

DRAC 2022

**DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES D'ÎLE-DE-FRANCE**

**BILAN D'ACTIVITÉ
2022**

Glossaire

ACR
Architecture
contemporaine
remarquable

AE
Autorisation
d'engagement

BOP
Budget opérationnel
de programme

CA
Communauté
d'agglomération

CC
Communauté
de communes

CCN
Centre chorégraphique
national

CD
Conseil départemental

CDACI
Commission
départementale
d'aménagement
cinématographique

CDCN
Centre de développement
chorégraphique national

CDN
Centre dramatique
national

CLEA
Contrat local d'éducation
artistique

CNAREP
Centre national
des arts de la rue
et de l'espace public

CNCM
Centre national
de création musicale

CP
Crédit de paiement

CPO
Convention pluriannuelle
d'objectifs

CRMH
Conservation régionale
des monuments
historiques

CRPA
Commission régionale du
patrimoine
et de l'architecture

CDLI
Contrat départemental
lecture-itinérance

CPER
Contrat de plan
État-Région

CTL
Contrat territoire-lecture

CST
Contrôle scientifique
et technique

CTEA
Contrat territoire
enseignements
artistiques

CU
Communauté urbaine

C2RMF
Centre de recherche
et de restauration
des musées de France

DGD
Dotation générale
de décentralisation

EAC
Éducation artistique
et culturelle

EMI
Éducation aux médias
et à l'information

EPCC
Établissement public
de coopération culturelle

EPCI
Établissement public
de coopération
intercommunale

EPT
Établissement public
territorial

FIP
Fonds incitatif
et partenarial

FRAC
Fonds régional
d'art contemporain

FRAM
Fonds régional
d'acquisition
des musées

MH
Monument historique

PNC
Pôle national
cirque

POP
Plateforme ouverte
des patrimoines

PSBC
Plan de sauvegarde
des biens culturels

PSC
Projet scientifique
et culturel

PSMV
Plan de sauvegarde
et de mise en valeur

SCIN
Scène conventionnée
d'intérêt national

SMAC
Scène de musiques
actuelles

SODAC
Schéma d'orientation
des arts du cirque

SODAVI
Schéma d'orientation
pour le développement
des arts visuels

SOLIMA
Schéma d'orientation
des musiques actuelles

SPR
Site patrimonial
remarquable

SRC
Service régional
de la Création

UDAP
Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine

VPAH
Ville et Pays d'art
et d'histoire

Directeur de publication

Laurent Roturier, Directeur régional des affaires culturelles
d'Île-de-France

Coordination

Charlotte Renaud

Appui à la cartographie

Emilie Demonfaucon

Conception graphique

Vanessa Goetz & Guillaume Allard,
assistés de Sarah Fatouh,
Atelier Pentagon

Sommaire

- Avant-propos
- Édito
- Budget de la DRAC
- Une organisation plus transversale
- La DRAC engagée pour l'égalité et la diversité
- Vers une culture durable
- La communication au service des missions de la DRAC
- Les événements nationaux en région

Vie culturelle des territoires 18

Pour une culture de proximité 20

- Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales
- Faciliter l'accès à la culture dans les quartiers relevant de la Politique de la ville
- FOCUS: Olympiade culturelle 24

Éducation artistique et culturelle 26

- Agir pour la jeunesse
- Faire rayonner l'enseignement artistique des conservatoires
- Amener la culture à l'hôpital ou en prison

Livre, Cinéma, Numérique 30

- Faire de la lecture publique un levier pour l'aménagement du territoire
- Développer l'offre cinématographique sur le territoire
- Diffuser la culture grâce au numérique

Conservation et valorisation des patrimoines 38

Patrimoine monumental 41

- Protéger un héritage exceptionnel
- Restaurer pour transmettre
- Former et sensibiliser les publics
- FOCUS: L'Obélisque de Louxor 52

Architecture	55
<ul style="list-style-type: none"> ● Agir pour la création architecturale ● Valoriser le patrimoine architectural et paysager ● Accompagner l'évolution de l'activité dans les espaces patrimoniaux 	
Archéologie	64
<ul style="list-style-type: none"> ● Rechercher les traces du passé ● Assurer l'avenir de l'archéologie en formant les nouvelles générations 	
Musées et Maisons des Illustres	72
<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner la reprise → FOCUS : Tourisme culturel en Île-de-France 	77
Soutien à la création artistique	78
Spectacle vivant	82
<ul style="list-style-type: none"> ● Assurer toujours mieux la pluralité de l'offre théâtrale ● Soutenir les compagnies de danse et ensembles musicaux impactés par la crise 	
Arts visuels	89
→ FOCUS : Trois schémas d'orientation pour la création	92
Actions de la DRAC par département	94
Lieux structurants et contractualisations DRAC	96

Avant-propos

Les services de l'État sont restés particulièrement mobilisés tout au long de l'année 2022, pour relever les défis nés de la crise sanitaire et de ses conséquences. L'État s'est engagé pour faire vivre un modèle culturel novateur et efficace. La DRAC a ainsi été présente tout au long de l'année, aux côtés des acteurs des différentes filières artistiques, culturelles, patrimoniales, pour accompagner ces transitions et accélérer les transformations nécessaires.

Grâce au plan de relance, ce sont plus de 5 millions d'euros supplémentaires qui ont permis à la DRAC d'offrir des réponses aux besoins des acteurs culturels franciliens, avec un effort particulier en direction de la création et des festivals. En 2022, la DRAC a mobilisé ses nombreuses expertises pour préparer dans les meilleures conditions l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, et s'est engagée avec enthousiasme dans l'Olympiade culturelle, qui permet de faire vibrer sport et culture à l'unisson.

Des chantiers patrimoniaux de premier plan ont également ponctué cette année, qu'il s'agisse de la restauration de l'obélisque de Louxor, de celle de Notre-Dame de Paris et de ses merveilleux tableaux restaurés sous l'égide de la DRAC, ou bien encore de la basilique Saint-Denis, avec parfois des découvertes archéologiques exceptionnelles.

Ce rapport d'activité, loin d'être exhaustif, montre l'étendue des missions accomplies sur le terrain, en partenariat avec les collectivités territoriales et au bénéfice des populations. Je tiens à en féliciter les équipes de la DRAC.



Marc Guillaume

Préfet de la région
d'Île-de-France,
Préfet de Paris.

Édito

La culture a montré, tout au long de l'année 2022, sa forte capacité de résistance et de résilience, après une crise sanitaire d'une ampleur inédite.

La DRAC s'est organisée pour accompagner les professionnels de la culture, en étant à leur écoute mais aussi en mobilisant les moyens nécessaires pour répondre aux grands défis de l'époque, plus cruciaux encore après le déclenchement de la guerre aux portes de l'Europe. Elle a pu compter sur un budget en forte hausse, avec près de 8 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2021 dont 5 millions d'euros au titre du plan de relance, une augmentation équivalente à celle dont nous avons déjà pu bénéficier en 2021. Ces aides ont permis de répondre aux urgences et avec l'aide des collectivités partenaires ont tenu à flot l'écosystème culturel francilien.

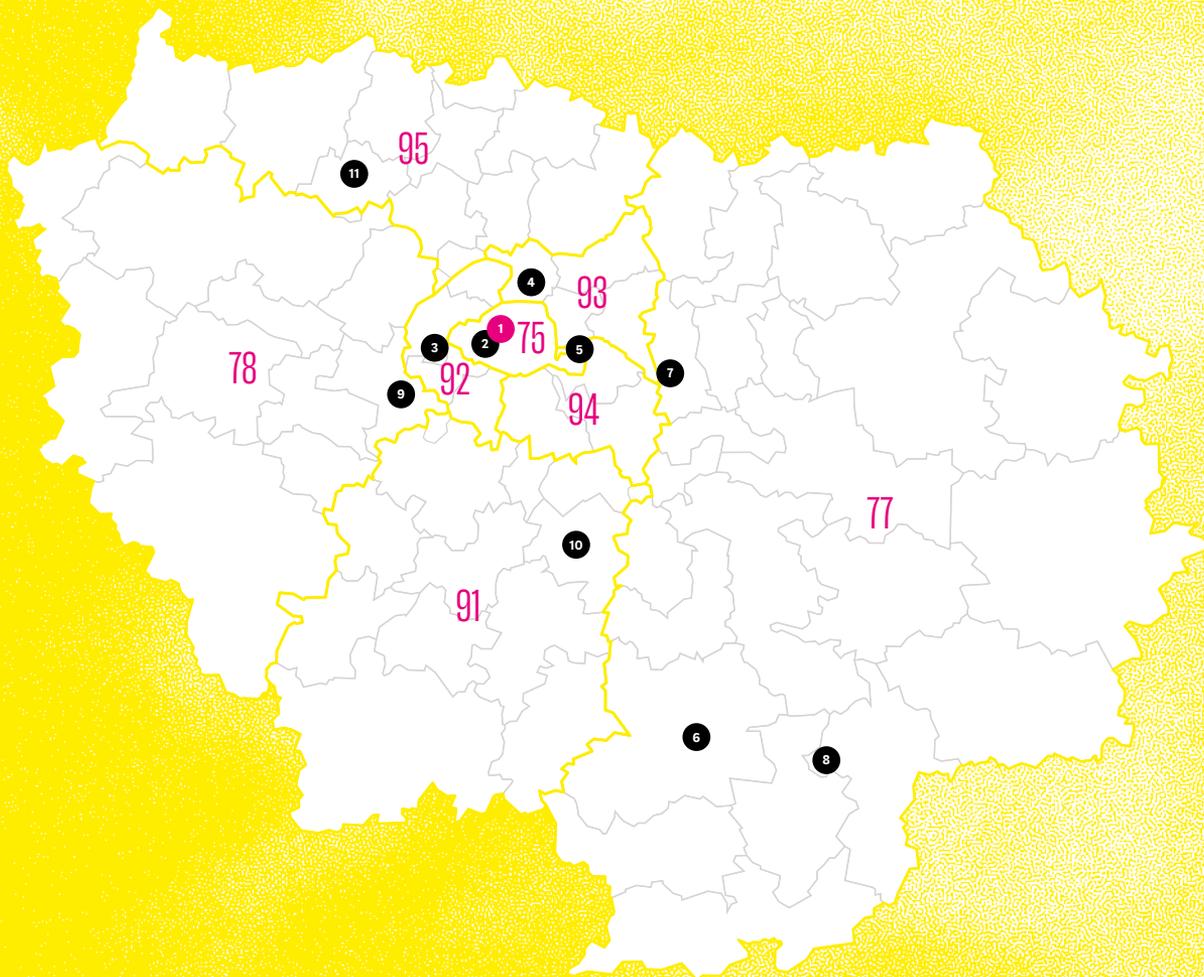
Mobilisée sur tous les fronts, pour atténuer les effets de ces crises, penser l'après et engager de nouvelles dynamiques, comme celles en faveur de la transition écologique, ou celles liées à l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques en 2024, les équipes de la DRAC ont ouvert de nouveaux champs d'exploration, notamment dans le domaine du tourisme culturel, dont on connaît les enjeux essentiels pour le territoire régional.

Que tous les agents de la DRAC soient remerciés pour leur engagement et leur dévouement au service de la vie culturelle des territoires franciliens.



Laurent Roturier

Directeur régional
des affaires culturelles
d'Île-de-France.



Les sites de la DRAC Île-de-France

● Siège

● Unité Départementale
de l'Architecture
et du Patrimoine
(UDAP) et autre site

1. DRAC Île-de-France
UDAP 75 Paris
01 56 06 50 00
2. Chaillot
01 45 04 77 70
3. UDAP 92 Saint-Cloud
01 46 02 03 96

4. UPAP 93 Saint-Denis
01 42 43 00 71
5. UDAP 94 Vincennes
01 43 65 25 34
6. UDAP 77 Fontainebleau
01 60 74 50 20
7. Champs-sur-Marne
(antenne)
01 60 05 17 14

8. Pincevent
(site archéologique)
9. UDAP 78 Versailles
01 39 50 49 03
10. UDAP 91 Évry
01 69 91 95 10
11. UDAP 95 Cergy
01 77 63 61 72

Ville de Paris (75)
Seine-et-Marne (77)
Yvelines (78)

Essonne (91)
Hauts-de-Seine (92)
Seine-Saint-Denis (93)

Val-de-Marne (94)
Val-d'Oise (95)

**Chiffres clés
2022**

152 027 358 €

autorisations d'engagement
(+ 6 % en 1 an)

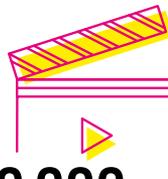
144 277 843 €

crédits de paiement exécutés
(+ 9 % en 1 an)



15 188 553 €

de dotation pour les bibliothèques



310 000

élèves ayant bénéficié des dispositifs
d'éducation à l'image, de la maternelle
au lycée



480 000

participants à l'été culturel



100

Micro-Folies ouvertes
ou en projet



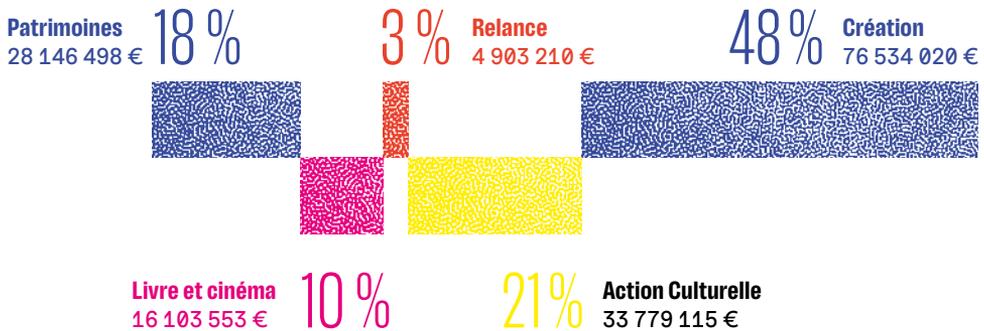
71 200

avis émis par les Architectes des
bâtiments de France en 2022

Budget de la DRAC

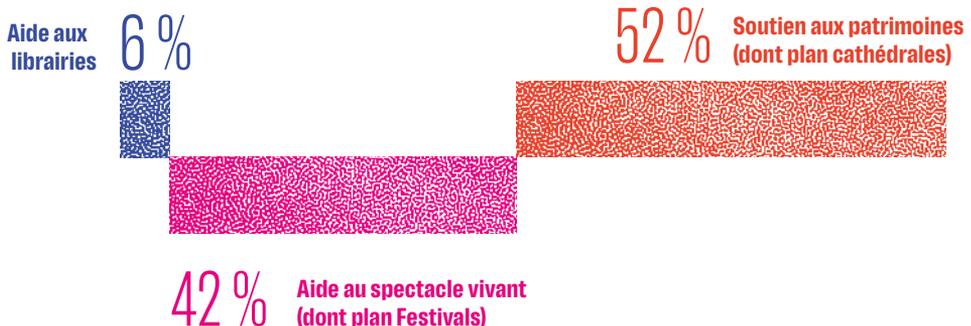
En 2022, le budget exécuté de la DRAC s'élève à 159 466 396 €, dont 15 188 553 € issus de la dotation aux bibliothèques, soit une augmentation de 10 M€ par rapport à 2021. Il est pour moitié consacré à la Création (spectacle vivant et arts visuels). Le programme Action culturelle arrive en deuxième position, notamment grâce aux crédits alloués à l'Été culturel en 2022 (3 M€). Les Patrimoines (monuments historiques, architecture, archéologie, musées) représentent 18 % du budget, suivis par le soutien au Livre et à la lecture.

Ventilation par programme des crédits exécutés de la DRAC 2022



Doté de près de 5 M€, le plan de relance, qui l'année dernière, bénéficiait surtout au spectacle vivant, voit remonter la part du patrimoine, qui passe de 25 % à 52 % des crédits mobilisés, pour atteindre 2,5 M€. Le plan cathédrales se poursuit, afin de renforcer la sécurité des trois cathédrales dont la DRAC a la charge (à Saint-Denis, Versailles et Meaux). Côté spectacle vivant, le plan de relance (2 M€) a permis de financer de nombreux projets en petite et grande couronne. L'aide aux librairies, créée en réponse aux effets de la crise sanitaire, se poursuit à hauteur de 300 000 €.

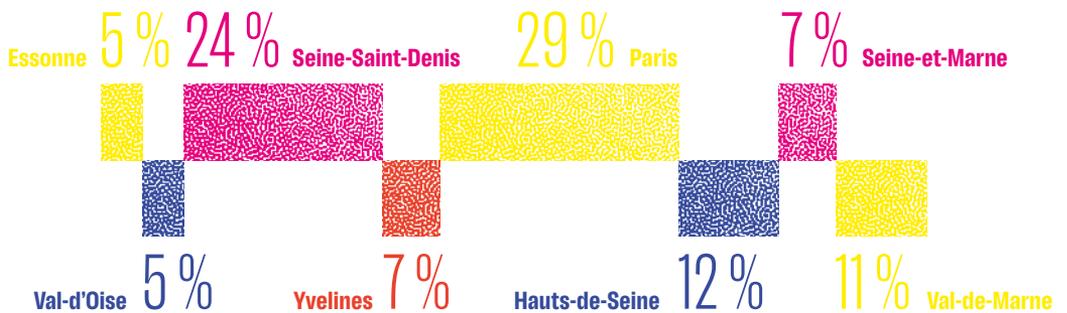
Ventilation du programme « Relance » par secteur - 2022



La ventilation des crédits de la DRAC par département fait apparaître la part importante de la Métropole. Cela s'explique notamment par la concentration des monuments historiques et des lieux de spectacle dans la capitale. Ces lieux rayonnent cependant à l'échelle régionale. Deux autres facteurs ont pour effet de surreprésenter la part de Paris dans ce diagramme : la déconcentration à la DRAC de lieux parisiens autrefois gérés par l'administration centrale d'une part ; la prise en compte, d'autre part, des sièges sociaux des équipes artistiques. Nombreuses à Paris, ces dernières travaillent néanmoins sur l'ensemble du territoire francilien.

La DRAC Île-de-France déploie en outre, dans l'ensemble de ses dispositifs, une stratégie de rééquilibrage territorial. Elle apporte notamment un soutien accru aux petites communes rurales pour la restauration de leurs monuments historiques à travers le Fonds Incitatif Partenarial (FIP) ou développe, grâce aux résidences, la présence artistique dans les départements moins pourvus en équipements culturels.

Ventilation par département des crédits exécutés de la DRAC 2022



À noter

- Les montants indiqués s'expriment en crédits de paiement exécutés et intègrent la dotation générale de décentralisation (DGD).
- La ventilation par département ne tient pas compte des actions déployées à l'échelle régionale.

Une organisation plus transversale

En 2022 la DRAC a poursuivi et achevé le vaste chantier d'organisation entamé en 2020 autour de deux pôles de coopération. La direction est désormais au complet, avec l'arrivée fin 2021 d'Olivier Peyratout au poste de directeur adjoint délégué aux patrimoines et de Virginie Chapus au poste de secrétaire générale; une équipe complétée par Olivier Lerude nommé au poste de chef de projet « Territoires de culture durable » le 17 octobre.

Cette année a été marquée par l'élaboration des projets de service du Service régional de la Création (SRC) et du Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires (SR-PACTe), qui forment à présent un pôle de coopération.

Les perspectives offertes par ces évolutions organisationnelles permettront à la DRAC de travailler au plus près des besoins des territoires, avec une transversalité renforcée et une mise en commun des expertises.

La DRAC engagée pour l'égalité et la diversité

Le label égalité-diversité attribué à la DRAC a été renouvelé pour une période de quatre années, à la suite d'une première labellisation en 2017 et d'un audit réalisé par l'AFNOR. Grâce au plan d'action porté dans ce cadre, l'AFNOR a salué l'engagement du ministère de la Culture et en particulier de la DRAC Île-de-France et les avancées constatées aussi bien sur le plan des procédures et outils internes que sur la prise en compte des enjeux d'égalité et de diversité dans les actions et dispositifs mis en place.

Le sujet de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes a été particulièrement mis en avant. La DRAC soutient depuis trois ans plusieurs initiatives associatives, comme le forum « Les Femmes s'engagent » ou les actions de HF Île-de-France en faveur du mariage.

La DRAC est également engagée dans la lutte contre les discriminations, notamment celles liées au genre, et soutient de nombreuses initiatives, telles que le festival de films LGBTQI+ Chéries-Chéris. Des dispositifs ciblés s'adressent en outre aux populations les plus éloignées de la culture, dans les quartiers de la politique de la ville, les territoires ruraux, les hôpitaux, instituts médicaux-éducatifs et milieux de soin, les prisons et unités de la protection judiciaire de la jeunesse, contribuant à rendre la culture accessible au plus grand nombre et à lutter contre toutes les formes d'assignation et de discriminations.

Vers une culture durable

Les crises climatique, écologique et énergétique que nous traversons conduisent le ministère de la Culture à adapter les politiques publiques qu'il mène sur le territoire.

Dans ce cadre, la DRAC a plusieurs rôles à jouer : travailler avec l'ensemble des services de l'État sur les sujets communs émergents, mettre en œuvre les préconisations et adaptations réglementaires nouvelles, aider à la diffusion des bonnes pratiques testées et identifiées, venir en appui des initiatives portées par les collectivités territoriales et accompagner tous les acteurs culturels afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités malgré les difficultés liées au contexte. En 2022, la DRAC a multiplié les initiatives en ce sens.

Dans le champ des patrimoines, la DRAC a poursuivi le développement du réseau d'acteurs qu'elle anime autour des questions de transition écologique, dans la continuité du séminaire de novembre 2021 organisé avec la DRIEAT sur le thème « Le bâtiment, entre préservation du patrimoine et rénovation énergétique : articulation des politiques publiques », avec notamment la construction du concours régional d'architecture « Réinventer l'existant, Concevoir un avenir post-carbone », dont la première édition a été lancée en janvier 2023.

Dans le champ de la création, l'année 2022 a vu la concrétisation de l'engagement d'un tissu d'acteurs associatifs : dans le cadre de l'appel à projets « Alternatives vertes » porté par le ministère de la Culture et la Caisse des dépôts, 14 dossiers lauréats sur 39 sont issus de la région Île-de-France, pour un montant de subventions de 4,7 M€ sur les 10 M€ attribués, manifestant l'engagement du territoire dans ce processus.

Enfin, la DRAC a participé activement aux travaux ministériels sur la thématique de la transition écologique, ce qui lui a permis de se positionner sur le sujet comme DRAC expérimentatrice.

La communication au service des missions de la DRAC

En 2022, la DRAC a poursuivi sa stratégie de mise en visibilité des actions menées sur le territoire francilien, particulièrement ses chantiers patrimoniaux les plus emblématiques, à travers des opérations médiatiques à fort retentissement. Ce fut le cas de la restauration de l'obélisque de Louxor, sur la place de la Concorde à Paris, qui a permis de réunir, aux côtés des conservateurs de la DRAC, le mécène de l'opération (Kärcher France), le musée du Louvre, le laboratoire de recherche des monuments historiques, le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France, l'architecte en chef des monuments historiques et l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Les visites de presse ont généré 30 articles et sujets télévisés dans la presse nationale et internationale. Le chantier de Notre-Dame de Paris a lui aussi mobilisé les équipes de la DRAC. La restauration des tableaux de la cathédrale (23 articles et sujets télévisés) a fait l'objet d'un suivi photographique au long cours, tout comme la restauration du tapis du chœur dans les ateliers du Mobilier national. Les fouilles archéologiques menées à Notre-Dame et à la basilique Saint-Denis ont également fait l'objet d'une importante couverture médiatique.

La DRAC a par ailleurs assuré l'organisation d'événements importants en 2022, en particulier la présidence française de la Conférence permanente internationale UNESCO sur l'œuvre architecturale de Le Corbusier, avec une journée d'études « Le Corbusier au-delà des frontières » les 8 et 9 décembre ; ainsi que les premières Rencontres franciliennes « Culture et Tourisme » avec le Comité régional du tourisme et le Conseil régional d'Île-de-France, qui se sont tenues le 6 décembre à l'Institut de France en présence de plus de 300 professionnels de la culture et du tourisme.

La lettre d'information externe de la DRAC, avec 14 éditions sur l'année, a gagné 1 500 abonnés en 2022, et son site internet a connu des records de fréquentation. Par ailleurs une infolettre thématique « Culture et Santé en Île-de-France » a été créée, avec un rythme de publication mensuel. La DRAC a également poursuivi sa dynamique de production de contenus audiovisuels, avec la réalisation de 25 vidéos et podcasts tout au long de l'année 2022.

Les événements nationaux en région

La DRAC est accompagnée par une agence de communication pour la coordination des événements nationaux en Île-de-France. Pour chaque événement, la DRAC gère les inscriptions, élabore le programme et les supports de presse, et assure la visibilité des manifestations suivantes dans la presse régionale :

Nuits de la lecture (20-23 janvier 2022)

Organisées par le Centre national du livre, les Nuits de la lecture ont renoué avec le succès en 2022, après une édition 2021 perturbée par la crise sanitaire : 413 lieux franciliens ont proposé au public 809 animations, soit 16 % du total national. La DRAC a coordonné le programme régional et assuré la visibilité de l'événement grâce à des publi-rédactionnels publiés sur les sites de Paris mômes et du Parisien. Elle a également construit un événement avec la Maison Aragon-Triolet dans les Yvelines le 20 janvier au soir.

Nuit européenne des musées (14 mai 2022)

Coordonnée par la DRAC avec la participation de 160 musées et centres culturels étrangers, la Nuit des Musées a déployé 400 événements gratuits en Île-de-France, et reçu près de 100 000 visiteurs. La DRAC a communiqué sur l'événement dans Le Parisien et sur le site internet TimeOut.

Rendez-vous aux jardins (3-5 juin 2022)

Thème : « Les jardins face au changement climatique »

Coordonnés par la DRAC, les RDV aux jardins ont proposé 418 animations, dont 159 en lien avec le thème, dans 236 jardins de la région, parmi lesquels 31 détiennent le label « Jardin remarquable ». L'événement a fait l'objet d'une publication dans les éditions du Parisien.

Été culturel en Île-de-France (juillet-août 2022)

Organisé par la DRAC, l'Été culturel en Île-de-France a réitéré le succès des deux éditions précédentes, avec 310 projets soutenus dans la région et plus de 2000 événements, tous gratuits. 7 000 artistes et techniciens ont fait vivre cette 3e édition très attendue, proposant des formats adaptés à l'espace public, des transhumances artistiques dans les villages faisant la part belle à la participation des habitants et à la transmission en faveur des enfants et adolescents. Ces événements, qui ont rassemblé près de 480 000 personnes, ont fait l'objet d'un livret-photo et d'une exposition permanente installée à la DRAC.

Sur un nuage - Cie MPDA

Sieste musicale immersive
destinée aux enfants de 3
à 7 ans

Les 5 et 6/07/2022
à Saint-Ouen-sur-Seine (93)

© DRAC Île-de-France
/ Bruno Arbesú



Les Échappées Cirque
- Les Noctambules

Arts du cirque et de la rue
impromptus, spectaculaires
et poétiques

Du 02/07/2022
au 30/08/2022
à Nanterre (92)

© DRAC Île-de-France
/ Bruno Arbesú



Journées européennes du patrimoine (17-18 septembre 2022)

Thème : « Patrimoine durable »

Événement phare du ministère de la Culture, coordonnées par la DRAC en région, les Journées européennes du patrimoine ont ouvert 1 577 sites et circuits en Île-de-France, déclinés en 2 857 animations. Comme chaque année la DRAC a géré les inscriptions, confectionné le programme régional (édité en 20 000 exemplaires) et les supports de presse, et assuré la visibilité de la manifestation grâce à un achat d'espace dans Le Parisien. Les agents de la DRAC ont par ailleurs organisé ou participé à de nombreux événements de la programmation, notamment aux visites de la basilique Saint-Denis (fouilles archéologiques du parvis et vitraux du déambulatoire), qui ont donné lieu à une visite exceptionnelle d'utilisateurs du Pass Culture. La DRAC a également participé à l'ouverture de l'Hôtel de Noirmoutier, résidence du préfet de région, qui a attiré plus de 3 000 visiteurs, notamment des scolaires.

Journées nationales de l'architecture (14-16 octobre) et Mois de l'architecture

Thème : « Architectures à habiter »

Coordonnées par la DRAC, les Journées nationales de l'architecture ont connu un regain d'intérêt en 2022, avec 250 événements franciliens organisés par 88 structures sur 143 sites ou circuits. Pour la première année, la DRAC Île-de-France a piloté un « Mois de l'architecture » qui a démarré avec les Journées européennes du patrimoine et s'est clôturé avec les Journées nationales de l'architecture.

Patrimoines en poésie

Comme chaque année, la DRAC et le Conseil régional d'Île-de-France ont organisé le grand concours « Patrimoines en poésie » à destination des enfants de 8 à 12 ans. Plus de 1 000 enfants ont participé à cette 6e édition, avec une remise des prix au Château de Versailles le 19 mars.



Vie culturelle des territoires

Avec 12,2 millions d'habitants, l'Île-de-France concentre 19 % de la population française sur 2,2 % du territoire. C'est la région la plus densément peuplée de l'Hexagone. Toutefois, la densité de population est très contrastée, passant de 240 habitants/km² en Seine-et-Marne à 21 154 habitants/km² à Paris. L'Île-de-France est aussi le poumon économique du pays, réalisant à elle seule 31 % du produit intérieur brut national, mais cette prospérité n'empêche pas de fortes disparités économiques et sociales.

Pour une culture de proximité

Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales

La contractualisation avec les collectivités territoriales est l'outil privilégié pour mettre en œuvre un aménagement culturel équilibré du territoire. La DRAC poursuit son effort en faveur de la petite et la grande couronnes : les subventions versées aux départements limitrophes de Paris (Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne) ont globalement augmenté de 8,5 M€ ; en grande couronne, la Seine-et-Marne a vu ses subventions croître de 565 k€ et l'Essonne a été l'un des principaux bénéficiaire des crédits de l'Été culturel.

1,9 M€ de crédits exceptionnels pour la création

Les crédits exceptionnels versés en 2021 aux conseils départementaux en soutien à la Création, mobilisables jusqu'en 2023, permettent de renforcer la présence artistique professionnelle dans les territoires moins pourvus et de déployer de nouvelles filières. Pour concourir au rééquilibrage territorial, la mobilisation de ces crédits est plus forte à l'adresse de la grande couronne :

- Les conseils départementaux de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-d'Oise bénéficient d'une subvention de 500 k€ chacun ;
- Les conseils départementaux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne reçoivent 200 k€, en préfiguration d'un SODAVI (schéma pour les arts visuels) dans le premier cas ; à l'appui d'un protocole pour la musique dans le second.

À titre d'exemple, le conseil départemental du Val-d'Oise, qui a abondé ces crédits exceptionnels à hauteur de 300 k€, a travaillé avec la DRAC au sein d'une commission mixte, afin de déterminer les projets financés, au regard des objectifs de l'accord-cadre pluriannuel. Les projets financés doivent ainsi investir au moins l'une des thématiques suivantes :

- Les publics prioritaires : petite enfance, collégiens, seniors, publics en situation de handicap, publics du champ social ;
- La présence artistique dans les sites patrimoniaux ou l'espace public ;
- Les projets participatifs ;

- La présence artistique dans les zones rurales et/ou éloignées de l'offre artistique ;
- La jeune création.

Parmi les partenaires identifiés figurent notamment le Château de La Roche Guyon, la Fondation Royaumont, Points Communs - Nouvelle Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val-d'Oise, ou encore le réseau Escales danse. Le travail construit avec ce conseil départemental a également été mené avec les autres conseils départementaux dans le même souci de concertation et d'adaptation à la singularité des territoires.

456 k€ pour l'éducation artistique et culturelle

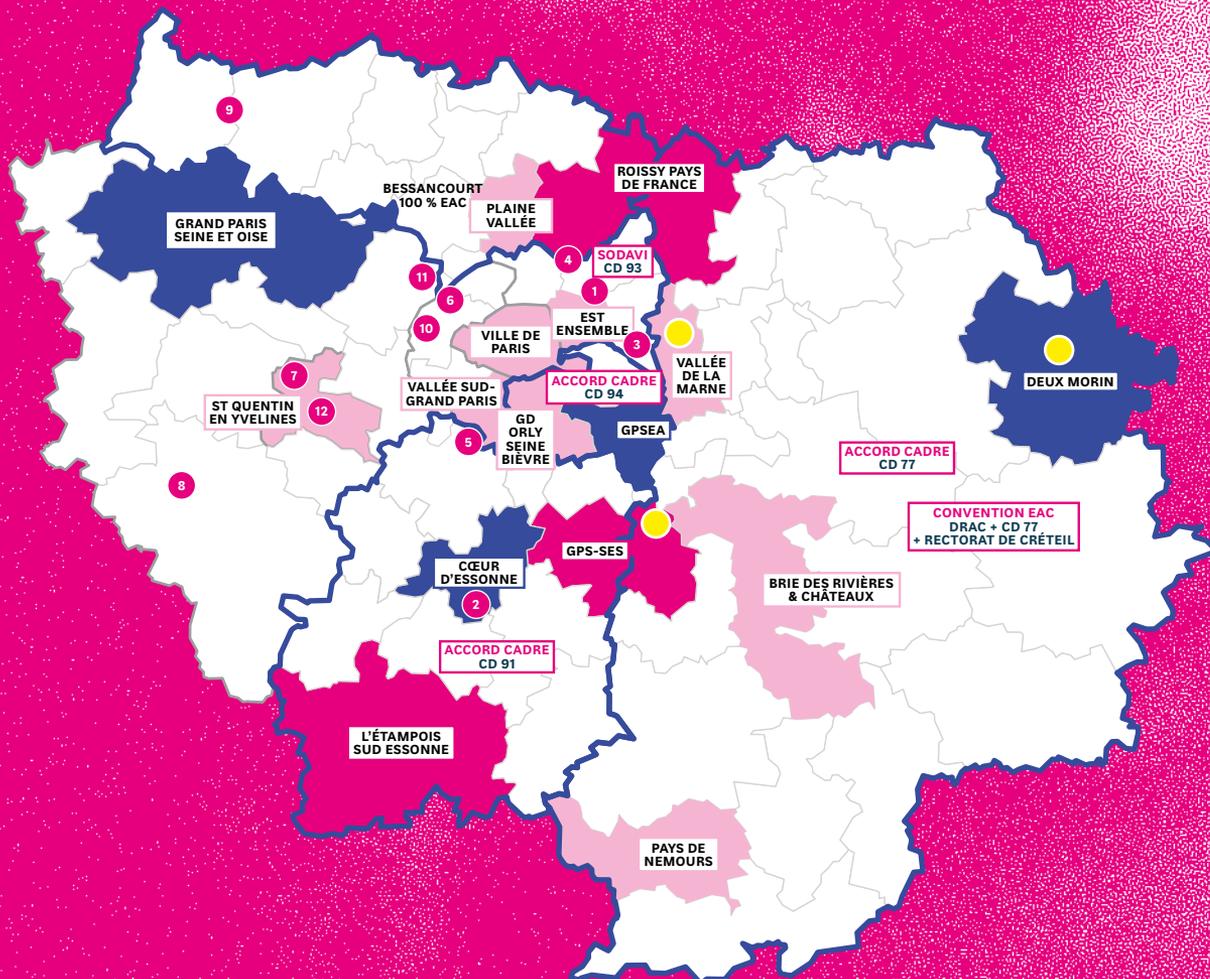
En 2022, 21 Contrats d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont actifs, pour un montant de 456 k€. Ces contrats permettent de développer la présence d'artistes dans le cadre de « résidences-missions » d'une durée de quatre mois minimum. Ils s'appuient sur une thématique, le choix d'un domaine artistique et la publication d'un appel à candidature auquel répondent les artistes et les professionnels de la culture. Ils donnent lieu généralement à la création d'un objet final construit avec les habitants (blog, mise en espace, vidéo, etc.).

725 k€ pour les contrats en faveur de la lecture

La stratégie de lecture publique s'appuie à la fois sur un soutien fort à l'investissement (au titre de la dotation pour les bibliothèques) et sur une politique de contractualisation. Elle concerne l'ensemble du territoire francilien, avec une attention particulière et un soutien renforcé en direction de la grande couronne.

Initiés en 2010 et renforcés en 2018 avec le « plan bibliothèques », les Contrats Territoire-lecture (CTL) et les Contrats départementaux Lecture-itinérance (CDLI) accompagnent les collectivités dans le renforcement de leur politique pour le développement du livre et de la lecture. Parmi les orientations retenues pour les CTL, figurent des stratégies de partenariats locaux destinés aux publics les plus éloignés du livre et de la lecture, mais aussi des projets de structuration et de consolidation des réseaux, devenus encore plus nécessaires depuis 2017 et la formation de nouvelles intercommunalités. Les CTL sont élaborés à l'échelle intercommunale, les CDLI à l'échelle départementale, avec, pour ces derniers, une dimension itinérante. Le dispositif de contractualisation mobilise, dans un cadre pluriannuel, l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture et de l'accès au livre, avec pour objectif la réduction des inégalités à la fois territoriales et sociales.

En 2022, 20 CTL et CDLI ont été signés ou reconduits, le plus souvent tripartites et bénéficiant majoritairement à des territoires intercommunaux, pour une enveloppe totale de 725 k€. Deux nouveaux CTL ont été enclenchés avec la commune de Colombes (92) et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78). En 2022, quatre départements bénéficient d'un CDLI : Seine-et-Marne (77), Essonne (91), Val-de-Marne (94) et Val-d'Oise (95).



Contractualisations de la DRAC Île-de-France avec les collectivités territoriales 2022

- | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ● Contrat local d'éducation artistique et culturelle | ● Double contractualisation | ● Contrat Territoire-enseignements artistiques en préfiguration |
| ● Contrat Territoire-lecture | Contrat départemental Lecture-itinérance | Accord à l'échelle du département |

Autres lieux d'intervention

- | | | |
|------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| 1. Bobigny | 3. Clichy-sous-bois (Ateliers Médicis) | 8. PNR de la Haute Vallée de Chevreuse |
| 2. Cheptainville | 4. Dugny, le Bourget, Sevran | 9. PNR du Vexin français |
| | 5. Massy, Verrières, Anthony | 10. Rueil-Malmaison |
| | 6. Nanterre, Colombes | 11. Sartrouville |
| | 7. Plaisir | 12. Trappes |

Faciliter l'accès à la culture dans les quartiers relevant de la Politique de la ville

Engagée pour une plus grande équité d'accès à la culture, la DRAC Île-de-France priorise son intervention en faveur des personnes qui en sont éloignées pour des raisons sociales ou géographiques.

Culture et lien social

L'appel à projets Culture et lien social soutient des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Le montant moyen de l'aide, de 7 500 € par projet, permet d'assurer une présence artistique conséquente et d'accompagner des projets de qualité. Cette politique, qui bénéficie en 2022 d'un budget dédié de 851 k€, a porté 113 projets. 17 081 personnes ont pu bénéficier de 19 600 heures d'intervention artistique.

Une nouvelle génération de contrats de jumelages entre les établissements publics nationaux et les quartiers politique de la ville (QPV), initiés et financés par la préfecture de région, a été mise en place en 2022 pour une durée de 3 ans. Ces contrats concernent 26 établissements jumelés avec 30 territoires. Par exemple : le Château de Versailles jumelé avec Plaisir (78), la Comédie française avec Trappes (78), la Philharmonie avec Grigny (91), ou encore le musée d'Orsay avec Argenteuil (95).

C'est mon patrimoine!

En 2022, l'opération « C'est mon patrimoine ! » a permis à un public d'enfants et d'adolescents de découvrir, pendant les vacances scolaires, la diversité du patrimoine francilien (monuments, musées, archives, sites archéologiques, patrimoines naturels, traditions et savoir-faire d'un territoire) grâce à des propositions singulières et innovantes de pratiques artistiques et culturelles. 69 dossiers ont été reçus, 47 ont été retenus, dont 32 projets en QPV. La DRAC a soutenu ces projets à hauteur de 138 k€.

Bailleurs sociaux

Suite à l'accord-cadre signé en 2021 avec l'AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France – le nombre de projets d'action culturelle dans des quartiers ou des zones prioritaires en association avec des bailleurs a doublé, passant de 6 en 2021 à 13 en 2022, avec l'arrivée de nouveaux bailleurs partenaires (ICF La Sablière, Nanterre Coop Habitat, Logirep, CDC Habitat, APES) et l'extension de la couverture géographique (L'Haÿ-les-Roses, Les Ulis, Choisy-le-Roi...). Cet essor montre que les bailleurs sont devenus des partenaires culturels à part entière.

FOCUS

L'OLYMPIADE CULTURELLE

Dans l'Antiquité, « les lettres et les arts harmonieusement combinés avec le sport assuraient la grandeur des Jeux Olympiques¹ ». Renouant avec ce que Pierre de Coubertin nomme leur « beauté première », les programmes culturels sont devenus un élément incontournable des célébrations olympiques et, pour les villes organisatrices des Jeux, une obligation contractuelle inscrite dans la Charte du Comité International Olympique.

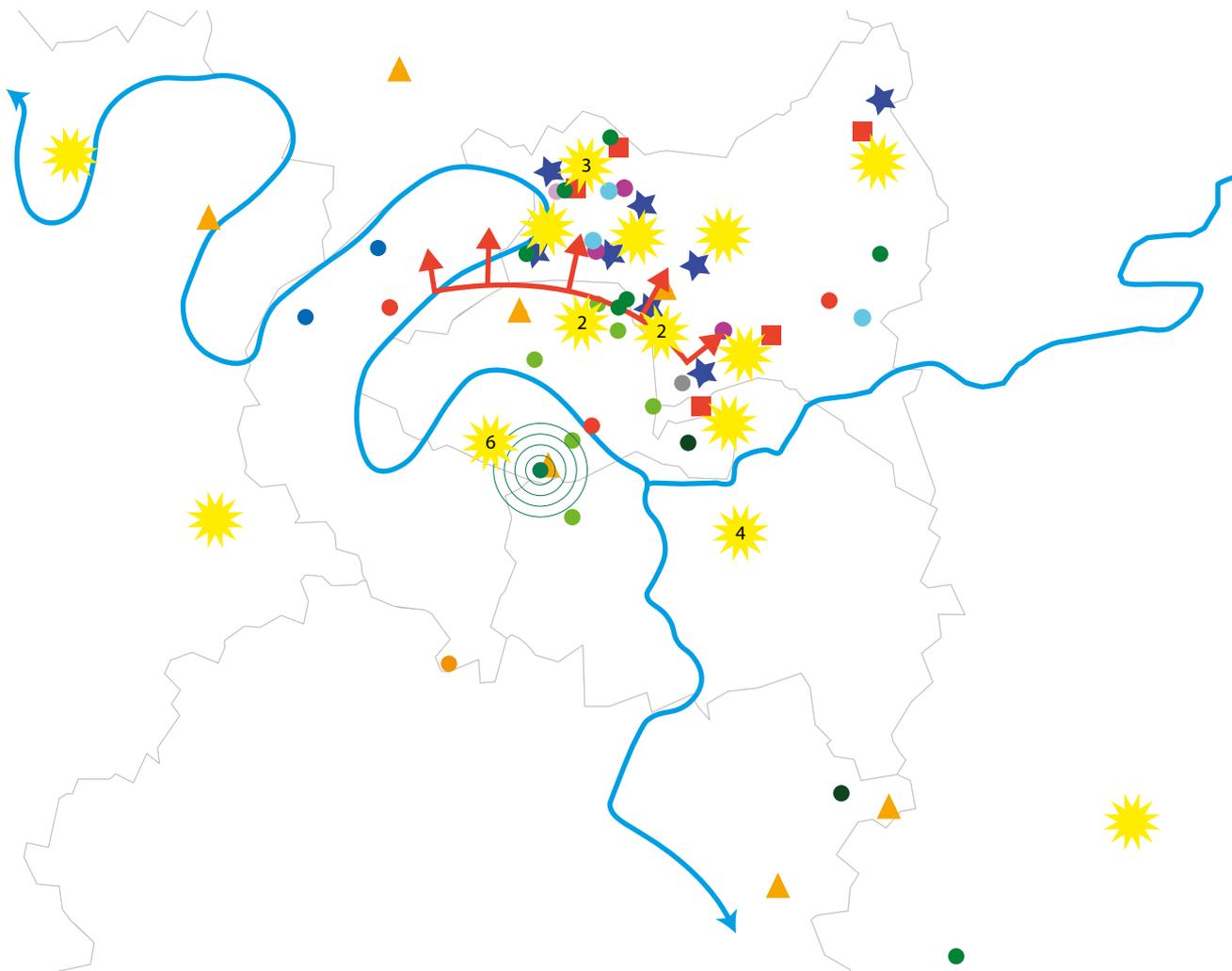
L'Olympiade culturelle se déploie dans toute la France de 2021 à 2024. Un label éponyme est attribué par le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJOP) aux événements artistiques et culturels qui s'inscrivent dans cette programmation.

Le ministère de la Culture est particulièrement impliqué dans sa construction, pour susciter des projets explorant les liens entre les arts et le sport, et leurs valeurs communes que sont l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme.

Dès l'été 2021, sous l'autorité du préfet de la région d'Île-de-France, la DRAC s'est impliquée de manière très volontariste dans la construction, avec les collectivités territoriales et les partenaires culturels, d'une programmation ambitieuse faisant dialoguer les arts et le sport, se déployant sur tout le territoire francilien et s'adressant aux publics les plus nombreux. En 2022, la DRAC a ainsi pu accompagner une vingtaine de projets, qui, souvent, résonnent sur plusieurs quartiers ou territoires, à la manière d'un réseau. La DRAC accompagne par exemple « La Beauté du Geste » : huit scènes culturelles de Seine-Saint-Denis labellisées par le ministère de la Culture et fédérées autour de la MC93, ont chacune passé commande à des artistes – chorégraphes, circassiens, plasticiens – pour créer des œuvres impliquant des groupes d'habitants et des structures sportives du territoire (ainsi, un club de football américain de La Courneuve) et préparer une grande parade festive chorégraphiée par Robyn Orlyn, qui se déploiera dans l'espace public en juin 2024.

La dimension participative de ces propositions est essentielle : les manifestations de l'Olympiade doivent impliquer le plus largement les populations – à travers les processus de création des œuvres et des actions de médiation culturelle. Les jeunes, ainsi que les publics qui sont éloignés des propositions artistiques habituelles, sont ainsi invités à devenir les premiers acteurs de l'Olympiade.

→ 1. « L'Olympiade romaine », Pierre de Coubertin, *Le Figaro* daté du 5 août 1904.



Olympiades culturelles 2022

- | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
|  | Le cycle des veilleurs / Cie WLDN |  | Faire corps et Rayonner / Compagnie Pasarella |  | Danser l'avenir / PREMIER A BORD (Rectorat de Créteil) |
|  | Watch 2024 / Paradoxe Palace |  | Villes de Colombes et Nanterre |  | Cantate 2024 / Sequenza 9.3 |
|  | Cité des marmots / Villes des musiques du monde |  | Musique & sport / Divertimento |  | Les Olympiades culturelles du PUC / Paris Université Club |
|  | Novolympics / Banlieue bleue |  | MUMO (itinérant) |  | L'Odyssée / Le petit bain |
|  | Omniprésence / théâtre de Mouffetard |  | On ne va pas se défilier / La Beauté du geste |  | Projets de l'été culturel labélisés Olympiade Culturelle |
| | |  | Hip Baroque Choc / Le Concert de la Loge | | |

Éducation artistique et culturelle

La DRAC assure la déclinaison et la mise en œuvre au niveau régional, de conventions interministérielles. Qu'il s'agisse des ministères de l'Éducation nationale, de la Santé ou de la Justice, ces conventions ont pour objectif commun d'offrir à l'ensemble des Franciliennes et Franciliens la possibilité de participer librement à la vie culturelle.

Agir pour la jeunesse

Petite enfance

Le programme « Premiers Regards, Premiers Pas » pour un éveil artistique et culturel des tout-petits se décline dans chaque département avec la mise en place de résidences d'artistes en crèche. Proposé par la DRAC, il est destiné à soutenir des projets au bénéfice des très jeunes enfants (de la naissance à 3 ans) et de leurs référents professionnels et familiaux. Ces projets se construisent en partenariat avec des professionnels de la petite enfance et des collectivités territoriales désireuses de renforcer leur plan Petite enfance. Tous les champs artistiques sont représentés, des arts plastiques au cinéma. L'accompagnement en formation est également pris en compte, avec une aide au centre de ressources de l'association 1.9.3 Soleil de Romainville (93).

L'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire

La région Île-de-France comprend les académies de Créteil, Paris et Versailles. Elle compte près de 2 400 000 élèves en formation pré-baccalauréat soit 20 % de la population scolaire nationale. En partenariat avec les trois académies, la DRAC met en œuvre une politique d'éducation artistique et culturelle qui se traduit notamment par :

Les résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire

Pour la dixième année consécutive, la DRAC a proposé des résidences artistiques et culturelles en milieu scolaire via un appel à projet, qui poursuit les objectifs suivants :

- Réduire les inégalités d'accès à l'art et à la culture ;
- Permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création en lien avec les programmes scolaires ;
- Ouvrir à une autre vision du monde et développer l'esprit critique de l'élève ;

- Proposer une éducation artistique fédératrice concernant aussi bien les jeunes que leurs familles ;
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire (patrimoine, lecture publique, musées, cinéma, théâtre, danse, musique et pratique chorale...) en inscrivant le projet dans une dynamique locale (communale, intercommunale...) et participative (publics, établissements scolaires, structures municipales et associatives), mobilisant la communauté éducative.

85 résidences d'artistes et de professionnels de la culture dans les établissements scolaires, dont 12 réalisées en lycées professionnels, se sont déroulées durant l'année scolaire 2022-2023. La contribution de la DRAC à leur financement s'élève à 762 500 €.

Les enseignements artistiques

Au cours de l'année 2022 / 2023, la DRAC a financé 56 enseignements artistiques de spécialité et cofinancé 96 enseignements optionnels (théâtre, danse, cinéma et cirque) au bénéfice de 6 841 élèves.

La carte des enseignements artistiques n'est pas figée, elle évolue en veillant à garantir l'équité territoriale et la mise en œuvre de partenariats exigeants, dispensés par des opérateurs culturels de qualité.

Le pass Culture

Le pass Culture facilite l'accès aux pratiques artistiques et culturelles des jeunes par l'intermédiaire d'une application numérique géo-localisée. Il encourage la diversité des pratiques et favorise la connaissance et l'accès aux offres culturelles du territoire.

Le 1^{er} janvier 2022, le pass Culture a été élargi aux jeunes scolarisés au collège et au lycée. Cette extension répond à l'objectif du gouvernement de faire bénéficier chaque élève d'un parcours d'éducation artistique et culturelle de qualité.

Le pass Culture se décline donc à présent en deux actions complémentaires :

- une part individuelle pour tous les jeunes de 15 à 18 ans ;
- une part collective au bénéfice des collégiens dès la classe de 4^e et des lycéens des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

La DRAC et les rectorats des trois académies d'Île-de-France ont œuvré conjointement à cette part collective du pass Culture, qui a été dès janvier 2022 expérimentée dans l'académie de Versailles. Une commission d'instruction des demandes de référencement des structures culturelles a été mise en place. Depuis janvier 2022, environ 70 % des établissements scolaires d'Île-de-France ont eu recours au pass Culture, avec un partenaire culturel choisi parmi l'une des 2000 structures référencées sur la plateforme « Adage ».

La part collective du pass Culture représente une étape supplémentaire importante vers la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Elle renforce la dynamique partenariale de construction des projets, facilite leur mise en œuvre et encourage l'implication des élèves, leur permettant d'être pleinement acteurs de leur parcours.

En outre, la DRAC développe en partenariat avec les trois académies franciliennes le dispositif « Lecture pour tous » qui soutient des jumelages entre des classes et des bibliothèques, en partenariat avec la BnF et les académies de Créteil et Versailles.

Le 100 % EAC

À l'initiative du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle, le label 100 % Education Artistique et Culturelle a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant 100 % des jeunes de leur territoire. Il valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'EAC. Le label est attribué par le préfet de région et le recteur d'académie pour une durée de cinq ans renouvelables. En 2022, six villes candidates en Île-de-France ont obtenu ce label : La Courneuve (93), Nogent-sur-Marne (94), Limours (91), Taverny, Cergy et Sannois (95).

Faire rayonner l'enseignement artistique des conservatoires

L'aide de la DRAC vise à favoriser l'ouverture des conservatoires à tous les habitants d'un territoire, à promouvoir la diversité des esthétiques, le renouvellement des pratiques pédagogiques et l'inscription dans le paysage artistique actuel. Les 111 conservatoires classés en Île-de-France représentent un levier indispensable pour le déploiement d'une politique culturelle locale, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi le soutien aux projets des conservatoires classés reste important, cette année encore. Les moyens conséquents consacrés aux enseignements artistiques (2,27 M€ en 2022) ont notamment permis de soutenir 112 projets, portés par 52 conservatoires dans 30 communes ou intercommunalités, et d'accompagner le dernier volet de mise en œuvre du « Plan chorale » à l'échelle régionale, dont l'achèvement est prévu en 2023.

Par ailleurs, quatre nouveaux agréments ont été accordés en 2022 pour la préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, avec pour objectif d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les candidats, et ainsi de favoriser la diversité des profils des artistes de demain.

Enfin, la DRAC a poursuivi en 2022 son travail de préfiguration d'une nouvelle forme de contractualisation pluriannuelle, dont l'objectif est de structurer de manière durable les enseignements artistiques à l'échelle d'un territoire. Déployés à titre expérimental sur plusieurs intercommunalités de la grande couronne francilienne, ces contrats Territoire-enseignements artistiques (CTEA) pourraient, à terme, constituer un outil majeur de rééquilibrage territorial de l'intervention publique en matière culturelle, conformément aux priorités régionales portées par la DRAC dans l'ensemble de ses politiques.

Amener la culture à l'hôpital ou en prison

Santé

En 2022 un seul et même appel à projets « Culture & Santé en Île-de-France » a concerné le secteur sanitaire et le secteur de la santé. 95 dossiers ont été déposés, impliquant plus de 200 structures de soin et leur partenaire culturel : artistes, compagnies, lieux. 62 projets ont été retenus pour un budget total (DRAC + ARS) de 500 k€.

La rencontre professionnelle régionale du 17 mars intitulée « Danse et Soins », en partenariat étroit avec La Briqueterie-CDCN a permis des temps d'échange, de pratique chorégraphique et de partage entre publics, artistes, professionnels du soin et personnes, jeunes et moins jeunes, impliquées dans des projets avec Agathe Pfauwadel, Massimo Fusco et Clint Lutes.

Enfin, la DRAC et l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France ont poursuivi leur expérimentation de résidence en milieu de soin. Le Théâtre de la Ville et l'Hôpital Pitié-Salpêtrière AP-HP ont conventionné pour un projet de déploiement des « Consultations poétiques » à l'échelle du groupe hospitalier ; le renforcement de la collaboration entre Carine Karachi, ses étudiantes et étudiants de neurochirurgie et la troupe du Théâtre de la ville, en lien avec la Chaire de Philosophie de l'Hôtel-Dieu ; et un projet de Maison de soins pour les soignants.

Justice

Le nombre de projets d'artistes intervenant en milieu carcéral ou en milieu ouvert est en augmentation depuis la fin de la crise sanitaire. La signature en 2023 d'une nouvelle convention pluriannuelle entre la DRAC et les deux administrations que sont la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris et la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Outre-mer et Île-de-France, permettra d'élargir le travail en commun, notamment au niveau du fonctionnement des bibliothèques dans les lieux de détention.

Livre, Cinéma, Numérique

Faire de la lecture publique un levier pour l'aménagement du territoire

Lecture publique

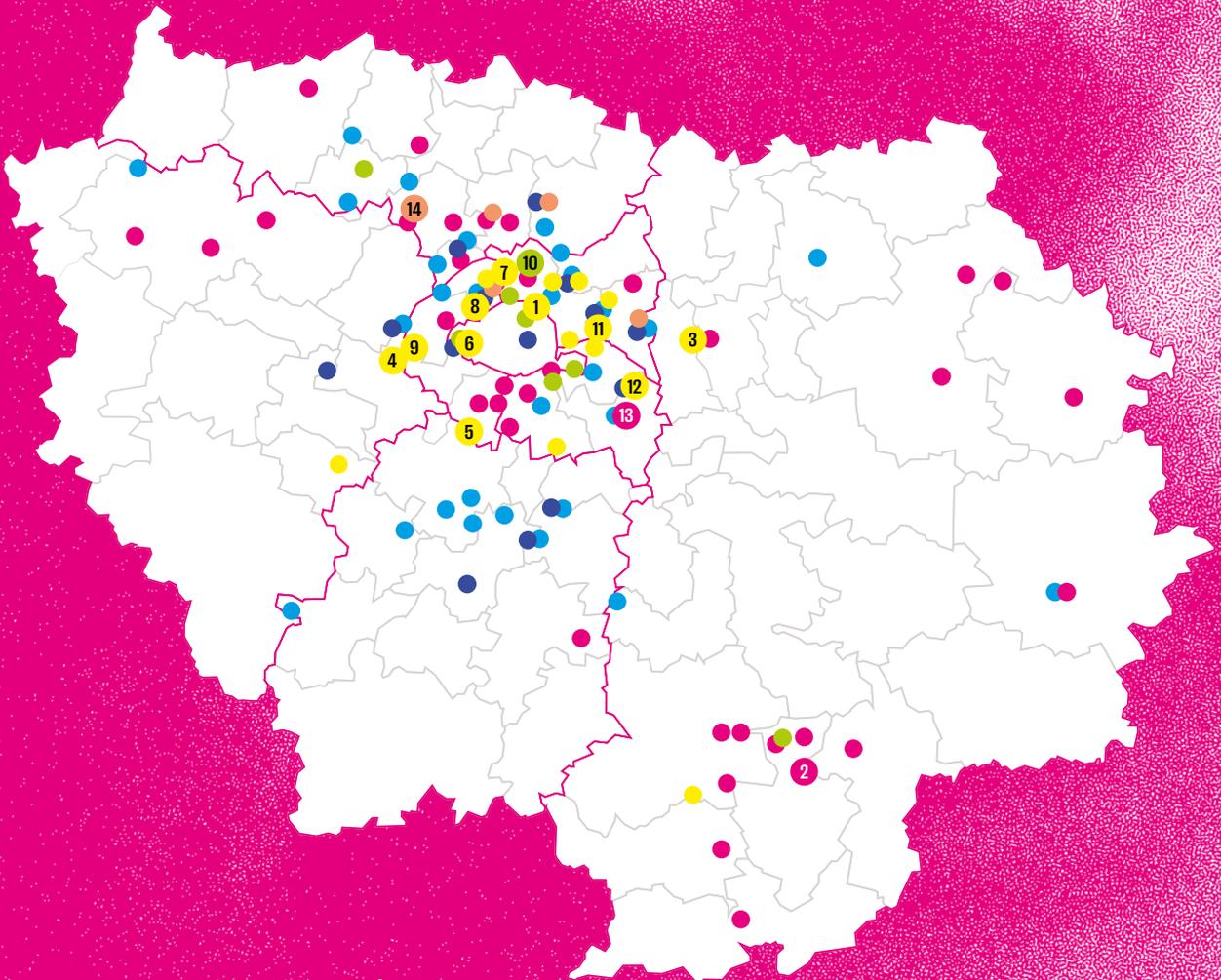
Depuis 1986, le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne (projets d'extension des horaires) des bibliothèques municipales et intercommunales et des bibliothèques départementales. Cette politique de soutien à l'investissement de l'État en faveur de la lecture publique constitue un outil efficace d'aménagement culturel équilibré du territoire régional.

Ce dispositif soutient :

- La construction, l'extension, la rénovation, la restructuration de bibliothèques principales ou de quartier ;
- L'équipement en mobilier ou en matériel ;
- L'achat et l'équipement de véhicules destinés au transport de documents et aux actions de médiation ;
- Les projets d'informatisation, d'acquisition et de renouvellement du matériel informatique et numérique ;
- La mise en accessibilité des bibliothèques ;
- Les projets liés à l'amélioration de la conservation et de la valorisation des fonds anciens, rares et précieux ;
- L'acquisition de collections contemporaines tous supports physiques dans le cadre d'une aide de démarrage de projet ;
- Depuis 2018, dans le cadre du « plan bibliothèques », peuvent également être accompagnés des projets d'extension ou d'aménagement des horaires d'ouverture.

Au total, le concours particulier en faveur des bibliothèques de lecture publique au sein de la DGD a représenté 15,2 M€ en 2022.

Dans ce cadre, la DRAC a expertisé et suivi la réalisation de 112 opérations, comprenant tant des projets numériques d'envergure modeste que des projets de construction structurants. Ainsi environ 9 M€ ont été consacrés aux projets de construction et de réhabilitation des équipements de lecture publique franciliens, parmi lesquels les bibliothèques de Torcy (Paris-Vallée-de-la-Marne, 77), Verrière-le-Buisson (91), Vaucresson (92), Fontenay-sous-Bois (94), Neuilly-sur-Seine (92), Clichy-La Garenne (92) et Paris 19^e (bibliothèque James Baldwin).



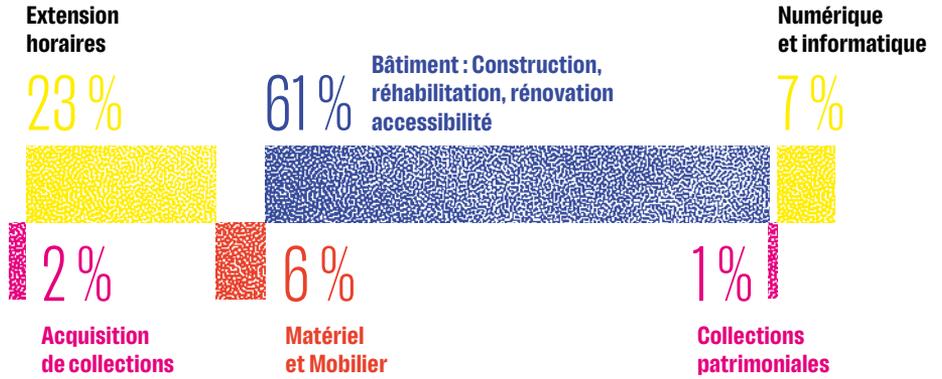
**Dotations aux bibliothèques
DGD 2022**

- | | | |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| ● Bâtiment | ● Matériel et mobiliers | ● Acquisition de collection |
| ● Extension horaires | ● Informatique et numérique | ● Autre |

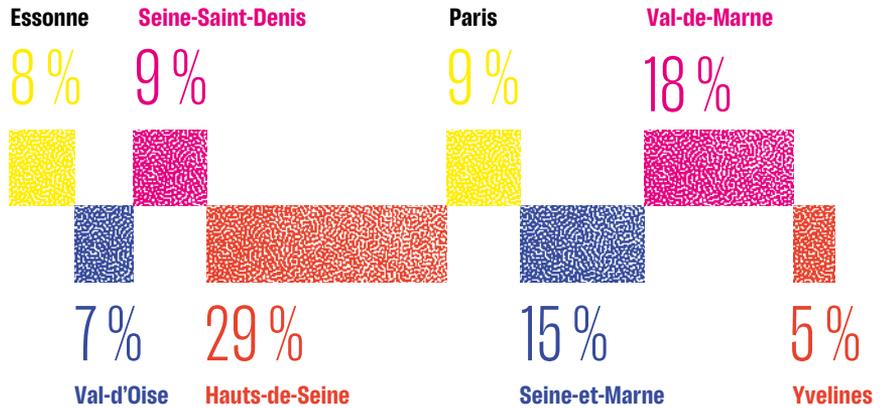
Dépenses supérieures à 200 k€

- | | | |
|-----------------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| 1. James Baldwin (19 ^e Arr.) | 5. Verrières-le-Buisson | 12. Chennevières-sur-Marne |
| 2. Ecuelle et Veneux-les-Sablons | 6. Boulogne-Billancourt | 13. EPT Grand Paris Sud Est Avenir |
| 3. Torcy | 7. Clichy-la-Garenne | 14. Herblay |
| 4. Le Chesnay Rocquencourt | 8. Neuilly-sur-Seine | |
| | 9. Vaucresson | |
| | 10. Plaine Commune | |
| | 11. Fontenay-sous-Bois | |

Ventilation de la dotation aux bibliothèques 2022 par type de dépense



Ventilation de la dotation aux bibliothèques 2022 par département



Par ailleurs, l'année 2022 continue de porter les priorités ministérielles avec le Plan bibliothèques « ouvrir plus, offrir plus, mieux former », lancé en 2018 et donc déployé dans sa cinquième année. 3,5 M€ ont été identifiés pour le financement des dépenses de fonctionnement engagées par les collectivités dans ce cadre (soit 23 % de la dotation programmée) pour 37 collectivités, avec, toujours, un taux d'accompagnement incitatif de 80 % de la part de l'État pour les trois premières années du projet.

Enfin, sur le volet patrimonial, la DRAC intervient également pour la préservation et la conservation du patrimoine écrit des bibliothèques, notamment à Versailles, Provins, Meaux, Fontainebleau ou Saint-Denis, où sont conservés des fonds patrimoniaux. L'année 2022 est marquée par le démarrage du plan de signalement du patrimoine écrit francilien.

Économie du livre et vie littéraire

L'implantation des librairies et maisons d'édition se concentre à Paris (trois quarts des librairies franciliennes) et en petite couronne. L'Île-de-France compte environ 550 librairies indépendantes. La DRAC en soutient chaque année une trentaine. Elle accompagne les projets de création, de reprise et de modernisation de libraires et des maisons d'édition.

En 2022, les librairies ont bénéficié d'une enveloppe totale de près de 300 k€ dont 186 k€ pour 13 créations ou reprises, telles que : Au bonheur des livres à Paris (17^e), l'Allée des feuilles à Saint-Germain-En-Laye (78), la librairie Lagiraf à Gif-sur-Yvette (91) et le Bazar Utopique à Bagneux (92). Sur les 13 projets aidés, 5 librairies spécialisées en arts graphiques et bandes dessinées ont vu le jour, dont La Dule en Bulles à Rueil-Malmaison (92), La Malle aux Histoires à Pantin (93) et Mot à Mot à Fontenay-sous-Bois (94).

Si une part importante des crédits continue de bénéficier aux librairies parisiennes – soit la moitié de l'enveloppe budgétaire, l'accompagnement des librairies en grande couronne notamment via le soutien aux associations de libraires reste pour la DRAC une priorité.

Dans le domaine de l'édition, les dossiers soutenus sont très majoritairement parisiens du fait de la concentration des maisons d'édition. L'aide de la DRAC vise notamment la modernisation des outils informatiques et numériques.

Après le lancement en 2021 de l'opération « Jeunes en librairie » initiée grâce au plan de relance pour le livre, l'appel à projet francilien 2022-2023 a connu encore un vif succès. La DRAC, en coopération avec l'opérateur « Paris Librairies » et en partenariat avec les 3 rectorats a retenu 101 projets portés conjointement par 99 établissements scolaires et leurs librairies indépendantes de proximité, ce qui représente le double par rapport à l'année de démarrage.

Médias

Le plan Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), complémentaire aux dispositifs de résidences de journalisme et de soutien aux médias sociaux de proximité, poursuit son déploiement en 2022 avec 18 projets soutenus. Les bibliothèques de la Seine-et-Marne ont maintenu leurs efforts pour le développement de l'EMI dans leur département. Le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, qui s'est engagé sur le sujet en 2021, avec un programme piloté à la fois par l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis et le territoire d'Est Ensemble, est particulièrement investi.

Développer l'offre cinématographique sur le territoire

Riche de plus de 300 établissements, dont une quarantaine de multiplexes et plus de la moitié classés Art et Essai, l'Île-de-France demeure la région la plus dotée en écrans, concentrant environ 20 % du parc national. Toutefois, l'offre reste très majoritairement concentrée sur l'aire urbaine de Paris. Si elle réalise de loin le plus d'entrées grâce à son poids démographique (un peu plus du quart de la fréquentation nationale), la région affiche aussi le meilleur indice de fréquentation. Après la chute historique subie en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire, la fréquentation francilienne en 2022 – comme à l'échelle nationale – reste inférieure de 25 % environ à la moyenne constatée sur la décennie 2010. Ce contexte encore incertain n'empêche pas les projets d'investissement, même si après une année de rattrapage en 2021 où la DRAC avait eu à instruire 7 dossiers en commissions départementales d'aménagement cinématographique, seuls 2 dossiers de création ont été instruits en 2022, l'enjeu étant moins le maillage territorial, déjà très dense, que la modernisation des équipements. La DRAC a eu à suivre en parallèle pour avis au Centre national du cinéma (CNC) d'autres projets de rénovation et d'extension non soumis à autorisation préalable, la tendance observée étant de baisser les capacités des salles au profit de leur confort.

Le maintien d'une exploitation indépendante demeure une priorité, les cinémas Art et Essai étant le fer de lance de l'éducation à l'image, de l'animation culturelle des territoires et du développement des publics. La DRAC a ainsi renforcé son soutien aux dispositifs scolaires nationaux d'éducation à l'image, en croissance avec un peu plus de 310 000 élèves franciliens touchés en 2021-2022, dont près de 50 000 en maternelle. L'action de la DRAC s'inscrit notamment dans le cadre de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée signée entre d'une part l'État et le CNC, d'autre part le Conseil régional d'Île-de-France, la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, qui permet d'articuler soutien à la création, diffusion culturelle et éducation à l'image : la DRAC y a réaffirmé que l'exceptionnelle concentration francilienne de la filière cinématographique et des créateurs doit contribuer à l'action culturelle sur tous les territoires franciliens, en s'appuyant notamment sur les réseaux des salles classées. Ainsi en 2022, l'association des cinémas de recherche d'Île-de-France (ACRIF) a-t-elle repris la coordination régionale du dispositif Passeurs d'Images, qui développe des ateliers de création et des actions de diffusion, principalement dans les QPV et les zones rurales.

Diffuser la culture grâce au numérique

Le numérique a été un outil précieux pour la culture pendant la pandémie de Covid-19. Il a été à la fois source et porteur de créativité. Il a permis aux acteurs culturels de rester en contact avec les publics, de développer de nouveaux moyens de diffusion, de médiation et de participation. Cette période a confirmé que les jeunes générations ne font pas qu'accéder à la culture via le numérique, en simples consommatrices, elles y participent activement.

C'est dans ce contexte que la DRAC a renforcé ses dispositifs à partir des objectifs définis par le ministère de la Culture en 2022 pour sa stratégie numérique, notamment : utiliser le plein potentiel des outils numériques pour produire, mettre à disposition et faire connaître les ressources culturelles, plus particulièrement auprès des publics empêchés, soutenir la création numérique et l'innovation, favoriser un numérique responsable et durable, faciliter l'accès aux données et aux contenus culturels numériques dans le respect de la protection des données personnelles et du droit de propriété intellectuelle.

Programme national de numérisation et de valorisation

Aussi la DRAC a-t-elle commencé en 2022 à décliner sur le territoire francilien le Programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV). L'objectif du PNV est de favoriser le rapprochement du public avec les œuvres, les artistes et les structures en soutenant la création d'outils numériques qui facilitent la diffusion, la médiation, la participation, en complément des dispositifs physiques et présentsiels. Le PNV participe au renforcement des politiques de démocratie culturelle et d'éducation artistique et culturelle. Le champ des projets éligibles est assez large et porte sur l'ensemble des domaines culturels du patrimoine et de la création dès lors qu'ils visent à favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture. Une attention particulière est accordée aux projets proposant des outils numériques de médiation, tels que des applications valorisant des contenus en format numérique auprès du grand public.

L'enjeu est d'aboutir à l'émergence et à la structuration de projets culturels numériques de territoire, en complément et en coordination avec les autres acteurs institutionnels qui soutiennent l'innovation numérique dans le secteur culturel et le développement local (CNC, BPI, CDC, ANCT, collectivités territoriales, etc.).

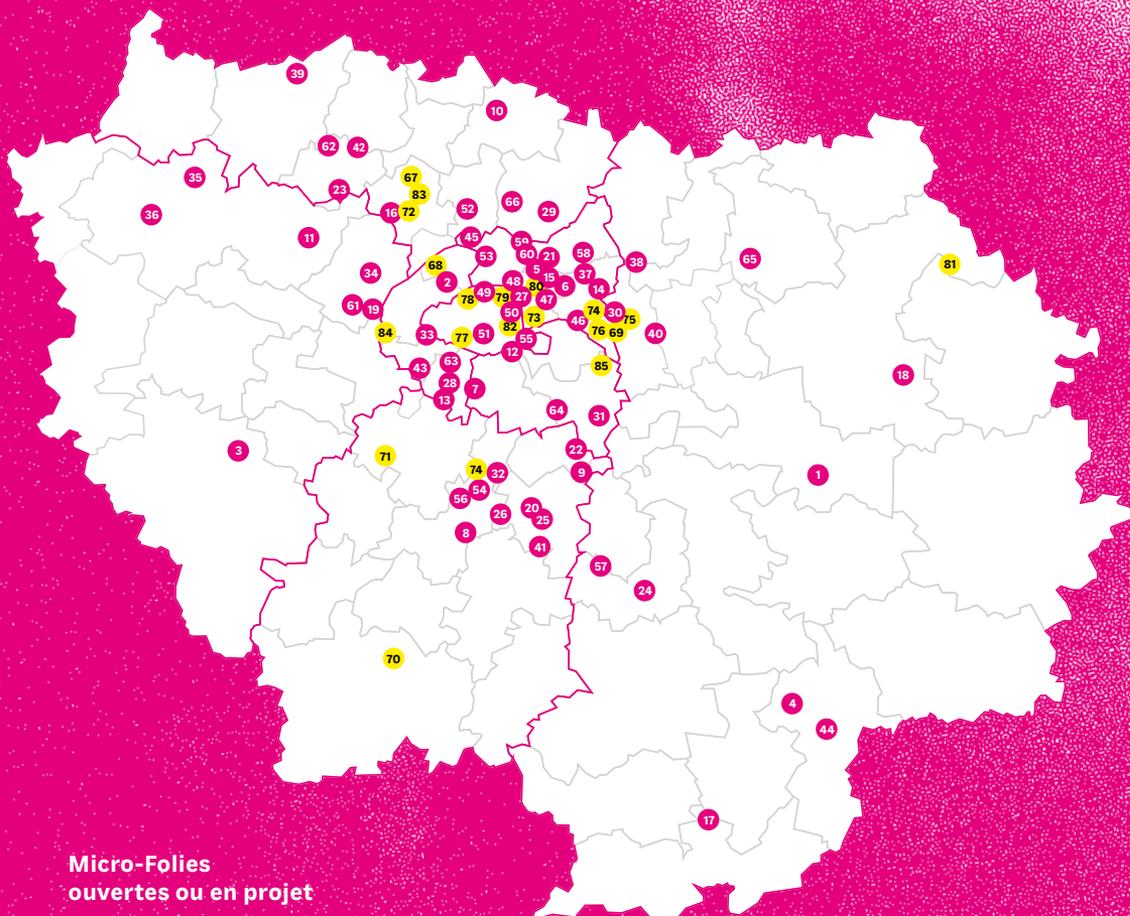
Parmi les projets soutenus en 2022 : « Villa Nova », un jeu vidéo qui valorise le patrimoine ferroviaire et architectural de Villeneuve-Saint-Georges ; « Performances Sources », base de données/plateforme du Générateur (Gentilly) qui recense et met en valeur des artistes de la performance ; numérisation et valorisation de la « mémoire filmique de l'Île-de-France » constituée à partir de films d'amateurs, institutionnels etc. ; le CEN, plateforme de ressources dédiée à l'art choral.

Micro-Folies

La DRAC continue de contribuer au déploiement des Micro-Folies en participant notamment à la sélection des projets dans le cadre de l'appel à candidatures piloté par la préfecture de région, en coordination avec l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), la Métropole du Grand Paris et les préfectures de département. Dix nouveaux projets ont été sélectionnés à la suite de l'appel à candidatures 2022. 56 Micro-Folies étaient ouvertes en décembre 2022, 44 projets sont en cours. Cent Micro-Folies devraient être ouvertes d'ici fin 2023 dans l'ensemble de la région.

La DRAC accompagne aussi les Micro-Folies qui souhaiteraient être partenaires des dispositifs d'accès à la culture pour tous (« Culture et lien social », « C'est mon patrimoine », « L'Été culturel » etc.) ou d'un projet PNV (le projet de jeu vidéo « Villa Nova » a été initié par la Micro-Folie de Villeneuve-Saint-Georges).

Enfin, 2022 aura vu la finalisation de la première collection régionale francilienne pour le réseau des Micro-Folies, chantier transversal qui aura mobilisé les services métiers de la DRAC, pilote de la collection, et son réseau de partenaires, plus d'une quarantaine de contributeurs au total. Elle sera par ailleurs accompagnée d'un cahier de médiation, ce qui permettra d'outiller les médiateurs et de faciliter l'appréhension par un large public de cette ressource culturelle. La constitution de cette collection complète l'expertise que la DRAC peut apporter aux collectivités pour le développement et la valorisation de leur patrimoine culturel local en format numérique. Son lancement est prévu à l'automne 2023.



**Micro-Folies
ouvertes ou en projet**

- | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Micro-Folie ouverte</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Act'art : Micro-Folie mobile 2. Asnières-sur-seine 3. Auffargis 4. Avon 5. Bobigny 6. Bondy 7. Bourg-la-Reine 8. Brétigny-sur-orge 9. Brunoy 10. CC/Carnelle-Pays-de-France 11. Chanteloup-les-Vignes 12. Charenton-le-Pont 13. Châtenay-Malabry 14. Clichy-sous-bois 15. Conseil dép. de la Seine-Saint-Denis | <ol style="list-style-type: none"> 16. Corneilles-en-Paris 17. COS CRPF - Nanteau-sur-Lunain 18. Coulommiers 19. Croissy-sur-Seine 20. Culture 360 - Evry-Courcouronnes 21. Drancy 22. Épinay-sous-Sénart 23. Éragny-sur-Oise 24. Espoir CFDJ Melun 25. Évry-Courcouronnes 26. Fleury-Mérogis 27. Fondation Fiminco - Romainville 28. Fontenay-aux-Roses 29. Gonesse 30. Gournay-sur-Marne 31. Grand Paris sud est Avenir | <ol style="list-style-type: none"> 32. Grigny 33. Issy-les-Moulineaux 34. Le Vesinet 35. Les Mureaux 36. Limay 37. Livry-Gargan 38. Maison pour tous - Villeparisis 39. Marines 40. Marne et gondoire 41. Mennecy 42. Méry-sur-Oise 43. Meudon 44. Montereau-Fault-Yonne 45. Montmagny 46. Neuilly-Plaisance 47. Noisy-le-sec 48. Pantin 49. Paris 18° | <ol style="list-style-type: none"> 50. Paris 20° 51. Paris 5° 52. Saint-Brice-sous-Forêt 53. Saint-Denis 54. Sainte-Geneviève-des-Bois 55. Saint-Mandé 56. Saint-Michel-sur-Orge 57. Savigny-le-temple 58. Sevran 59. Sham Dugny 60. Sham le Bourget 61. St-Germain-en-Laye 62. Val-d'Oise numérique 63. Vallée sud Grand Paris 64. Villeneuve-st-Georges 65. Villenoy 66. Villiers-le-Bel |
| <p>Micro-Folie en cours d'ouverture</p> <ol style="list-style-type: none"> 67. Bessancourt 68. Bois-Colombes 69. Champs-sur-Marne | <ol style="list-style-type: none"> 70. Étampes 71. Les Ulis 72. Montigny-lès-Corneilles 73. Montreuil 74. Morsang-sur-Orge | <ol style="list-style-type: none"> 75. Neuilly-sur-Marne 76. Noisy-le-grand 77. Paris 15° 78. Paris 17° 79. Paris 19° 80. Romainville | <ol style="list-style-type: none"> 81. Saint-Cyr-sur-Morin 82. Sorbonne nouvelle 83. Taverny 84. Vaucresson 85. Villiers-sur-Marne |

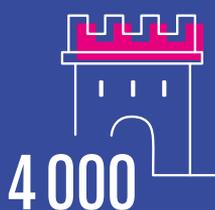
2

Conservation et valorisation des patrimoines

Chiffres clés

24,2 M€

de crédits engagés en 2022



Monuments historiques (MH)



919 autorisations de travaux et permis de construire relatifs aux MH instruits en 2022 par la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH)



Jardins remarquables



édifices labellisés
« Architecture contemporaine remarquable »



Sites patrimoniaux remarquables

Patrimoine monumental

Avec 4 000 monuments historiques protégés, soit 9 % du total national pour 2 % du territoire, la région Île-de-France est, en termes de densité, la plus dotée en édifices protégés. C'est également l'une de celles qui possède le plus grand nombre de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO avec quatre biens inscrits en propre (les palais et parcs de Versailles et de Fontainebleau ; Paris, rives de la Seine ; la cité médiévale de Provins) et deux éléments constitutifs de deux biens en série (la Tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie au titre des *Chemins de Saint-Jacques de Compostelle* et trois sites au titre du bien transnational *L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne*).

L'année 2022 a été particulièrement riche, tant en matière de protections et de restaurations que d'actions de valorisation avec, notamment, la restauration de l'obélisque de Louxor et la tenue à Paris de la Conférence permanente internationale du bien Le Corbusier sous présidence française.

Des édifices très diversifiés font l'objet de nouvelles protections, tels que le classement du domaine de Dampierre (78), la protection de la ferme du Valpendant à Presles (95), de l'abri anti-aérien de Villenoy (77) ou encore des ateliers d'artistes de la rue Caulaincourt (18^e). Des objets mobiliers rares sont désormais protégés, tels que le tableau *La laiterie de Méréville*, d'Hubert Robert (1733-1808), conservé à la direction des Archives départementales et du patrimoine mobilier à Chamarande (91).

Protéger un héritage exceptionnel

Les immeubles protégés au titre des monuments historiques

L'année 2022 a été marquée par le renouvellement des membres de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) pour une durée de 5 ans.

En 2022, à la suite de leur présentation devant la CRPA, 7 nouveaux immeubles ont été inscrits au titre des monuments historiques et 8 monuments ont bénéficié d'une extension de protection. Ont par ailleurs été classés 4 monuments de la région tandis que 2 autres ont vu leur périmètre de classement étendu.

Parmi les édifices concernés par ces mesures de protection, on peut évoquer :

- Le temple du Foyer de l'Âme (Paris 11^e) : inscrit
Ce temple construit en 1906-1907 par deux architectes parisiens, Achille Nauquet et Jean Naville, présente une façade sur rue très discrète, évoquant un immeuble de rapport, mais déploie sa salle de culte sous une grande verrière. Sa structure métallique et ses décors très sobres s'inspirent de l'architecture américaine.
- Le pavillon du roi, place des Vosges (Paris 4^e) : plafonds inscrits
Dans l'un des bâtiments emblématiques de la place des Vosges, ont été découverts lors d'un chantier, de splendides plafonds à solives décorés de peintures datant de la première moitié du XVII^e siècle, caractéristique de l'âge d'or du Marais.
- L'abri anti-aérien de Villenoy (77) : inscrit
Cet abri anti-aérien dont la forme conique en fait un édifice unique en France fut construit par un ingénieur de la sucrerie de Villenoy en 1939-1940 dans le cadre de la loi sur la Défense passive au début de la Seconde Guerre mondiale. Construit pour abriter le personnel de l'usine en cas d'attaque aérienne, il adopte une forme aérodynamique conçue pour supporter le souffle des bombes.
- Le domaine de Dampierre (78), classé
Œuvre de Jules Hardouin-Mansart, le château de Dampierre, dont la construction s'étale entre 1675 et 1685, rayonne sur un vaste domaine de 400 hectares. Propriété d'une même famille pendant plus de trois siècles, il a conservé une remarquable cohérence. À l'intérêt de son architecture et de ses décors du XVII^e siècle, s'ajoute l'intervention de Félix Duban à partir de 1839, qui témoigne du goût de l'Antique du propriétaire, alors directeur adjoint des antiquités grecques et égyptiennes du musée Charles X.
- Le château du duc de Dino à Montmorency (95), classé
Demeure de villégiature d'un riche banquier édifiée à la fin du XIX^e siècle, le château de Dino est une folie, témoignage éloquent de l'éclectisme en vogue, où se mêlent les références au gothique, à la Renaissance italienne, à l'art hispano mauresque ou au japonisme dans une composition luxueuse et pittoresque.

← La salle de culte du temple du Foyer de l'Âme (11^e arr.)
© DRAC Île-de-France / J. Bohl

→ Décors peints du XVII^e siècle du pavillon du roi (4^e arr.)
© H. Hanaire

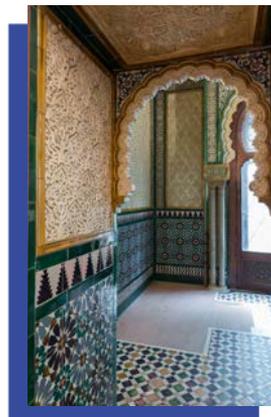


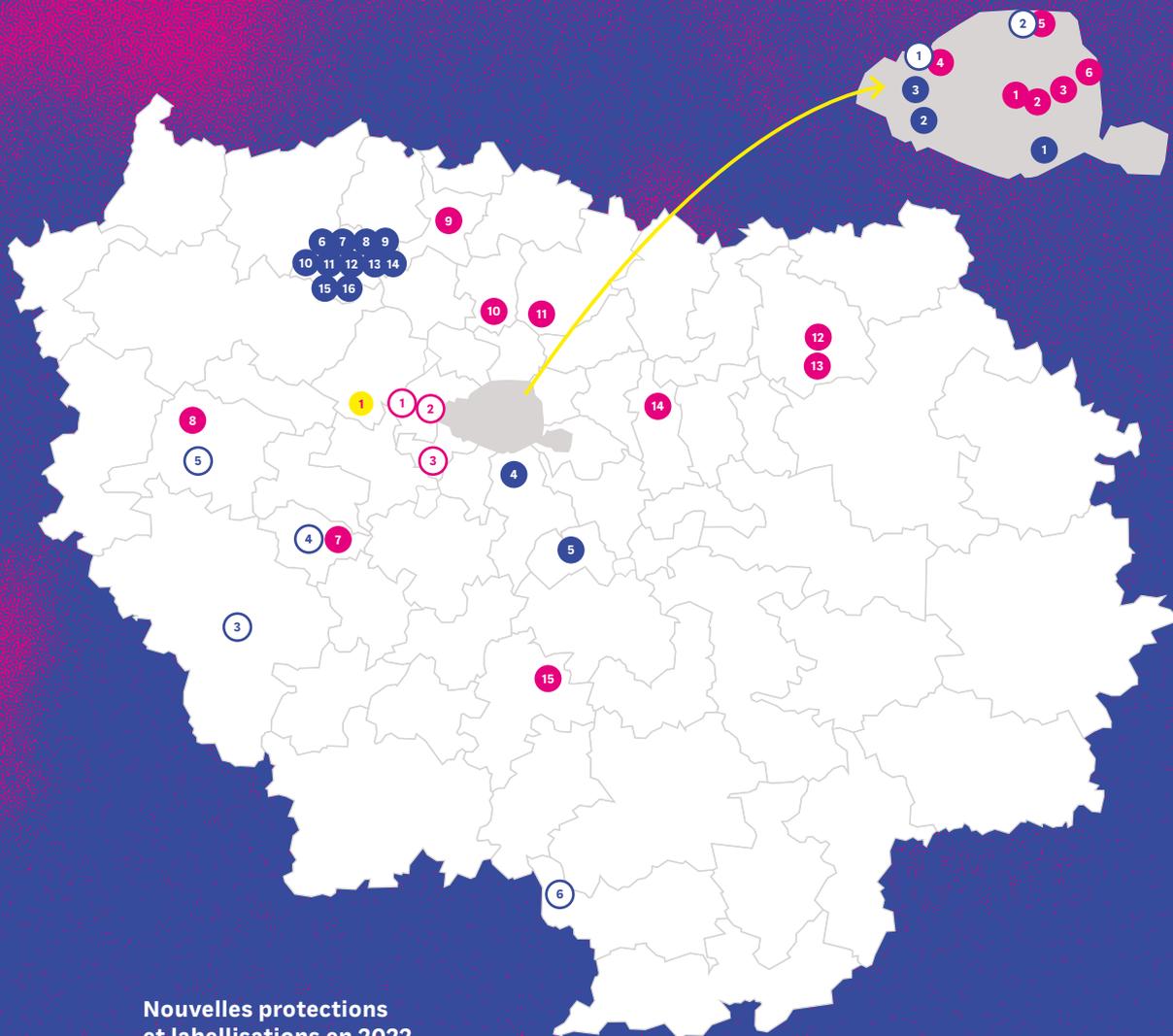
← L'abri anti-aérien de Villenoy (77)
© DRAC IDF / P. Cellard

→ Domaine de Dampierre (78) © DRAC IDF / M.-H. Didier



Le Château de Dino et sa salle de bain mauresque (95)
© Service régional de l'inventaire / Kruszyk





**Nouvelles protections
et labellisations en 2022**

- | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>○ Domaines nationaux créés en 2022</p> | <p>1. Château de Malmaison (92)</p> | <p>2. Parc de Saint-Cloud (92)</p> | <p>3. Parc de Meudon (92)</p> |
| <p>○ Monuments historiques classés en 2022</p> | <p>1. Château de Bagatelle (75016)
2. Basilique du Sacré Cœur de Montmartre et square Louise Michel (75018)</p> | <p>3. Ancien palais du roi de Rome à Rambouillet (78)
4. Domaine et château de Dampierre-en-Yvelines (78)</p> | <p>5. Maison de Maurice Ravel et son jardin à Montfort-l'Amaury (78)
6. Gisement préhistorique (abri orné et rocher gravé) à Buthiers (77)</p> |
| <p>● Label Jardin remarquable délivré en 2022</p> | <p>1. Domaine de Marly-le-Roi (78)</p> | | |

 <p>Monuments historiques inscrits en 2022</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Hôtel de Chaulnes (75004) 2. Pavillon du roi (75004) 3. Temple du Foyer de l'âme (75011) 4. Parc de Bagatelle (75016) 5. Ateliers d'artiste du 73 rue Caulaincourt (75018) 6. Tombeau d'Ivan Yacovlev au Père-Lachaise (75020) 	<ol style="list-style-type: none"> 7. Domaine de Breteuil à Choisel (78) 8. Château et ancien potager de Thoiry (78) 9. Manoir du Valpendant à Presles (95) 10. Château du duc de Dino à Montmorency (95) 11. Portail de l'ancien château de Garges-lès-Gonesse (95) 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Cité épiscopale de Meaux (77) 13. Abri conique anti-aérien à Villenoy (77) 14. Ferme du domaine de Brou-sur-Chantereine (77) 15. Parc de Villeroy à Mennecy (91)
 <p>Labels architecture contemporaine remarquable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cité technique et administrative - résidence pour étudiants et jeunes salariés (75013) 2. Cité d'artistes (75015) 3. Immeuble (75016) 4. Cité du liéгат à Ivry-sur-Seine (94) 5. Église Saint-Joseph-Artisan à Montgeron (91) 	<p>Ville nouvelle de Cergy-Pontoise (95) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Ancien centre administratif et culturel, ancien hôtel de ville ; actuel hôtel d'agglomération 7. Ancien centre de formation des banques populaires; actuelle chambre des métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise 8. Résidence Cergy 7 9. Les colonnes Saint-Christophe, ensemble de logements « Le Belvédère » 	<ol style="list-style-type: none"> 10. Groupe scolaire des Plants 11. Groupe scolaire des Châteaux 12. Groupe scolaire de la Belle Épine 13. Ancien groupe scolaire de la Lanterne; actuelle maison de quartier de l'Horloge 14. Groupe scolaire des Terrasses 15. Groupe scolaire de la Chanterelle 16. Axe majeur

Les objets protégés au titre des monuments historiques

L'Île-de-France compte près de 20 000 objets protégés au titre des monuments historiques.

Parmi les mesures prises pour les objets mobiliers en 2022 - soit 8 classements au titre des monuments historiques, 2 classements à titre d'ensemble mobiliers avec servitude de maintien dans les lieux, et 17 inscriptions -, les plus notables ont concerné :

- Le classement d'un tableau *La Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste* de Pierre Mignard conservé dans l'église Saint-Pierre-Saint-Paul à Fontenay-aux-Roses (92) ;
- Le classement d'un objet mémoriel avec l'inscription « Je combats pour la France et sa liberté » tissé par le résistant Abel Plisson, lors de sa détention en 1943 et 1944, conservé à la mairie de Limay (78) ; cet objet avait été inscrit au titre des monuments historiques en 2021 ;
- Le classement de la péniche Le chalet, de type Freycinet, construite aux Pays-Bas en 1930, amarrée à Saint-Mammès (77), ainsi que la locomotive à vapeur 3.628 Nord construite en 1911 dans des ateliers allemands et son tender, construite par les établissements Cail à Denain (Nord) en 1921, conservés au musée vivant du chemin de fer à Longueville (77) ;
- L'inscription de 5 vitraux commandés en 1935 et d'un vitrail commandé en 1956 pour être placés dans la cathédrale Notre-Dame de Paris ;
- L'inscription de 5 cloches conservées dans des églises des Yvelines et de l'Essonne ;

- L'inscription d'une série d'objets (dont 10 bustes siècles, 2 bas-reliefs du XIX^e siècle et du mobilier du XVIII^e et XIX^e siècles) conservés à l'hôpital Saint-Louis à Saint-Germain-en-Laye (78);
- L'inscription du tableau *La laiterie de Méréville*, d'Hubert Robert (1733-1808), conservé à Chamarande (91);
- L'inscription de 11 tableaux datant du XVII^e ou du XVIII^e siècle conservés au Carmel de Pontoise (95).

À cela s'est ajoutée la servitude de maintien dans les lieux, disposition issue de la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, qui a été appliquée à un exceptionnel ensemble mobilier de style Art déco conservé au Palais de la Porte Dorée (Paris 12^e) et à des objets conservés au château de Vaux à Vaux-sur-Seine (78), ainsi que le classement de deux ensembles historiques mobiliers conservés à l'église Saint-Germain-L'auxerrois (Paris 1^{er}) et le classement de trois ensembles historiques mobiliers conservés au Palais de la Porte Dorée (Paris 12^e).

Labellisations

La DRAC a poursuivi en 2022 son ambitieuse politique de labellisation :

Architecture contemporaine remarquable (ACR)

16 nouveaux labels ont été attribués en 2022. Au 31 décembre 2022, le territoire francilien compte 223 édifices ou ensembles labellisés.

La campagne de labellisation menée sur la ville de Cergy a été achevée dans le cadre d'un partenariat portant sur le thème des villes nouvelles, avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. 11 décisions préfectorales ont été signées en 2022, parmi lesquelles l'Axe majeur fait figure d'œuvre à la fois singulière et incontournable pour l'histoire récente de la ville nouvelle.

En application des dispositions de la loi LCAP relatives au label ACR, la CRMH a mis en place un groupe de travail permanent dédié à l'examen des demandes individuelles de labellisation. Cette approche est nouvelle en ce sens qu'elle complète les seuls travaux thématiques. 5 dossiers ont été étudiés en 2022, dont 4 présentés en CRPA à la suite d'un avis favorable du groupe de travail. En outre, les 5 ensembles retenus en 2021 ont été distingués par une décision préfectorale en 2022 : l'église Saint-Joseph de Montgeron (91), la cité du Liécat à Ivry-sur-Seine (94), la Cité technique et administrative de la ville de Paris (13^e), la Cité d'artistes de la RIVP (Paris 15^e) et l'immeuble du 16 avenue de Versailles (Paris 16^e).

Enfin, la préparation d'un cahier des charges portant sur une étude relative à l'architecture sportive a abouti à un appel d'offres publié à l'automne 2022, à l'issue duquel un bureau d'études a été désigné titulaire de la mission. Dans la perspective des prochains Jeux olympiques et paralympiques 2024, la CRMH engage en effet une campagne de labellisation ACR sur ce thème, en lien avec le service Patrimoines et inventaire du Conseil régional d'Île-de-France.

Jardin remarquable

L'année 2022 a permis la labellisation du jardin du Domaine national de Marly à Marly-le-Roi (78), portant à 42 le nombre de jardins labellisés en Île-de-France.

Patrimoine mondial - UNESCO

L'essentiel de l'année 2022 a été consacré à la préparation de la Conférence permanente internationale sous présidence française du bien transnational en série *L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne* inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 2016 et dont la DRAC d'Île-de-France coordonne les 10 composantes de la série nationale.

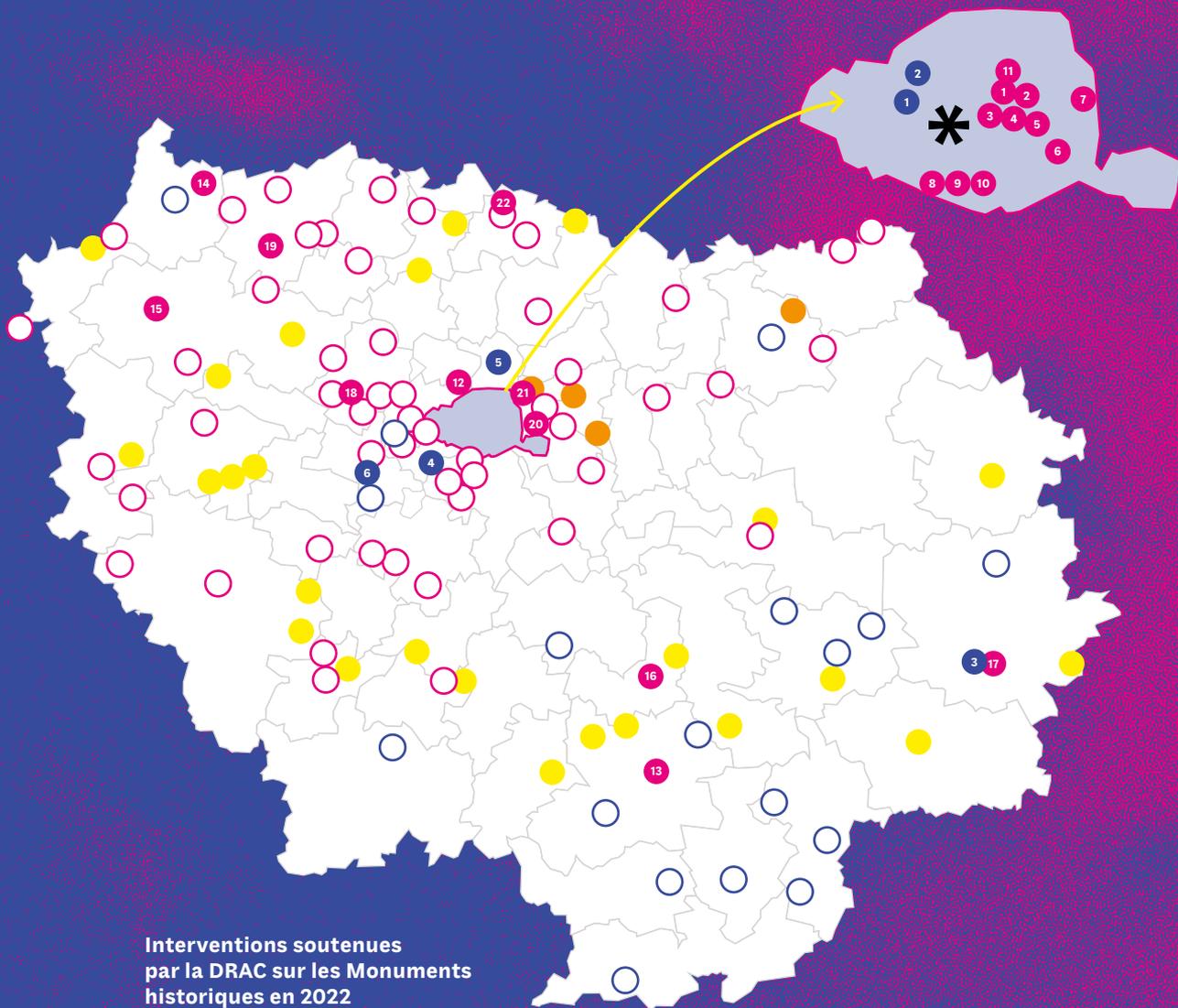
La réunion annuelle de travail de cette présidence tournante s'est tenue le 8 décembre en présence des délégations des 7 États concernés (Argentine, Allemagne, Belgique, France, Inde, Japon et Suisse), suivie d'une visite de l'immeuble de la porte Molitor et des maisons La Roche et Jeanneret et d'un dîner-croisière offert par la DRAC sur la Seine, dont les berges sont également inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La journée d'études du 9 décembre a permis d'aborder quatre thématiques : protections et gestion des zones tampons ; appropriation des sites corbuséens par les propriétaires, habitants et gestionnaires ; tourisme et échanges ; études, entretien et restaurations). La communauté internationale a pu apprécier les principales avancées observées depuis l'inscription du bien dans les différents pays et plus particulièrement les composantes de la série française. Les présentations seront réunies dans les Actes à paraître en 2023.

Domaines nationaux

Catégorie juridique nouvelle issue de la loi LCAP, les domaines nationaux présentent « un lien exceptionnel avec l'histoire de la Nation ». À ce titre ils sont, uniquement pour les parcelles appartenant à l'État, immédiatement classés, inaliénables, imprescriptibles, et inconstructibles, à l'exception des bâtiments et structures nécessaires à leur entretien, à leur visite par le public ou leur mise en valeur. La région Île-de-France est celle qui totalise le plus grand nombre de domaines nationaux (13 sur 21).

En 2022, 3 nouveaux domaines nationaux ont été créés par le décret du 17 juin 2022 : les domaines de Saint-Cloud, Meudon et Rueil-Malmaison. Cette inscription a été précédée d'un important travail conduit par la DRAC, en lien avec les préfetures de région et de département, d'explication auprès des collectivités territoriales concernées des conséquences de ce nouveau régime juridique. La DRAC a également participé aux réunions de travail organisées par la Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) chargée de piloter cette procédure, avant la tenue et de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) et la parution du décret en Conseil d'État entraînant la mise en œuvre immédiate des servitudes attachées à ce nouveau régime juridique.



● Intervention supérieure à 200 k€ sur des monuments historiques appartenant à l'État

● Intervention supérieure à 200 k€ sur des monuments historiques n'appartenant pas à l'État

1. Musée Carnavalet
2. Église Saint-Nicolas des Champs

○ Monument historique appartenant à l'État

1. Palais de Chaillot
2. Hôtel Salomon de Rothschild
3. Provins

3. Église Saint-Gervais-Saint-Protais
4. Église Saint-Louis en l'Île
5. Hôtel de Chalons-Luxembourg
6. Église Saint-Esprit
7. Crématorium du Père-Lachaise
8. CIUP-Fondation Avicenne

○ Monument historique n'appartenant pas à l'État

4. Meudon
5. Saint-Denis
6. Versailles

9. Musée de la Libération
10. Maison-atelier de Jean Lurçat
11. Église Saint-Vincent de Paul
12. Clichy-la-Garenne
13. Fontainebleau
14. Magny-en-Vexin
15. Mantes-la-Jolie

● Fond Incitatif Partenarial (FIP)

*** 50 MH parisiens ont été restaurés. Ne figurent ici que les dépenses supérieures à 200 k€**

16. Melun
17. Provins
18. Saint-Germain-en-Laye
19. Vigny
20. Vincennes
21. Pantin
22. Asnières-sur Oise

● Mission Patrimoine en péril

Restaurer pour transmettre

Contrôle scientifique et technique (CST) sur les monuments historiques

La CRMH exerce un contrôle scientifique et technique, en lien avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), sur tous les immeubles et objets protégés, afin de garantir leur parfaite conservation et le respect de leur intégrité patrimoniale. À ce titre, 919 autorisations de travaux et avis sur permis de construire ont été motivés et délivrés en 2022, contre 906 en 2021, qui constituait déjà une année particulièrement dynamique.

Aides financières apportées aux propriétaires privés et publics

En 2022, 139 dossiers de demandes de soutien financier, émanant de propriétaires privés comme publics, ont été instruits. La politique de subventionnement de la DRAC tient compte de l'état sanitaire, de la répartition territoriale des monuments protégés, de la nomenclature de ces monuments (patrimoine religieux, architecture domestique, patrimoine industriel et scientifique...) et du type de propriétaire, afin que les travaux de restauration subventionnés reflètent la diversité des monuments historiques en Île-de-France.

Comme en 2020 et en 2021, un accent a été mis, dans la programmation budgétaire, sur le Fonds incitatif et partenarial (FIP) au profit des communes à faibles ressources. Ce dernier vise à accompagner le plus possible de petites communes de moins de 10 000 habitants, en notifiant des subventions à un taux supérieur. En 2022, ce fonds d'un montant de 2,7 M€ a permis de financer 20 opérations, en Seine-et-Marne (5), Yvelines (5), Essonne (4) et Val d'Oise (6). Ont pu notamment bénéficier de ce dispositif : la restauration de l'église Saint-Victor de Blennes (77), l'église Saint-Pierre de Longnes (78), l'église Notre-Dame de Bonne-Garde de Longpont-sur-Orge (91) ou encore l'église Saint-Gervais Saint-Protais de Bessancourt (95). Par ailleurs, la Mission Patrimoine en péril contribue à la sauvegarde du patrimoine en subventionnant les opérations à hauteur de 40 % pour les MH inscrits et de 60 % pour les classés. En 2022, elle a permis d'inscrire 5 opérations en programmation, dont la restauration du clocher de l'église Saint-Louis de Villemomble (93), ou encore la restauration de la tour dite des Oubliettes ou tour Henri IV à Marcoussis (91). Dans ce cadre, le montant global des subventions attribuées s'est élevé à 1,3 M€.

Par ailleurs, la CRMH a poursuivi en 2022 les travaux engagés en 2021 au titre du volet France Relance pour la Culture (8 opérations pour un total de 8,4 M€). 1,3 M€ ont été consacrés aux 3 cathédrales franciliennes et 730 k€, à 5 monuments n'appartenant pas à l'État : l'église Saint-Eustache à Paris, le Pavillon de la Muette à Saint-Germain-en-Laye (78), le domaine de Méréville (91), l'église Saint-Germain à Pantin (93) et l'église Notre-Dame à Magny-en-Vexin (95).

Maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques appartenant à l'État

La CRMH assure la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration des monuments historiques appartenant à l'État et affectés à la DRAC.

En 2022 le programme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la DRAC proposé au titre du plan de relance en 2020 et validé par le ministère de la Culture pour un montant total de 1,3 M€ s'est poursuivi : restauration des vitraux du déambulatoire et dévoiement des câbles du grand orgue de la basilique de Saint-Denis, recoupement du comble de la cathédrale Saint-Louis de Versailles, ces deux opérations relevant du plan de sécurité des cathédrales.

La CRMH a également poursuivi sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux financés par voie de mécénat : restauration des objets de la cathédrale Notre-Dame, fouilles et consolidation du massif occidental de la basilique Saint-Denis.

Autres chantiers lancés, conduits ou achevés en 2022

- La restauration des persiennes de l'hôtel Salomon de Rothschild a débuté à l'été 2022 et se poursuivra jusqu'à l'été 2023. Elle consiste en un décapage soigneux des dentelles en chêne, une remise en état des éléments de serrurerie, une mise en peinture et un ajout de barres anti-intrusion.
- Domaine de Meudon : le défaut d'étanchéité de la terrasse recouvrant l'orangerie a nécessité une réfection complète. Cette opération, débutée en janvier 2021, s'est achevée en février 2022.
- Cathédrale Saint-Louis de Versailles : la restauration de la façade nord et des premières travées en retour s'est poursuivie. L'opération, débutée en 2021, consistait à restaurer la maçonnerie par un nettoyage général par micro-gommage et cataplasmes pour retirer lichens, fientes, croûtes noires, traces de rouille. Une restauration complète des trois portails, ainsi que des couvertures des deux tours, a également été réalisée.

Restauration des tableaux
de la cathédrale
Notre-Dame

© DRAC Île-de-France /
David Bordes



Restauration des vitraux
de la basilique
Saint-Denis

© DRAC Île-de-France /
Nicolas Thouvenin



FOCUS

L'OBÉLISQUE DE LOUXOR

L'obélisque de Louxor est classé au titre des monuments historiques par arrêté du 13 avril 1937. Le monument, propriété de l'État français, est affecté à la DRAC qui, à ce titre, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration. La maîtrise d'œuvre est conduite par l'architecte en chef des monuments historiques.

Le chantier a débuté mi-novembre 2021 par l'installation des échafaudages et s'est achevé le 31 mai 2022. Au préalable, une phase préparatoire a permis d'effectuer des tests de nettoyage, sous le contrôle du Laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH). Plusieurs techniques ont été testées et les analyses ont conclu à l'utilisation de deux méthodes différenciées : la vapeur chaude pour le socle et le piédestal, le micro-sablage pour le monolithe.

L'opération comprend la restauration du monolithe, de son piédestal, de son podium et de la grille de clôture. Elle intègre une phase de consolidation des zones desquamées du monolithe et un nettoyage adapté aux différents matériaux composant le monument. La présentation du podium est améliorée par la reprise des joints et le goujonnage de la pierre formant bordure extérieure. La grille et les portillons sont rénovés. Enfin, les parties dorées à la feuille d'or du pyramidion sont restaurées.

Un partenariat a été noué avec l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris pour décorer la bâche et les palissades de chantier. L'artiste retenu se nomme Jonathan SOBEL, diplômé de l'école en 2021. Sa proposition, visible lors de janvier à mars 2022, était un monolithe jaune (soleil égyptien) et gris (ciel parisien) présentant les effigies de Ramsès II (1304-1213 avant J.-C.), Méhémet Ali (1769-1849), Charles X (1757-1836) et Jean-François Champollion (1790-1832), quatre grands hommes liés à la création et la destinée du monument.

La DRAC a organisé des visites institutionnelles et accueilli différents médias afin de valoriser ce chantier emblématique, sans perturber le bon fonctionnement de l'opération de restauration, notamment à l'occasion du montage de la tribune présidentielle pour les festivités annuelles du 14 juillet.

Obélisque de Louxor,
Redore du Pyramidion
© Jonathan Legros



Obélisque de Louxor,
Une restauratrice au
travail sur le monolithe
© Julie Aveneau



Former et sensibiliser les publics

Dans le cadre de l'opération « Été culturel », une programmation estivale spécifique a été mise en place à la Maison - atelier Foujita, labellisée Maison des illustres, tenant compte des atouts du site : une maison d'artiste nichée dans un village d'Essonne, située en limite du parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse et entourée d'un jardin. Une artiste textile japonaise, Rieko Koga, dont l'œuvre fait écho à celle de Foujita et bénéficie d'une visibilité dans la sphère artistique franco-japonaise, a été accueillie. Dans le jardin, une œuvre participative a invité les visiteurs à écrire leur prénom sur des bouts de tissus tels des arbres à souhaits. Enfin, un jeu de piste en idéogrammes brodés a permis à petits et grands de découvrir l'écriture japonaise.

La Maison - atelier Foujita a par ailleurs accueilli le récital « Parade », présenté par l'opéra de Massy dans le cadre de la restauration du rideau de scène du ballet éponyme, peint par Picasso. Ce récital a rencontré un franc succès et a été l'occasion pour le public habitué de l'opéra de Massy de découvrir ce lieu magnifique. Enfin, la Maison-atelier Foujita a organisé des ateliers d'art culinaire sur le thème des fleurs comestibles et proposé une démonstration consacrée à l'art de la taille des arbres et arbustes. L'objectif poursuivi était de cibler un public élargi en proposant une saison culturelle diversifiée associant patrimoine, spectacle vivant et arts visuels.

En outre, plusieurs autres actions ont été conduites par les associations membres du GRIF Rempart en 2022, parmi lesquelles peuvent être signalées deux actions menées au Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) de Brie Comte Robert (77). La première a permis à 139 jeunes de participer à des journées de découverte du patrimoine briard historique, architectural et archéologique par le biais de visites guidées et d'ateliers pédagogiques. La seconde action a concerné 1 566 scolaires (maternelles et primaires) dont 108 en QPV tout au long de l'année scolaire avec une trentaine d'établissements franciliens. Certaines classes ont poursuivi le travail en classe et terminé le projet par une exposition au CIP.

Enfin, l'Institut de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine industriel des carrières (PICAR) a organisé en juin et en septembre 2022 deux actions autour du Treuil de carrière à Châtillon (92). 878 élèves ont été initiés à la taille de pierre, à la géologie du Bassin parisien, et aux métiers du bâti. Un jardin pédagogique a aussi été créé par les bénévoles PICAR et les enseignants, pour trois écoles du quartier.

Architecture

Agir pour la création architecturale

La DRAC accompagne les projets de création ou d'adaptation des équipements culturels, par un soutien financier et par la participation aux concours d'architecture. En 2022, le projet du nouveau siège des Ateliers Médicis, à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en représente l'exemple le plus emblématique.

En première phase du concours, le jury avait retenu quatre jeunes équipes d'architectes et de maîtrise d'œuvre, au regard des compétences réunies, de leur engagement pour l'environnement et de leur note d'intention. Sur la base des esquisses transmises, le projet de l'équipe Encore Heureux a été retenu.

En plus de son adaptation au programme d'activité des Ateliers, ce projet se distingue par ses qualités formelles, son écriture accueillante et le respect des objectifs environnementaux assignés à cette réalisation. Ainsi, l'édification du bâtiment en 2024 et 2025 fera appel à des matériaux biosourcés (bois), locaux (terre crue) et de réemploi (briques et pierre de parement, garde-corps et mains-courantes, faux plafonds, parquets et carrelages, luminaires, équipements sanitaires, pavés, équipements de scénographie...).

La nouvelle adresse des
Ateliers Médicis © Encore
Heureux Architectes



Valoriser le patrimoine architectural et paysager

Nouveaux sites patrimoniaux

Par arrêté de la ministre de la Culture publié en février 2022, Fontainebleau-Avon est devenu le 60^e site patrimonial remarquable (SPR) d'Île-de-France. L'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) sera lancée en 2023.

Le PSMV de Versailles a été modifié en 2022, pour se mettre en conformité avec le code de l'urbanisme et pour préciser les modalités d'évolution de la Caserne de Croÿ, le long de l'avenue de Sceaux, sur lequel un projet immobilier est prévu.

A Seine-Port, le règlement de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) a été approuvé pour remplacer celui de l'ancienne ZPPAUP.

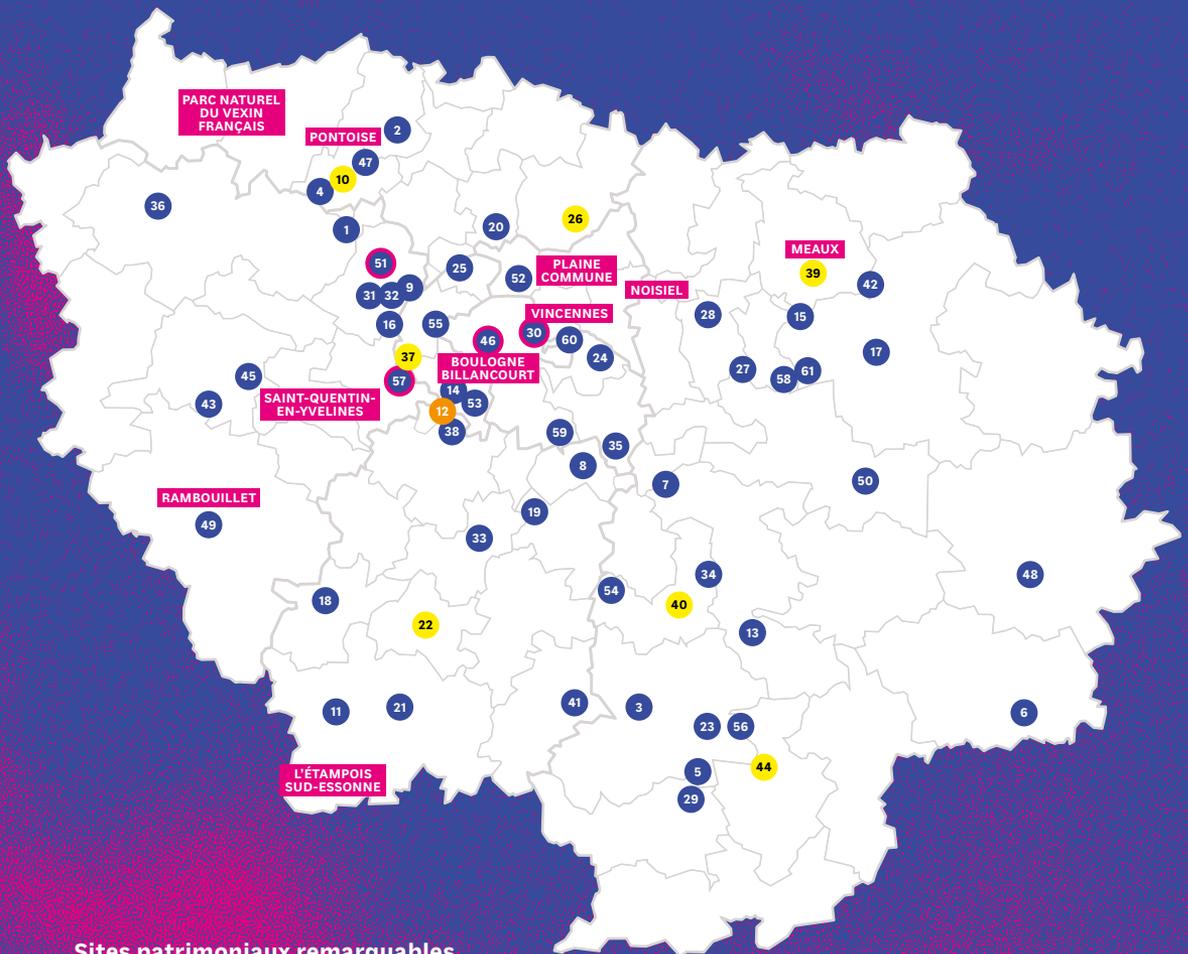
La création d'un nouveau SPR est engagée pour 2023 sur la cité jardin de Châtenay-Malabry. Plusieurs collectivités territoriales ont fait part de leur souhait de mettre à l'étude de nouveaux SPR : Évry-Courcouronnes, Louveciennes, Marly-le-Roi, Paris (Montmartre, Rives de Seine) et Saint-Denis.

Les communes d'Etrechy, Marnes-la-Coquette, Meaux, Melun et Moret-Loing-et-Orvanne ont mis à l'étude leur PVAP en 2022. Cergy et Gonesse le feront en 2023. Saint-Germain-en-Laye a prévu d'engager des études pour l'extension et la révision de son PSMV.

Mise en valeur des territoires d'Île-de-France

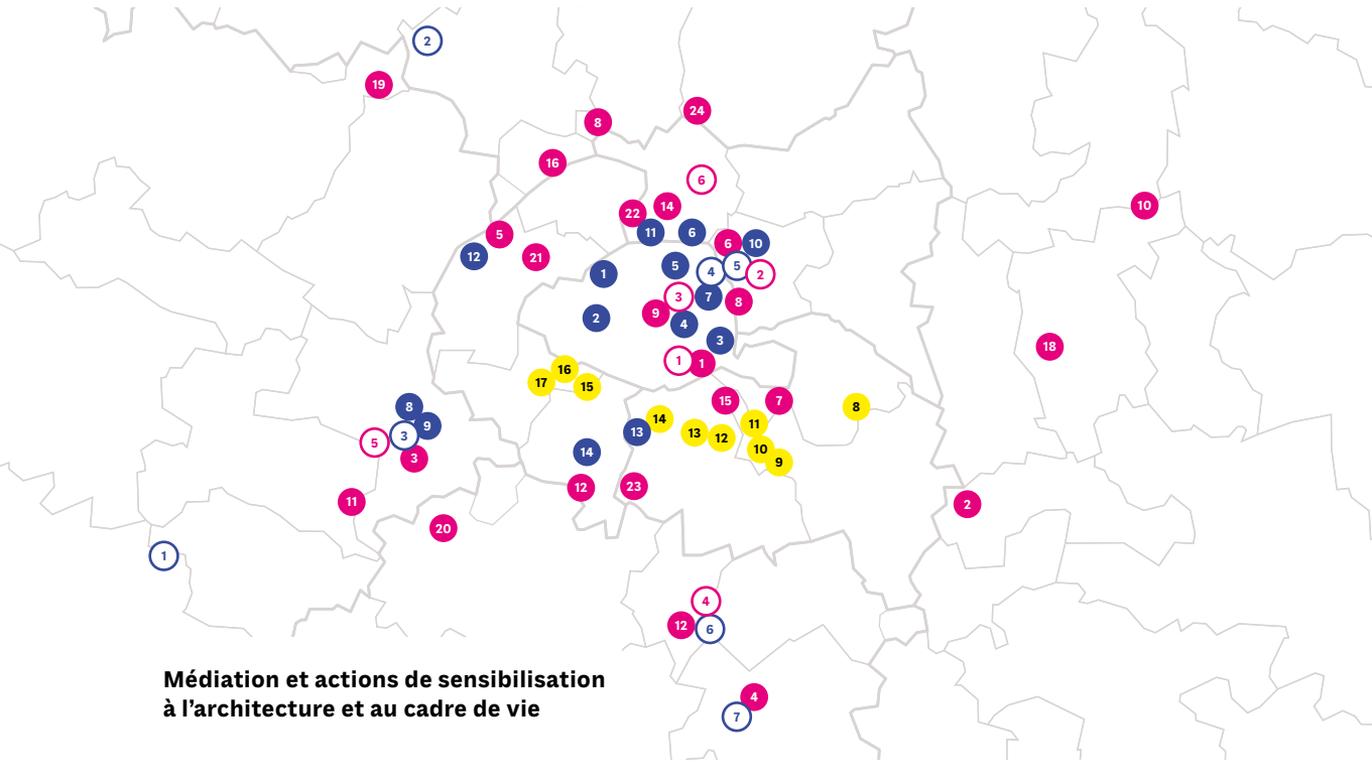
La DRAC apporte son soutien financier aux actions de mise en valeur des territoires, de leurs patrimoines architecturaux, urbains et paysagers comme aux réalisations architecturales emblématiques.

- Archistoire : sur cette application disponible sur smartphone, des circuits de visite sont édités chaque année par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) d'Île-de-France. Huit nouveaux parcours sont désormais disponibles avec cartographie, photographies, dessins d'architecte, archives visuelles et témoignages sonores.
- Le Sentier métropolitain. Cette association prend appui sur un réseau de 350 km de cheminements balisés sur l'ensemble de la région. Les parcours encadrés, avec présence de médiateurs, sont aidés et soutenus par la DRAC pour favoriser la compréhension des territoires découverts. Selon les sites visités, ces actions bénéficient du partenariat de collectivités territoriales, d'associations et musées locaux, d'offices de tourisme, de parcs naturels régionaux...
- Promenades urbaines. Avec le soutien de la DRAC, cette association accompagne la découverte des quartiers et des patrimoines à proximité des futures gares du Grand Paris Express.



**Sites patrimoniaux remarquables
et Villes et pays d'art et d'Histoire**

- | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ville et pays d'art et d'histoire | SPR avec plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) | SPR avec AVAP ou ZPPAUP | SPR avec plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine à l'étude (PVAP) |
| SPR à l'étude | | | |
-
- | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Andrésy 2. Auvers-sur-Oise 3. Barbizon 4. Boisemont 5. Bourron-Marlotte 6. Bray-sur-Seine 7. Brie-Comte-Robert 8. Brunoy 9. Carrières-sur-Seine 10. Cergy 11. Chalo-Saint-Mars 12. Châteay-Malabry 13. Châtelet-en-Brie 14. Clamart 15. Couilly-Pont-aux-Dames 16. Croissy-sur-Seine | <ol style="list-style-type: none"> 17. Crécy-la-Chapelle 18. Dourdan 19. Draveil 20. Enghien-les-Bains 21. Étampes 22. Étréchy 23. (Nouveau)
Fontainebleau-Avon 24. Fontenay-sous-Bois 25. Gennevilliers 26. Gennesse 27. Jossigny 28. Lagny-sur-Marne 29. Larchant 30. Le Marais 31. Le Pecq | <ol style="list-style-type: none"> 32. Le Vésinet 33. Longpont-sur-Orge 34. Mancy 35. Mandres-les-Roses 36. Mantes-la-Jolie 37. Marnes-la-Coquette 38. Massy 39. Meaux 40. Melun 41. Milly-la-Forêt 42. Montceaux-les-Meaux 43. Montfort-L'Amaury 44. Moret-Loing-et-Orvanne 45. Neauphle-le-Château 46. Paris 7^e arr. 47. Pontoise | <ol style="list-style-type: none"> 48. Provins 49. Rambouillet 50. Rozay-en-Brie 51. Saint-Germain-en-Laye 52. Saint-Ouen 53. Sceaux 54. Seine-Port 55. Suresnes 56. Thomery 57. Versailles 58. Villeneuve-le-Comte 59. Villeneuve-Saint-Georges 60. Vincennes 61. Voulangis |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



Médiation et actions de sensibilisation à l'architecture et au cadre de vie

Grandes actions d'éducation artistique et culturelle

1. La Ville rêvée des enfants. Maison de l'architecture d'Île de France – 13°
2. La Ville rêvée des enfants – MA IdF – Aulnay-sous-Bois
3. École d'architecture pour enfants – CAUE 75
4. Maison de Banlieue et de l'architecture – Athis-Mons
5. ENSA Versailles
6. Plaine-Commune - VPAH

Close-Up Festival de cinéma sur l'architecture, la ville et le paysage

1. Cinéma 7 Batignolles
2. Cité de l'architecture et du patrimoine
3. Cinéma Léonard - 12°
4. Pavillon de l'Arsenal
5. Maison de l'architecture d'Île-de-France
6. ENSA Paris-La Villette
7. ENSA Paris-Belleville
8. ENSA Versailles
9. UGC Cyrano, Versailles
10. Cin'Hoche, Bagnolet
11. Cinéma Rutebeuf, Clichy
12. Cinéma Ariel, Rueil-Malmaison
13. Espace Jean Vilar, Arcueil
14. Le Trianon, Sceaux

Parcours de visite avec médiation - Le Sentier métropolitain

1. Longer l'Yvette
2. Les Nuits des Forêts - Cormeilles
3. Voyage Terrestre – BAP - ENSA Versailles
4. Bicentenaire des canaux parisiens
5. Le Parc des Hauteurs
6. Regard de banlieue - MBA
7. Voyage métropolitain à Évry-Courcouronnes

Parcours de visite avec médiation - Promenades Urbaines

8. Champigny-sur-Marne
9. Saint-Maur - Créteil
10. Créteil - L'Échat
11. Le Vert-de-Maisons
12. Vitry centre
13. Villejuif
14. Arcueil
15. Châtillon – Malakoff - Montrouge
16. Fort d'Issy
17. Issy

Archistoire parcours sur application smartphone

1. Paris Rive gauche
2. Brie Comte-Robert
3. Versailles-Chantier
4. Evry-Courcouronnes
5. La Seine à Nanterre
6. L'Ourcq de La Villette à Pantin
7. Les bords de Marne
8. Enghien-les-Bains
9. Les abords de Notre-Dame de Paris
10. Le Musée de la Grande Guerre à Meaux
11. Saint-Quentin-en-Yvelines
12. La présence de l'eau à Viry-Châtillon
13. Les Modernités à Sceaux,
14. Au fil du canal de Saint-Denis
15. La confluence Seine-Marne
16. Argenteuil au début du XX^e siècle
17. Habiter le 20^e arrondissement : un laboratoire d'urbanisme social depuis le XX^e siècle
18. Le Parc Culturel de Rentilly-Michel Chartier
19. Conflans-Sainte-Honorine : Capitale de la batellerie au confluent de la Seine et de l'Oise
20. Les Ulis : La traversée
21. La Défense : Des dalles et des tours
22. Architecture et sport en Seine-Saint-Denis : entre histoire, héritages et mutations à l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine
23. Architectures de briques dans la Vallée de la Bièvre
24. Regards croisés sur les mutations du grand-ensemble de Sarcelles

Accompagner l'évolution de l'activité dans les espaces patrimoniaux

Dans chaque département, les architectes des bâtiments de France (ABF) et leurs collaborateurs dans les UDAP accompagnent l'évolution des espaces patrimoniaux dans le double objectif de mettre en valeur le patrimoine existant de ces territoires, marqueur d'identité, et de veiller à la qualité des travaux d'adaptation ou de transformation : abords de monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables, sites classés et inscrits, sites du Patrimoine mondial labellisés par l'UNESCO...

Les espaces patrimoniaux, souvent rattachés aux bâtiments protégés au titre des monuments historiques, ne représentent qu'une partie des territoires bâtis et habités de la région. Les ABF y assurent la bonne insertion de nombreux projets ordinaires : réhabilitations, constructions neuves et extensions, rénovations énergétiques, etc.

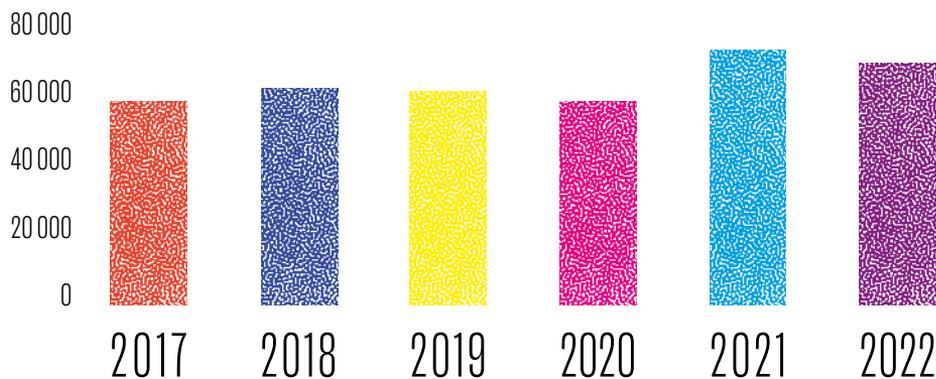
Ils suivent avec attention des projets particuliers : aménagement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Musée du Grand Siècle à Saint-Cloud, requalification de la place de l'Etoile et des Jardins bas des Champs-Élysées, accueil touristique sur le Champ-de-Mars, le Jardin et la place du Trocadéro (projet OnE), Hangar Y et ses abords à Meudon, reconstitution de l'allée de Villepreux dans l'axe du domaine de Versailles, projet d'aménagement du parvis et des jardins de Notre-Dame de Paris...

Par rattrapage de l'année 2020 affectée par la Covid et pour éviter une législation plus contraignante applicable en 2022, le nombre de demande d'autorisation avait connu une forte augmentation en 2021. Assez logiquement, l'année 2022 montre une activité en repli sensible, avec 71 000 actes en 2022 pour 75 000 en 2021. Le nombre d'actes émis par les architectes des bâtiments de France (ABF) a ainsi diminué de 5 % à l'échelle de la région. Sur cinq ans, entre 2017 et 2022, le nombre d'actes progresse cependant de plus de 19 %, à un rythme moyen de 3,6 %. Cette hausse varie de 37 % dans les Hauts-de-Seine, à 22 % à Paris, en passant par 31 % dans les Yvelines et en Seine-Saint-Denis.

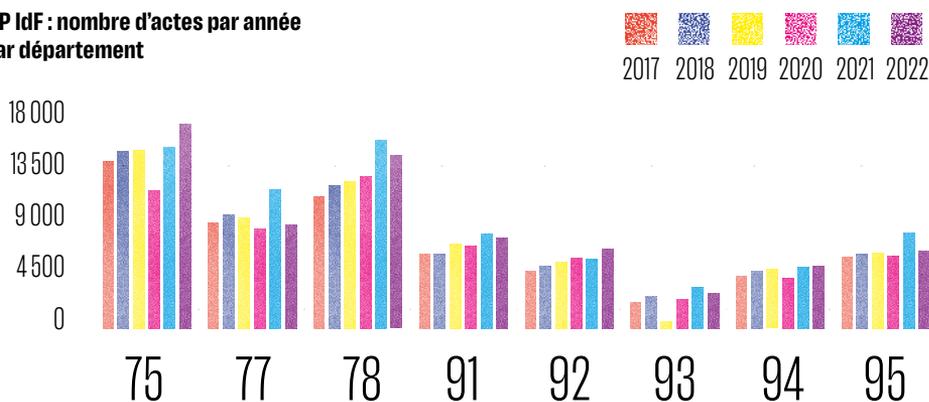
En 2022, les 23 ABF de la région ont engagé leur avis et leur signature sur de plus de 3 000 actes en moyenne. Chacun d'eux a signé 4 500 actes en moyenne en Seine-et-Marne, 3 900 en Essonne, 3 700 dans les Yvelines, 3 400 dans les Hauts-de-Seine, 3 300 dans le Val-d'Oise, 3 100 en Seine-Saint-Denis, 2 700 dans le Val-de-Marne et 2 500 à Paris.

Cette augmentation s'opère dans un contexte d'évolution des pratiques, avec l'instauration progressive de la dématérialisation de l'instruction et de l'administration du droit des sols. Ce vaste chantier mené par l'État et les collectivités territoriales devait être généralisé en 2022. Il faut constater que, hors de la Ville de Paris qui a dématérialisé les échanges en mai 2019, l'instruction des dossiers de manière dématérialisée représente à peine 8 % des dossiers. En cause, la complexe et difficile adaptation des logiciels comme des applications chargées de s'interfacier toutes ensemble pour transmettre les informations.

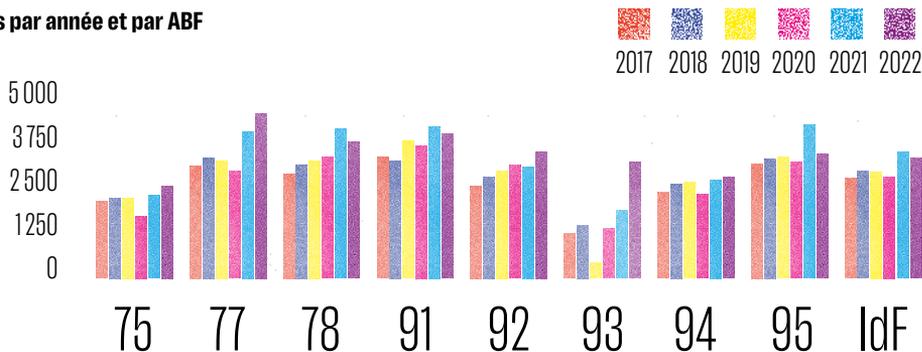
UDAP IdF : actes par année



UDAP IdF : nombre d'actes par année et par département



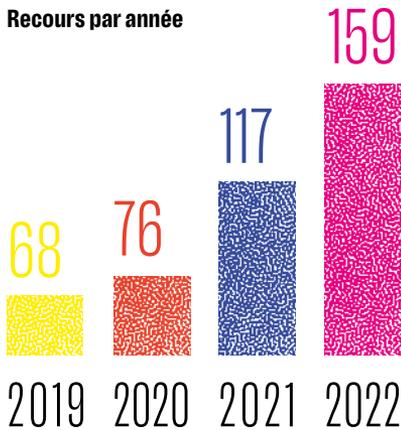
Actes par année et par ABF



Recours contre les avis des architectes des bâtiments de France

Les demandeurs et les autorités compétentes pour délivrer les autorisations d'urbanisme peuvent former un recours auprès du préfet de région contre les avis des ABF. 159 recours ont été reçus en 2022 (+ 36 %), 117 en 2021, 76 en 2020 et 68 en 2019.

Recours par année



En 2022, 45 % des recours contre des avis des ABF n'ont pas pu être traités, par manque d'informations essentielles, ou par irrecevabilité s'ils concernent des situations sur lesquelles il n'est pas possible de faire recours : avis simple en site inscrit, avis avec prescription, recours transmis hors délai...

Issues des recours

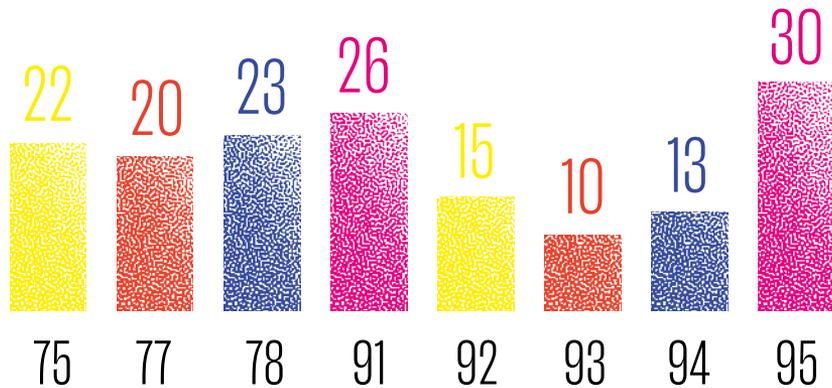


Le nombre des recours des maires et des autorités compétentes est resté stable. Comme pour tous les recours de cette provenance, les situations ont été examinées par les membres de la deuxième section de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), afin d'émettre une proposition de décision au préfet de région.

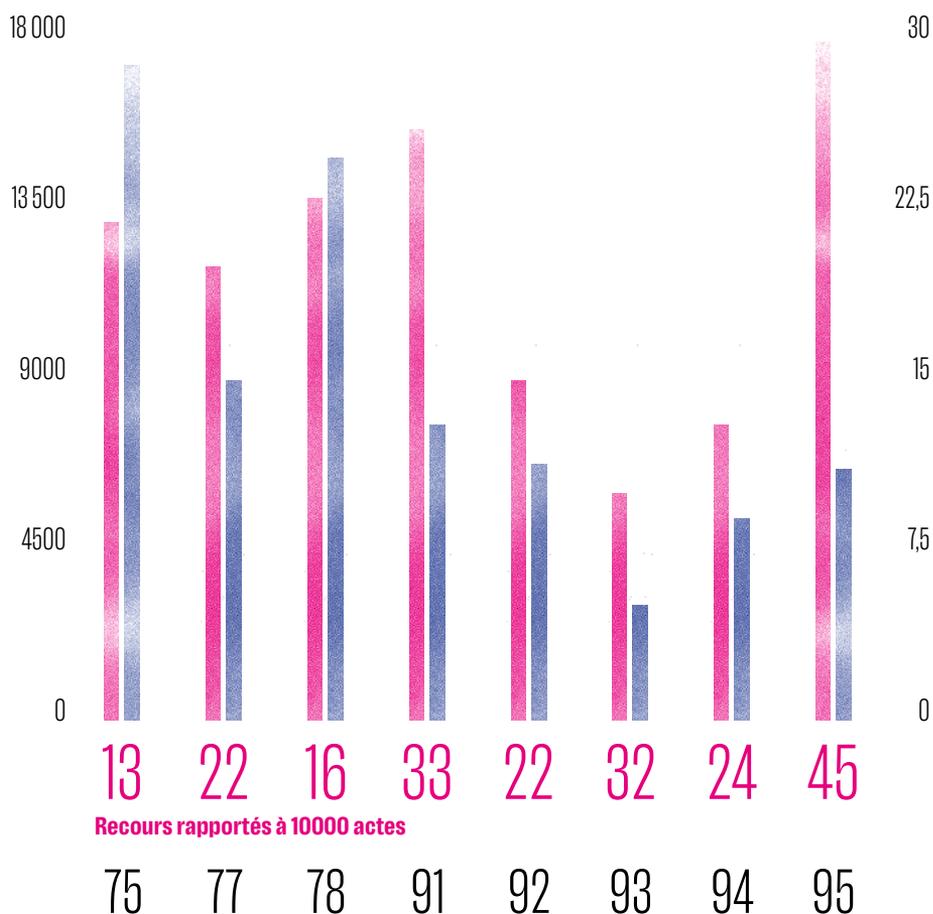
Pour les recours ayant pu être instruits, 25 % ont été retirés après négociation entre le demandeur et l'ABF, avec participation des services de la DRAC et, souvent, l'entremise d'un médiateur. La médiation est faite à la demande du demandeur. Le médiateur est un élu local (maire ou maire-adjoint), membre de la CRPA. 28 médiations ont été organisées en 2022, pour 16 en 2021, soit une augmentation de 75 %. Outre un accord entre le demandeur et l'ABF, la médiation peut conduire à accepter le recours du demandeur ou à le refuser.

Après évaluation de chaque situation, de l'impact sur les espaces patrimoniaux et des arguments échangés, un peu plus de 11 % des recours ont été acceptés par le préfet de région. Les autres recours ont fait l'objet d'un refus.

Recours par département



Recours rapportés au nombre d'actes par département



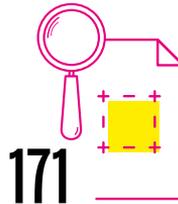
Le nombre de recours est variable selon les départements, la qualité des dossiers, la présence d'un maître d'œuvre qualifié, la qualité ou la fragilité des espaces patrimoniaux, le niveau d'exigence requis... Dans la région, 22 actes sur 10 000 font l'objet d'un recours en moyenne. En outre, lorsque le recours confirme l'avis de l'ABF, les requérants ont la possibilité d'introduire un dossier de contentieux au tribunal administratif : en 2022, 12 dossiers de contentieux ont été déposés (nombre équivalent à celui de 2021).

Chiffres clés

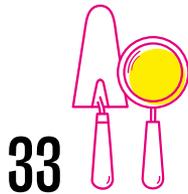
Archéologie



dossiers d'aménagement
instruits



diagnostics archéologiques
prescrits



fouilles préventives
prescrites et 32 ha fouillés



fouilles programmées,
8 programmes collectifs
de recherche, 7 opérations
de prospection

L'année 2022 montre une légère baisse dans le nombre de dossiers soumis à la saisine du préfet de la région au titre de l'archéologie préventive (- 4,4%). Cette baisse, même si elle demeure modeste, est peut-être pour partie liée à la dématérialisation des procédures pour lesquelles le traitement dématérialisé dans l'application Patronum du ministère n'est pas encore opérationnelle. Le nombre de diagnostics archéologiques prescrits dans le cadre de ces saisines demeure toutefois relativement important, avec 171 prescriptions, ce qui représente un taux de 8,22 %. 33 fouilles préventives ont été prescrites, chiffre relativement constant (c'était 30 en 2021), avec 32 hectares ayant fait l'objet d'une fouille préventive en 2022 (28,5 en 2021). De ce point de vue, nous pouvons considérer que l'activité en archéologie préventive est relativement stable sur les cinq dernières années, avec une moyenne annuelle de 31,8 fouilles préventives prescrites sur cette période. Le montant total des marchés attribués aux opérateurs d'archéologie préventive est également relativement stable, avec 19,85 M€ (20,46 M€ en 2021). On notera également un léger renforcement du secteur public, avec presque 70 % des fouilles préventives réalisées par l'INRAP (61 % en 2021), 13 % par les services archéologiques des collectivités (6 % en 2021) et 13 % par les opérateurs du secteur privé (32 % en 2021).

Malgré un contexte budgétaire un peu plus difficile en 2022 pour l'action 9 du BOP 175, la DRAC a maintenu un investissement important dans le domaine du soutien à la politique de recherche. 18 fouilles programmées, 8 programmes collectifs de recherche et 7 opérations de prospection ont bénéficié d'un soutien financier de la DRAC, à hauteur de près de 566 k€. Le soutien à la politique régionale de recherche a ainsi bénéficié de 74 % des crédits de l'action 9. Il s'agit là d'un choix de ne pas faire porter la baisse budgétaire sur la politique de recherche. D'importantes opérations de recherche, notamment dans le domaine de la Préhistoire (fouilles d'Ormesson, de Pincevent, d'Étiolles et Tarterêts à Corbeil-Essonnes) ont ainsi été maintenues à un haut niveau de financement permettant l'accueil d'équipes de chercheurs (universitaires, CNRS...) et la formation d'étudiants et de jeunes chercheurs. De nouvelles opérations ont même été engagées, comme la fouille programmée du prieuré de Champbenoît à Provins (partenariat entre la DRAC, le Conseil départemental de la Seine-et-Marne, la Ville de Provins et l'université de Paris 1), qui a vocation à évoluer vers un chantier-école de l'université de Paris 1 pour la période médiévale.

Rechercher les traces du passé

Préhistoire

Les recherches programmées en Préhistoire connaissent un essor considérable en Île-de-France. Le projet sur l'art rupestre se poursuit dans les abris ornés des chaos de grès du massif de Fontainebleau se poursuit. Conjointement, une réflexion est en cours, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), afin d'assurer la préservation de ce patrimoine fragile situé dans un massif forestier dont la fréquentation, déjà importante, s'est accrue ces dernières années.

À Larchant (77) après celle des peintures préhistoriques, l'étude des gravures a commencé cette année. À Ormesson (77), la fouille du campement Solutréen a été terminée en 2022 tandis que sa phase d'étude se poursuit et l'équipe travaille aussi sur une occupation néandertalienne d'environ 100 000 d'âge. La fouille de cette occupation néandertalienne exceptionnelle devrait être engagée sur une plus grande surface à partir de 2023.

À Pincevent (commune de la Grande Paroisse, 77), l'équipe a poursuivi l'étude du campement magdalénien IV0 et s'est préparée à reprendre les fouilles en 2023 sur un campement plus ancien. À Courcelles-en-Bassée (77) une enceinte néolithique presque complète a été fouillée. On notera également une importante découverte effectuée à Valenton (projet de centre technique municipal) à l'occasion d'un diagnostic effectué par le service archéologique du Val-de-Marne. Ce diagnostic a permis de renseigner l'état de conservation des séquences sédimentaires holocène et pléistocène présentant un fort potentiel pour la conservation des occupations humaines pendant les périodes mésolithiques, néolithiques, protohistoriques et historiques. Mais c'est surtout la mise au jour d'un paléosol du Paléolithique moyen, par ailleurs identifiée en 2019 sur la parcelle contiguë, qui a livré un ensemble important de mobilier constitué par des restes fauniques (grands bovidés et d'équidés) et des artefacts lithiques dont l'analyse semble étayer l'hypothèse d'une aire

de dépeçage. Les découvertes en contexte alluvial sont rares pour le Paléolithique moyen en Île-de-France. Cette rareté permet de considérer le site de Valenton comme une découverte très importante pour la période notamment pour affiner nos connaissances sur les environnements passés, sur l'organisation des groupes paléolithiques et ses différentes stratégies d'acquisition, de transformation et de consommation des ressources animales. Une modification du projet d'aménagement devrait permettre d'assurer la conservation de ce gisement.

À Créteil et à Ivry-sur-Seine (94), des occupations néolithiques ont également été mises au jour lors de diagnostics. À Vitry (ZAC des Ardoines), un diagnostic a mis au jour des artefacts lithiques qui ont permis d'identifier une occupation en plein air du premier mésolithique en contexte de plaine alluviale. L'existence de plusieurs locus sur l'ensemble de l'emprise diagnostiquée ne peut donc être écartée. Une structure identifiée comme un foyer et un empierrement de galets de silex ont été associés à cette occupation. Cette occupation bien conservée reste un des rares exemples pour la région francilienne.

Protohistoire

À Saint-Martin-la-Garenne (78) une sépulture datée du Campaniforme (environ 2000 av J.-C) a été découverte. Elle présentait la particularité d'avoir deux parures en or, ce qui est rare en Île-de-France pour une période si reculée. En raison du grand intérêt de cette découverte, cette sépulture devrait par la suite faire l'objet d'une étude paléogénétique.

À Brie-Comte-Robert (77), un habitat de l'Âge du Bronze final IIb-IIIa a été identifié lors d'un diagnostic, à proximité de pôles funéraires de cette même période déjà fouillés antérieurement, associés à quelques vestiges de l'Âge du Fer. Les vestiges du Bronze font l'objet d'une prescription de fouille.

À Vitry-sur-Seine (94), la fouille préventive de la ZAC des Ardoines s'est achevée et a révélé entre autres un habitat néolithique caractérisé par des fosses latérales d'habitats riches en mobilier, ainsi qu'un enclos complet du second Âge du Fer.

À Bouqueval (95) environ quatre-vingt tombes de la période gauloise, dont deux possédaient un char à deux roues, ont été fouillées donnant ainsi de précieuses informations sur la période de genèse de la tribu des Parisii.

Antiquité

À Châteaubeau (77), les fouilles programmées se poursuivent sur le terrain de cette ancienne agglomération secondaire antique, conjointement à une réflexion sur la mise en valeur des sites (théâtre antique et sanctuaire nord, protégés au titre des monuments historiques). Le chantier des collections est également en cours d'achèvement et constitue la base des discussions à venir avec la communauté de communes de la Brie nangissienne, qui souhaite engager un projet de centre d'interprétation.

À Meaux (77), une fouille préventive a permis de caractériser de nombreux niveaux antiques construits de part et d'autre d'une rue de la ville antique, confirmant ainsi son tracé. Ces caves d'époque romaine, des murs de façade le long du decumanus et des décors peints antiques ont également été mis au jour.

À Paris, le service archéologique de la Ville a mené une opération de fouille au cœur de la ville antique (rue Cujas), dans un contexte très contraint : cette opération d'archéologie urbaine a notamment mis en évidence un carrefour de voies, permettant de compléter la connaissance de la topographie du secteur de l'ancienne Lutèce. On relèvera également deux opérations de diagnostics ayant permis de mettre en évidence une occupation du Haut-Empire, et donnant lieu à prescription de fouille (gare RER de Port-Royal : nécropole dite « du sud » ; École des Mines, projet « Quartz Efficient » : lotissement en marge du cœur monumental de la ville antique).

Dans les Yvelines, on notera l'achèvement de l'étude des exceptionnels décors peints de la ville romaine des Mesnuls à La Millière. Il s'agit d'un ensemble de peintures mis au jour entre 1964 et 1980, dont l'étude a été financée par la DRAC dans le cadre d'un programme collectif de recherches, en collaboration avec le Centre d'étude des peintures murales romaines (CEPMR, Soissons). Ces décors peints feront l'objet d'un programme de restauration avant leur présentation définitive au Musée d'Archéologie Nationale (Saint-Germain-en-Laye).

Moyen Âge

Plusieurs découvertes exceptionnelles ont concerné cette période en 2022. La première concerne Notre-Dame de Paris où les opérations archéologiques se poursuivent en accompagnement du projet de restauration. Il s'agit tout d'abord de la fouille très médiatisée qui fut menée par l'INRAP à la croisée du transept de Notre-Dame de Paris, préalablement à la pose de l'échafaudage destiné à la reconstruction de la flèche. Cette fouille a permis la mise au jour de nombreux éléments funéraires dont deux cercueils anthropomorphes en plomb dont l'étude a été réalisée à l'institut médico-légal de Toulouse avec une importante équipe de spécialistes.

Cette fouille a également permis la mise au jour de quelque 1 030 fragments de l'ancien jubé du XIII^e siècle enfouis lors de son démontage, et comportant plus de 700 fragments polychromes. L'étude de ce jubé médiéval est en cours dans le cadre d'un programme collectif de recherches dont la DRAC assure le financement. Toujours à Notre-Dame, la fouille de la tranchée de raccordement au chauffage urbain, au pied de la façade, a permis la mise au jour des vestiges de la cathédrale carolingienne. La DRAC a poursuivi en 2022 le travail de régie des collections provenant des prélèvements effectués à Notre-Dame de Paris (bois d'œuvre de la charpente, prélèvements lapidaires, métal...), en relation avec le chantier scientifique Notre-Dame et les laboratoires du CNRS.

Découverte du jubé,
Notre-Dame de Paris

© DRAC Île-de-France /
Dorothee Chaoui-
Derieux



Basilique Saint-Denis

© DRAC Île-de-France /
Nicolas Girault



Une deuxième opération, tout aussi exceptionnelle, a concerné la basilique de Saint-Denis (93). La fouille préventive a été rendue nécessaire par le projet de reprise des fondations de la flèche nord avant sa reconstruction (la fouille s'achèvera au printemps 2023). Plus de 210 sépultures ont été exhumées dont près d'une centaine de sarcophages de plâtre et en pierre datés du VI^e au IX^e siècle. Différentes constructions de plusieurs bâtiments antérieurs à l'édification du portail de la basilique ont aussi été exhumées. Ceci permet aujourd'hui de mieux comprendre l'évolution des monuments de ce secteur de l'agglomération dionysienne entre l'époque mérovingienne et le milieu du XII^e siècle. Indices de ces anciennes constructions, de nombreux remplois de chapiteaux avec des décors romans ont aussi été retrouvés dans les fondations.

Également en Seine-Saint-Denis, une fouille d'intérêt a aussi eu lieu sur la commune de Gagny, révélant l'existence d'un îlot urbain fondé dès l'époque carolingienne et fonctionnant durant tout le Moyen Âge et le début de l'époque Moderne. Il est intégré au parc du château seigneurial dans le courant du XVII^e siècle et accueille, au XIX^e siècle, une usine de céramique copiant les productions de Vallauris, inconnue jusque-là.

En Val-d'Oise, un diagnostic effectué à Villiers-le-Bel a livré des vestiges qui complètent les connaissances acquises jusqu'alors sur l'évolution du bourg ancien : des occupations du haut-Moyen Âge s'implantent très tôt de part et d'autre de l'artère principale reliant le pôle de l'église Saint-Didier à celui du château disparu (devenue la rue Gambetta), auxquelles succéderont des habitations tout au long du Moyen Âge puis à l'époque moderne. Le cœur de village de Taverny n'a quant à lui livré que des vestiges de l'époque moderne, avec des caves de viticulteurs extrêmement bien conservées.

En Seine-et-Marne, les fouilles programmées de l'abbaye de Preuilly à Égigny et du site de la butte Saint-Louis en forêt de Fontainebleau se poursuivent, de même que la fouille subaquatique de Barbeau à Fontaine-le-Port avec l'étude d'une épave de type nordique datée du XIII^e siècle, avec d'intéressants résultats sur les matériaux d'étanchéité.

À Vanves (92), la fouille préventive du 31 boulevard du Lycée a permis de documenter une vaste fosse d'extraction de sable du premier Moyen Âge au sein de laquelle ont été dégagés plusieurs dépotoirs contenant des ensembles céramiques importants ainsi qu'un nouveau four carolingien qui renouvelle les connaissances sur l'artisanat potier de Vanves à cette époque. L'opération a également dégagé des éléments de la période moderne jusqu'à présent peu rencontrée par les recherches archéologiques, dont un bassin en forme de trèfle et son système hydraulique, qui pourrait être relié à l'ancien château.

Période moderne

À Saint-Maur-des-Fossés (94), un diagnostic sur 1000 m² environ avait mis au jour un bâtiment de la capitainerie du château réputé correspondre aux écuries et connu à la fois par les plans anciens et les archives de la vente des biens nationaux de 1796. Or la fouille de ce grand bâtiment à trois nefs correspond à la typologie d'une grange médiévale ou Renaissance. Cette nouvelle lecture a d'ailleurs été confortée par une mention archivistique de 1568 où il est mentionné des travaux de conversion d'une grange d'îmeresse, appartenant à Marie de Médicis, en écurie. Le bon état de conservation des vestiges de cette grange d'îmeresse permet d'espérer d'en comprendre le fonctionnement.

En 2022 a débuté la fouille préventive de l'ancienne caserne Sully, futur musée du Grand Siècle à Saint-Cloud (92). Menée par le service archéologique interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine, cette opération permet l'exploration d'un site à stratification complexe et étagée dans les replats d'un coteau naturel où ont été aménagées à travers les âges des terrasses artificielles. Outre le site militaire contemporain, ont été retrouvés des vestiges des jardins modernes, notamment la serre de Marie-Antoinette, mais également des fragments de l'ancienne église médiévale.

Période contemporaine

Outre un projet collectif de recherche portant sur l'archéologie des conflits, et plus particulièrement le camp retranché de Paris (1840-46, renforcé en 1914), on notera le démarrage d'une prospection inventaire autour des vestiges de la ligne Chauvineau (ensemble de fortifications dont la construction a débuté juste avant la Seconde Guerre mondiale pour la défense de Paris), qui montre l'intérêt croissant pour l'étude des périodes plus récentes.

Cette période est de plus en plus souvent prise en compte dans le cadre des opérations d'archéologie préventive. Les fouilles menées dans l'emprise de l'ancienne caserne Sully à Saint-Cloud (92) s'inscrivent dans ce cadre. Outre des occupations remontant à la Préhistoire et au haut Moyen-Âge, la fouille conduite en 2022 a permis de mettre au jour et d'étudier différents aménagements contemporains du logement des gardes construits par Louis XVIII et du vaste bâtiment en L construit par Charles X entre 1825 et 1827, de même que les témoignages de la guerre de 1870.

Assurer l'avenir de l'archéologie en formant les nouvelles générations

Formation

Depuis plusieurs années, le Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC accueille régulièrement des stagiaires dans le cadre de différentes formations, scolaires, universitaires, dans la recherche fondamentale comme dans les métiers du patrimoine, de la médiation culturelle à la conservation. Le SRA forme non seulement des conservateurs stagiaires de l'Institut national du patrimoine (INP) pour leur stage de spécialité, mais également des étudiants qui préparent ce concours.

Par ailleurs, le financement par la DRAC de plusieurs chantiers-écoles (Pincevent, Étiolles, Provins, Ormesson...) contribue à la formation des étudiants en archéologie en leur offrant la possibilité de compléter leur formation initiale sur le terrain.

Diffusion

La numérisation de près de 4 000 rapports d'opérations archéologiques est désormais achevée et le SRA travaille en collaboration avec la DRAC de Bretagne pour le développement d'une interface de consultation avec l'objectif d'une mise en ligne de l'ensemble des rapports. Une première série de rapports devrait ainsi être mise en ligne dès 2023.

Le travail se poursuit également dans le domaine des biens archéologiques mobiliers par le biais de l'application Ishtar qui permettra la consultation en ligne des inventaires de mobiliers archéologiques, mais aussi – à terme – des archives de fouilles produites par les opérations archéologiques.

La DRAC continue par ailleurs à rattraper le retard qui avait été pris dans l'édition du Bilan scientifique régional (BSR).

Enfin, après trois années d'interruption, le SRA a également repris le rythme des Journées archéologiques régionales d'Île-de-France, dont les dernières ont été organisées les 26 et 27 novembre 2021 au Pôle universitaire départemental Léonard de Vinci à La Défense (92), en partenariat avec l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78/92) : l'occasion de signer la convention d'habilitation entre l'État et cette collectivité. Les Actes de ces journées ont été édités en 2022 et de nouvelles journées régionales ont été organisée à Saint-Germain-en-Laye (78) en décembre, en partenariat avec le Musée d'Archéologie Nationale. On notera également la parution du volume 13 de la *Revue Archéologique d'Île-de-France*, soutenue et financée par la DRAC.

Valorisation du patrimoine archéologique

En 2022, la DRAC a également poursuivi son investissement dans l'éducation artistique et culturelle appliquée au domaine de l'archéologie. Treize opération d'EAC ont ainsi bénéficié du soutien financier de la DRAC.

Parmi les différentes actions qui ont été conduites, on relèvera tout particulièrement l'avancement du projet culturel de territoire « Dans les pas des derniers chasseurs-cueilleurs dans le sud de l'Île-de-France », inscrit au contrat de plan État-Région. L'année 2022 a pour l'essentiel été consacrée à l'achèvement de l'étude de faisabilité par le bureau d'études Les maîtres du rêve afin d'analyser la faisabilité de ce projet interdépartemental (Seine-et-Marne et Essonne) qui vise à mettre en réseau plusieurs sites préhistoriques majeurs du sud de l'Île-de-France (Ormesson, Pincevent, Etiolles, les Tarterêts, les abris gravés du massif de Fontainebleau). Les résultats de cette importante étude, financée par la DRAC, seront présentés au conseil scientifique et culturel, puis au comité de pilotage en présence des élus au cours du premier semestre 2023.

Chiffres clés

Musées et Maisons des Illustres

131 musées de France

41 maisons des Illustres

180 000 €

alloués par le Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM), à parité avec et le Conseil régional d'Île-de-France

Musée territorial suivi par le DRAC

1. Musée d'art et d'histoire du Judaïsme
2. Musée Carnavalet
3. Musée Cognacq-Jay
4. Musée de la Chasse et de la Nature
5. Maison Victor-Hugo
6. Musée Zadkine
7. Petit Palais, musée des Beaux-Arts
8. Musée Cernuschi, musée des arts de l'Asie
9. Musée de la Franc-Maçonnerie
10. Musée de la Vie Romantique
11. Musée d'art et d'histoire de l'hôpital Saint-Anne
12. Musée Bourdelle
13. Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc – Musée Jean Moulin
14. Maison de Balzac
15. Palais Galliera, musée de la mode
16. Musée d'art moderne
17. Musée Yves Saint-Laurent – Paris
18. Musée de Montmartre
19. Musée des peintres de Barbizon
20. Musée Alfred Bono

21. Musée des transports urbains, interurbains et ruraux
22. Musée des Capucins
23. Maison natale de Louis Braille
24. Musée municipal
25. Musée napoléonien d'art et d'histoire militaire
26. Musée Gatien Bonnet
27. Musée Henri Chapu
28. Musée Bossuet
29. Musée de la Grande Guerre
30. Musée de Melun
31. Musée municipal
32. Château musée de Nemours
33. Musée de la Préhistoire d'Île-de-France
34. Musée de Provins et du Provinois
35. Musée de la Seine-et-Marne
36. Écomusée
37. Musée Stéphane Mallarmé
38. Musée de la batellerie
39. Musée de la toile de Jouy
40. Musée de l'Hôtel-Dieu
41. Musée du domaine royal de Marly-Louveciennes
42. Musée Victor Aubert
43. Maison Zola – Musée Dreyfus
44. Maison-musée Maurice Ravel
45. Musée de la ville
46. Musée d'art et d'histoire de Poissy

47. Musée du jouet Pierre Pinel
48. Musée Rambolitrain
49. Musée départemental Maurice Denis
50. Musée municipal de Saint-Germain-en-Laye
51. Fondation de Coubertin
52. Musée Lambinet
53. Musée français de la photographie
54. Musée Dunoyer de Segonzac
55. Musée municipal Robert Dubois-Corneau
56. Musée du château de Dourdan
57. Musée d'Étampes
58. Musée des années trente
59. Musée Albert Kahn
60. Musée Paul Landowski
61. Musée Paul Belmondo
62. Fondation Arp
63. Musée d'art et d'histoire de Colombes
64. Musée Roybet-Fould
65. Musée français de la carte à jouer et galerie d'histoire de la ville
66. Villa des Brillants - Auguste Rodin
67. Musée d'art et d'histoire de Meudon
68. Musée des automates
69. Musée d'histoire locale
70. Musée des Avelines

71. Musée du domaine départemental de Sceaux
72. MUS – Musée d'histoire locale de Suresnes
73. Musée de l'histoire vivante
74. Musée d'art et d'histoire Paul Éluard
75. Musée municipal
76. Musée Adrien Mentienne
77. Musée de la Résistance Nationale
78. Écomusée du Val de Bièvre
79. Musée de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
80. Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne
81. Musée intercommunal de Saint-Maur
82. Musée Émile Jean
83. MAC-VAL – Musée d'art contemporain du Val-de-Marne
84. Musée d'Argenteuil
85. Musée archéologique du Val-d'Oise
86. Musée d'art et d'histoire Louis Senlecq
87. ARCHÉA, Archéologie en pays de France
88. Musée Jean-Jacques Rousseau
89. Musée Tavet Delacour
90. Musée Camille Pissarro
91. Musée Daubigny
92. Musée du Grand Siècle - Musée départemental

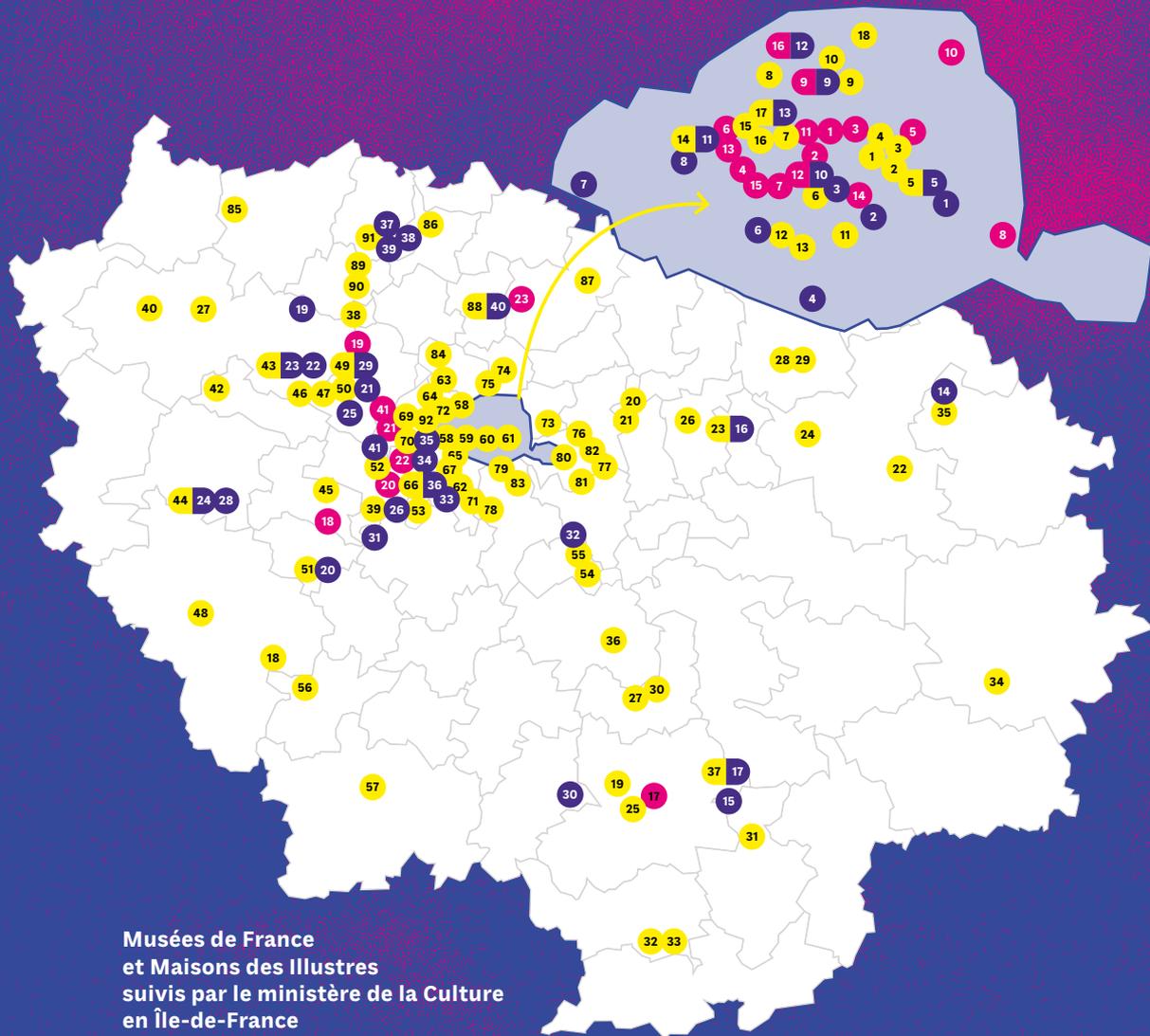
Maison des illustres

1. Bibliothèque de l'Arsenal – Charles Nodier
2. Musée Curie
3. Maison Auguste Comte
4. Ateliers Chana Orloff
5. Maison Victor-Hugo
6. Musée Louis Pasteur
7. Appartement Le Corbusier
8. Musée Clémenceau
9. Musée national Gustave Moreau

10. Musée national Eugène Delacroix
11. Maison de Balzac
12. Musée national Jean-Jacques Henner
13. Musée Yves Saint-Laurent – Paris
14. Maison de Pierre Mac Orlan
15. Atelier – musée de Rosa Bonheur
16. Maison natale de Louis Braille
17. Musée Stéphane Mallarmé

18. Maison Elsa-Triolet – Louis Aragon
19. Château de Vaux-sur-Seine – Carlo Marochetti
20. Maison - Musée Raymond Devos
21. Maison natale de Claude Debussy
22. Château de Médan - Maurice Maeterlinck
23. Maison Zola – Musée Dreyfus
24. Maison-musée Maurice Ravel

25. Château de Monte-Cristo – Alexandre Dumas
26. Maison Léon Blum
27. Les Maisonnettes – Nadia et Lili Boulanger
28. Maison Jean Monnet
29. Musée départemental Maurice Denis
30. Maison Jean Cocteau
31. Maison Atelier Foujita
32. Maison Caillebotte
33. La Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand



Musées de France
et Maisons des Illustres
suivis par le ministère de la Culture
en Île-de-France

- 34. Maison des Jardies –
Léon Gambetta
- 35. Bibliothèque
Paul Marmottan

- 36. Villa des Brillants –
Auguste Rodin
- 37. Maison - atelier Émile
Boggio

- 38. Maison - atelier
de Daubigny
- 39. Maison du Docteur Gachet

- 40. Musée Jean-Jacques
Rousseau
- 41. Datcha Tourguéniev

**Musée national sous
tutelle du ministère
de la Culture***

- 1. Musée du Louvre
- 2. Musée d'Orsay
- 3. Musée national
d'art moderne – Centre
Georges Pompidou
- 4. Musée du Quai Branly
- 5. Musée Picasso Paris

- 6. Musée des Arts Asiatiques –
Guimet
- 7. Musée Rodin
- 8. Musée national de l'histoire
de l'immigration
- 9. Musée national
Gustave Moreau
- 10. Musée de la musique –
Philharmonie
- 11. Musée de l'Orangerie
- 12. Musée national
Eugène Delacroix

- 13. Cité de l'architecture
et du patrimoine
- 14. Musée national
du Moyen-Âge – Cluny
- 15. Musée des plans reliefs
- 16. Musée national
Jean-Jacques Henner
- 17. Musée du château
de Fontainebleau
- 18. Musée du Port-Royal
des Champs

- 19. Musée d'archéologie
nationale
- 20. Château de Versailles
et annexes
- 21. Musée des châteaux
de Malmaison
et de Bois Préau
- 22. Musée de la céramique
- 23. Musée de la Renaissance –
château d'Écouen

* Ne sont pas représentés sur cette carte les musées de France relevant d'autres ministères.

Accompagner la reprise

La région Île-de-France compte 131 musées de France, dont 39 musées nationaux et 92 musées de collectivités territoriales, d'associations et de fondations. Ces derniers sont accompagnés par la DRAC, qui apporte conseils et aides techniques, veillant à l'application du code du patrimoine et au bon fonctionnement des établissements. Le dynamisme de l'appellation « musée de France » est attesté par des demandes régulières, dont l'objectif est la reconnaissance par l'État de l'intérêt des collections et du projet culturel du musée. Dernier en date, le musée du Grand Siècle du Conseil départemental des Hauts-de-Seine bénéficie désormais de l'appellation, sur un avis du Haut Conseil des musées de France confirmé par le Préfet de région le 20 décembre 2022.

Les conséquences de la crise sanitaire, qui a impacté la fréquentation des établissements, ne se sont que partiellement résorbées à l'automne 2022, même si certains musées de la Ville de Paris ont noté un retour proche de la fréquentation de 2019, devenue année de référence. Les établissements ont poursuivi à un rythme soutenu les inaugurations d'expositions temporaires, ces grands rendez-vous culturels prisés des Franciliens comme des touristes français et étrangers.

Les musées de France et les maisons des Illustres ont pérennisé les acquis de la crise sanitaire : les services de réservation en ligne, le paiement sans contact, les billets horodatés. Les contenus en ligne ont été maintenus pour assurer la poursuite d'activités hors-les-murs pour les scolaires.

Évolution des missions et déconcentration des procédures

Les procédures déconcentrées regroupent les demandes d'appellation musée de France, instruites en première instance par la DRAC ; l'attribution du label Exposition d'intérêt national (un comité d'experts est piloté par le Service des musées de France, l'avis est confirmé par la DRAC) ; le prix Le Musée sort de ses murs (sans objet en 2022) et la validation des projets scientifiques et culturels (PSC), dont la rédaction constitue une obligation pour tous les musées bénéficiant de l'appellation, en application de la loi LCAP du 7 juillet 2016. La recommandation d'ajouter aux PSC le plan de sauvegarde des biens culturels (PSBC) est désormais intégrée. Des formations ou webinaires sont proposés par le C2RMF.

Le taux d'avancement du second récolement décennal débuté le 1^{er} janvier 2016 progresse pour atteindre en fin d'année 2022, plus de 36 %. Les conseillères accompagnent les musées sur les travaux d'écriture : radiation de numéros d'inventaire pour les doublons, inscription à titre rétrospectif, marquage complet des œuvres, campagnes photographiques ou de numérisation en vue du versement sur les bases de données des musées et la base nationale Joconde, qui figure sur la plateforme ouverte des patrimoines (POP), avec le soutien de subventions de fonctionnement. Les dépôts de plainte pour les biens manquants font également partie des actions du post-récolement.

Fonds régional d'acquisition des musées

La DRAC a soutenu les acquisitions du MAC-VAL (94), les acquisitions du musée du domaine départemental de Sceaux (92), du musée de la Franc-Maçonnerie (Paris 9^e) et du musée de Colombe (92) pour un montant total de 91 500 € (part État).

Réouvertures et inaugurations en 2022

Musées de France

31 mars 2022, inauguration du musée départemental Albert-Kahn : donnant sur le célèbre jardin, le nouveau musée construit par l'architecte japonais Kengo Kuma présente des collections de photographies et de nombreux objets témoignant des techniques employées par les opérateurs.

1^{er} décembre 2022, inauguration du musée Lambinet, à Versailles. Les travaux de rénovation menés par la ville ont permis d'agrandir les espaces d'exposition temporaire, de rénover le parcours permanent et d'aménager un accueil fonctionnel.

Maisons des Illustres

Inauguration de l'exposition *Le musée des œuvres disparues* au musée-atelier Rosa Bonheur à Thomery (77), dans le cadre du bicentenaire de la naissance de l'artiste à Bordeaux. Une grande rétrospective a été programmée au musée des Beaux-Arts de Bordeaux puis au musée d'Orsay, qui a fait redécouvrir l'artiste animalière.

Réunions professionnelles

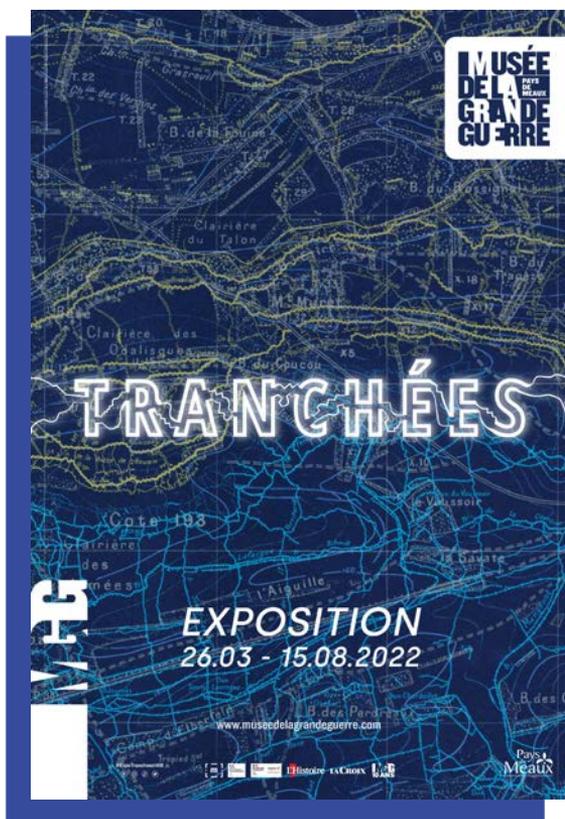
Dans le cadre des vingt ans de la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et des dix ans du label maisons des Illustres, la DRAC a organisé un cycle de rencontres professionnelles pour analyser la façon dont les établissements se sont emparés des procédures et de la réglementation, autour de 3 thèmes : les commissions (conservation et valorisation des collections), les dispositifs d'accueil des publics et la mise en valeur des sites. Ces rencontres, organisées au musée national Jean-Jacques Henner à Paris le 28 juin 2022 et au musée d'art et d'histoire Paul Eluard à Saint-Denis le 18 octobre 2022, ont réuni près de 80 professionnels, avec le concours du Service des musées de France et de l'association d'universitaires Mêtis qui a mené une enquête auprès des musées et des maisons des Illustres.

Expositions temporaires

Parmi les expositions d'envergure soutenues par la DRAC, deux ont obtenu le label Exposition d'Intérêt national en 2022 : *Tranchées* au Musée de la Grande Guerre de Meaux (26 mars - 15 août) et *Alphonse Durand, une vie au service des monuments* au Musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie (1^{er} juin - 18 septembre).

Affiche de l'exposition
Tranchées

© Musée de la Grande
Guerre



Instruire les candidatures au label « maison des Illustres »

L'appel à candidatures a permis de vérifier la conformité de la nouvelle procédure d'attribution du label. La demande de la ville de Bougival a été couronnée de succès avec un avis favorable de la CRPA le 6 décembre 2022 pour la Datcha Tourgeniev.

FOCUS

TOURISME CULTUREL EN ÎLE-DE-FRANCE

Rencontres franciliennes Culture et Tourisme

Les premières Rencontres franciliennes Culture et Tourisme, organisées par la DRAC, le Conseil régional et le Comité régional du tourisme (CRT) Paris Île-de-France se sont déroulées le mardi 6 décembre 2021 à Institut de France. Plus de 300 participants, professionnels du tourisme et de la culture, élus et administrations publiques, entreprises, fondations et associations étaient présents. Autour d'un panel de 40 personnalités et d'experts, les tables rondes et les ateliers ont permis d'échanger autour des grands enjeux de la culture et du tourisme : comment mieux appréhender les attentes des visiteurs franciliens, nationaux et internationaux, s'appuyer sur l'ensemble des potentialités culturelles et patrimoniales, et enrichir l'offre pour renforcer l'image de la destination Paris Île-de-France, notamment à l'approche de grands événements sportifs internationaux (Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques 2024). A l'issue de la journée, le partenariat entre le CRT et la DRAC a été consolidé par la signature d'une convention triennale installant dans la durée les cadres d'échanges entre professionnels de la culture et du tourisme.

Appel à projet Tourisme culturel

Le dispositif « Tourisme culturel - Valoriser le patrimoine et l'architecture auprès du public en Île-de-France » vise à soutenir les initiatives qui permettront de renforcer la valorisation et l'attractivité de l'offre touristique culturelle, notamment celles des territoires ou des sites actuellement moins fréquentés en optimisant la qualité de l'accueil des visiteurs. En 2022, il a vu ses objectifs et critères d'éligibilité évoluer. Il a aussi pour la première fois été dématérialisé et mis en ligne. 16 projets ont été reçus, dont 9 ont été retenus, pour un montant total de subvention de la DRAC de 100 000 €.

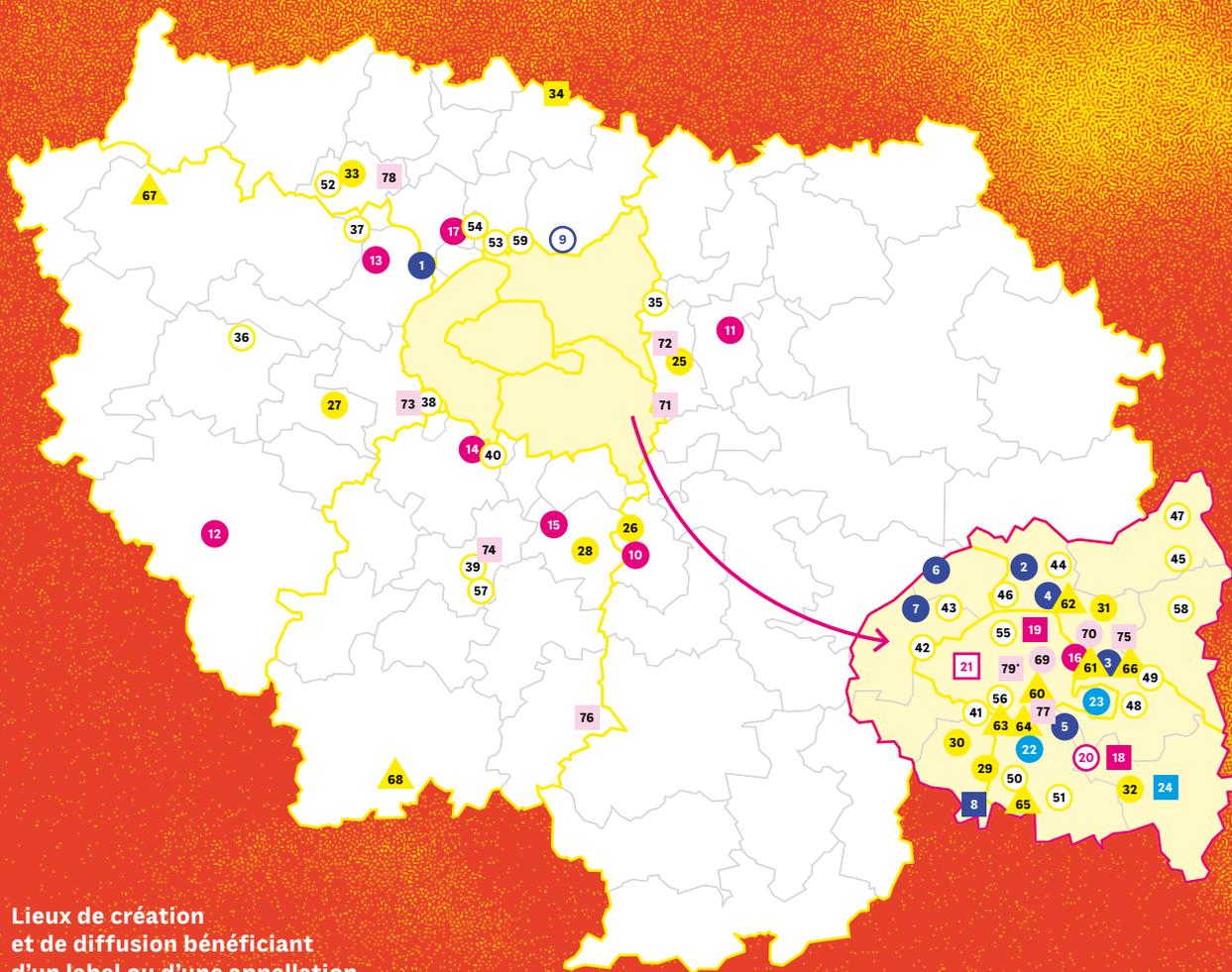
Rencontres franciliennes
Culture et Tourisme
© CRT/ Cédric Helsly



33

Soutien
à la création
artistique

Carte de la création



Lieux de création
et de diffusion bénéficiant
d'un label ou d'une appellation

Théâtre

- Centre dramatique national
- Pôle national cirque
- Centre national des Arts de la rue et de l'espace public

Musique

- Scène de musiques actuelles
- Orchestre national en région
- Centre national de création musicale
- Centre national d'art vocal

Danse

- Centre de développement chorégraphique national
- Centre chorégraphique national

Arts visuels

- Fonds régional d'art contemporain
- Centre d'art contemporain

Pluridisciplinaire

- Scène nationale
- Centre culturel de rencontre
- Scène conventionnée d'intérêt national
- Atelier de fabrique artistique

Théâtre**Centre dramatique national**

1. Théâtre de Sartrouville
2. Théâtre Gérard Philipe
3. Nouveau théâtre de Montreuil
4. Théâtre de la Commune
5. Théâtre des Quartiers d'Ivry
6. T2G
7. Théâtre des Amandiers

Pôle national Cirque

8. L'Azimut – Espace cirque / La Piscine / Théâtre Firmin Gémier

Centre national des arts de la rue et de l'espace public

9. Moulin Fendu

Musique**Scène de musiques actuelles**

10. L'Empreinte
11. File 7
12. MJC – CS l'Usine à Chapeaux
13. MJC – La Clef
14. Paul B
15. Le Plan
16. Le Triton
17. Espace Michel Berger

Orchestre national en région

18. Orchestre national d'Île-de-France – ONDIF
19. Orchestre de chambre

Centre national de création musicale

20. La Muse en Circuit

Centre national d'art vocal

21. Accentus

Danse**Centre de développement chorégraphique national**

22. La Briqueterie
23. Atelier de Paris

Centre chorégraphique national

24. CCN de Créteil et du Val-de-Marne

Pluridisciplinaire**Scène nationale**

25. La ferme du Buisson
26. Théâtre Sénart
27. TSQY – Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines
28. Scène nationale de l'Essonne – Agora-Desnos
29. Les Gémeaux
30. Théâtre 71
31. MC93
32. MAC – Maison des Arts et de la Culture
33. Points Communs – Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise

Centre culturel de rencontre

34. Royaumont – abbaye et fondation

Scène conventionnée d'intérêt national

35. Les Cuizines
36. La Barbacane
37. Le Sax
38. L'Onde Théâtre – Centre d'art
39. Le Rack'Am
40. Opéra de Massy
41. Théâtre de Vanves
42. Théâtre de Suresnes Jean Vilar
43. Maison de la musique
44. La Maison des Jonglages
45. La Poudrerie
46. CAFAC – Espace 1789
47. Théâtre Louis Aragon
48. Scène Watteau
49. Centre des Bords de Marne
50. Théâtre Romain Rolland
51. Théâtre Cinéma Paul Éluard
52. Le Forum
53. Le Centre des Arts
54. Festival théâtral du Val-d'Oise
55. L'étoile du nord
56. 2R2C (De Rue et de Cirque)
57. Théâtre de Brétigny
58. Théâtre de Rosny-sous-bois
59. Centre des Arts

Atelier de fabrique artistique

60. À suivre, Paris 10^e
La Loge, Paris 11^e
Le Théâtre aux mains nues, Paris 20^e
61. L'Échangeur, Bagnolet (93)
62. La Nef, Banlieues Bleues Collectif Surnatural Caracol, Pantin (93)
63. Anis Gras, Arcueil (94)
64. Le Générateur, Gentilly (94)
65. La Maison du conte, Chevilly-Larue (94)
66. Musique au comptoir, Fontenay-sous-Bois (94)
67. Collectif 12, Mantes-la-Jolie (78)
68. Farine de Froment, Le Mérévillois (91)

Arts visuels**Fonds régional d'art contemporain**

69. Le Plateau
70. Les Réserves

Centre d'art contemporain

71. Centre Photographique d'Île-de-France
72. La ferme du Buisson
73. Micro Onde – Centre d'art contemporain de L'Onde
74. CAC – Brétigny
75. La Galerie
76. Le Cyclop de Jean Tinguely
77. Le CREDAC
78. Abbaye de Maubuisson
79. Le Bal, Immanence, Betonsalon, Goswell Road, Glassbox, Treize, Doc, Art Azoï

À Paris, le Théâtre des Bouffes du Nord, l'Athénée - Théâtre Louis-Jouvet, Théâtre Ouvert et le Théâtre de la Bastille sont aussi suivis par la DRAC. Le Mouffetard est par ailleurs Centre national de la marionnette.

Spectacle vivant

L'offre artistique relative au spectacle vivant en Île-de-France représente environ 35 % de l'offre nationale, ce qui illustre le dynamisme de la région. Si le territoire de Paris intra-muros reste une vitrine essentielle à la visibilité et à la diffusion des artistes, l'irrigation artistique de l'ensemble du territoire francilien au plus près des populations reste un objectif stratégique de l'action de la DRAC.

Au sein du Pôle de coopération Création, territoires et démocratisation culturelle, le Service régional de la création (SRC) assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions qui relèvent des politiques nationales en faveur de la création et de la diffusion de la danse, de la musique, du théâtre et des disciplines associées (arts de la rue, arts du cirque, théâtre d'objet, conte...) et des arts visuels. En outre, il met en œuvre la réglementation et contrôle son respect dans le cadre de la vérification des déclarations d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants (licences) et des informations de prestation de service d'entrepreneurs étrangers.

À l'automne 2022, un nouveau projet de service du SRC a été validé par les instances, permettant une transversalité des disciplines plus adaptée à la réalité du contexte professionnel. À ce titre, un nouveau département a été créé, dont les missions seront transversales et articulées autour des licences d'entrepreneur de spectacles vivants, de l'emploi, de la formation et de l'insertion des artistes et des techniciens.

Les différentes crises que nous venons de traverser ont renforcé la nécessité d'opérer une veille active sur ces enjeux essentiels.

Le SRC assure par ailleurs une mission d'expertise artistique et des propositions d'action, de négociation et de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle régionale. Il apporte son soutien aux lieux de création et de diffusion, ainsi qu'aux équipes indépendantes et aux artistes dans un souci d'exigence artistique et d'aide à l'emploi. Les labels nationaux ont notamment, dans le cadre de leur cahier des missions et des charges, des engagements structurels (artistiques, culturels, territoriaux, professionnels) qui participent à la diversité artistique, au renouvellement des publics et à l'éducation artistique et culturelle.

Des résidences annuelles ou pluriannuelles de différentes natures (création, recherche, expérimentation) complètent ces dispositifs, en permettant une présence artistique dans les territoires et une aide à des théâtres de ville non soutenus au titre du fonctionnement par la DRAC, mais qui œuvrent à un maillage territorial et à une pluralité de l'offre artistique.

La politique mise en œuvre dans le secteur du spectacle vivant s'appuie également sur la formation, grâce à un réseau solide constitué de deux pôles d'enseignement supérieur (Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt ; Pôle Sup 93), d'un centre de formation du musicien intervenant (CFMI) à Orsay, et de deux écoles nationales de cirque (Académie Fratellini à Saint-Denis ; École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois). La DRAC soutient aussi l'apprentissage, à travers notamment le Centre de formation aux professionnels du spectacle (CFPTS – La Filière, situé à Bagnolet, 93).

Ce réseau est complété par le Centre national d'art vocal – Accentus, la Maîtrise de Notre-Dame de Paris et le Centre de formation aux apprentis ESCA (Asnières). En ce qui concerne les arts visuels, la question de la jeune création, avec notamment l'émergence de nombreux collectifs d'artistes, constitue un atout et une spécificité régionale forte.

L'Île-de-France est la 5^e région en nombre de festivals (environ 600 festivals, dont près de la moitié à Paris) mais la dernière région métropolitaine en rapportant le nombre de festivals à la population (5 festivals pour 100 000 habitants en moyenne). Seul un festival francilien sur cinq a lieu l'été, et 44 % des festivals ont lieu durant l'avant-saison. L'aide en faveur des festivals initiée en 2020 a été reconduite en 2022 (57 festivals accompagnés, pour une subvention totale de 1 M€).

Par ailleurs, les conséquences de la crise sanitaire ont continué de peser lourdement sur le secteur de la création. Une analyse effectuée jusqu'en juin 2022 sur les 30 structures labellisées par l'État (CDN, CCN, CDCN, SMAC, SCIN, Scènes nationales, etc.) a permis de constater une diminution de la fréquentation de 25 % par rapport à l'année 2019, année de référence avant la crise sanitaire. On constate que ce sont les territoires de la grande couronne qui sont le plus impactés par la baisse de fréquentation (30 % en moyenne). Néanmoins, sur le dernier trimestre, un retour du public était constaté, avec un changement de paradigme puisqu'il ne s'abonne plus mais vient le jour même acheter sa place de spectacle, en privilégiant des spectacles « à moindre risque » artistique.

La DRAC s'est attachée à renforcer la présence féminine lors des nominations à la tête des institutions, ainsi que le soutien aux compagnies et ensembles du secteur de la création dirigés par des femmes. Les efforts entamés ces dernières années doivent être poursuivis, notamment dans le secteur musical.

La DRAC consacre 89,8 M€ au spectacle vivant et aux arts visuels : 76,5 M€ sur le programme 131 (Création) et 13,3 M€ sur le programme 361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture). En complément, 2,1 M€ ont été mobilisés au titre du Plan de relance pour accompagner les structures les plus fragilisées.

Assurer toujours mieux la pluralité de l'offre théâtrale

Labels nationaux et appellations

7	Centres dramatiques nationaux (CDN)	1	Centre national de la marionnette (CNMA)
9	Scènes nationales (SN)	9	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)
1	Pôle national Cirque (PNC)		
1	Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)		

Autres lieux

25	Lieux de création et de diffusion	28	Lieux ou équipes soutenus au titre d'une résidence artistique
8	Ateliers de fabrication artistiques		
3	Lieux de compagnonnage pour la Marionnette		

Aides aux équipes

97	Équipes indépendantes conventionnées (3 ans)	75	Équipes aidées au projet
17	Équipes indépendantes conventionnées (2 ans)		

Budget

En 2022, le soutien de la DRAC au secteur théâtral s'est traduit par un budget de 46,1 M€ au titre du programme 131 et de 2,8 M€ au titre du programme 361, auxquels s'ajoutent près d'1 M€ issus du Plan de relance. S'agissant de l'investissement, 716 k€ ont été engagés pour répondre aux besoins du CDN de Nanterre et du théâtre des Bouffes du Nord, ou pour assurer l'achat de petit matériel scénique pour d'autres lieux soutenus par la DRAC.

Événements majeurs

L'année 2022 a été marquée par des événements importants au sein du réseau labellisé :

- La direction des lieux labellisés et lieux d'envergure que sont le CDN de Sartrouville, les Scènes nationales d'Evry et de Noisiel et le Théâtre de la Bastille, a été renouvelée.
- Le Schéma d'orientation des arts du cirque (SODAC) en Île-de-France a été relancé et confié au Pôle national cirque d'Antony (92) qui a bénéficié en 2022 d'une aide exceptionnelle de 30 k€.
- Dans le champ du secteur indépendant, l'année 2022 a d'abord permis le rééquilibrage des moyens de création entre les femmes et les hommes : quatre équipes dirigées par des femmes et auparavant conventionnées à deux ans au montant de 25 k€ ont vu leur conventionnement passer à trois ans avec un doublement de la subvention : Elsa Granat, Myriam Marzouki, Margot Eskenazy, Pauline Barboux / Jeanne Ragu. Trois équipes dirigées par des hommes ont par ailleurs été conventionnées à trois ans : Cyrille Louge, Julien Fisera, Les N+1. Les conventionnements 2022 ont enfin permis la prise en compte de la diversité des esthétiques avec le conventionnement d'équipes œuvrant dans le champ du cirque et de la marionnette.

Par ailleurs, le ministère de la Culture intervient à hauteur de 3,7 M€ dans le budget des Ateliers Médicis, soit plus de 85 % des subventions publiques perçues par l'EPCC, lieu de recherche, de création et de partage situé à Clichy / Montfermeil (93). Les Ateliers Médicis participent au développement, au désenclavement et à l'ouverture d'un territoire concerné par une importante opération de renouvellement urbain, avec notamment l'arrivée du Grand Paris Express. L'EPCC sera par ailleurs installé dans un nouveau bâtiment à l'horizon 2025, grâce aux financements de l'État et des collectivités territoriales.

Enfin, Le Mouffetard – Théâtre des arts de la marionnette à Paris fait partie des six premiers « Centres nationaux de la Marionnette » (CNMa) en France, annoncés par la ministre de la Culture. Institué par décret en novembre 2021, ce nouveau label reconnaît l'importance de cet art populaire et son rôle dans le renouvellement des esthétiques des arts de la scène. Les CNMa auront pour mission de soutenir la création, notamment la mise en place d'ateliers de fabrication et l'accueil de compagnies en résidence, d'assurer une diffusion régulière de spectacles sur l'ensemble de leur territoire d'implantation, d'accompagner la nouvelle génération de marionnettistes et de contribuer à la professionnalisation du secteur.

Soutenir les compagnies de danse et ensembles musicaux impactés par la crise

Musique

Labels nationaux et appellations

1	Centre national de création musicale (CNCM)	1	Centre culturel de rencontre (CCR)
1	Centre national d'art vocal, Accentus	2	Orchestres nationaux en région
8	Scènes de musiques actuelles (SMAC)	9	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)

Autres lieux

2	Studios	10	Lieux conventionnés
1	Bibliothèque musicale	1	Centre de formation du musicien intervenant (CFMI)
7	Ateliers de fabrique artistique dédiés à la musique et 2 pluridisciplinaires	7	Établissements en charge de formation continue et de l'insertion
13	Lieux soutenus au titre d'une résidence artistique		

Aides aux équipes

25	Ensembles conventionnés (3 ans)	4	Orchestres associatifs
34	Ensembles en structuration (2 ans)	12	Compositrices et compositeurs soutenus dans le cadre du dispositif d'aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale
34	Équipes aidées au projet		
14	Équipes soutenues au titre du plan de relance		

Danse

Labels nationaux et appellations

1	Centre chorégraphique national (CCN)	7	Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)
2	Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)		

Autres lieux

8	Lieux conventionnés	20	Lieux soutenus au titre d'une résidence artistique
1	Atelier de fabrique artistique		
1	Réseau conventionné	7	Centres habilités à dispenser la formation de professeur de danse

Aides aux équipes

16	Compagnies ou ensembles conventionnés (3 ans)	34	Équipes aidées au projet, dont 4 équipes aidées pour un projet interdisciplinaire
23	En structuration (2 ans)		

Budget

Le budget consacré par la DRAC à la Danse et à la Musique a été porté en 2022 à 36,8 M€, cumul des crédits d'intervention au titre des programmes 131 (26 M€), 361 (10,8 M€) et 224 (actions internationales – 160 k€). Au titre du Plan de relance, la DRAC a engagé en sus 1,1 M€, soit un budget total de 38 M€ (+ 10 % de crédits engagés par rapport à 2021).

Parmi les évolutions saillantes du budget, soulignons :

- l'engagement sans précédent de la DRAC en faveur du secteur indépendant, portant son niveau d'intervention à plus de 8 M€ (secteur musical : 5,6 M€ ; secteur chorégraphique : 2,5 M€) ;
- la consolidation du soutien aux labels avec 500 k€ de mesures nouvelles pérennes ;
- le renforcement du soutien à la présence artistique sur les territoires (résidences) ;
- le renforcement de l'accompagnement des pôles d'enseignement supérieur.

L'augmentation des enveloppes budgétaires exécutées en 2022 s'explique par :

- l'attribution de mesures nouvelles (consolidation de soutiens et nouveaux projets) ;
- les mesures exceptionnelles de soutien accordées au titre du plan de relance ;
- la poursuite de la déconcentration (Théâtre de l'Athénée, compagnie Olivier Dubois) ;
- le transfert d'équipes artistiques issues d'autres régions.

En matière d'investissement, l'État a accompagné la construction de la scène de musiques actuelles Forum II, à Vauréal (95). Les travaux ont démarré en 2021 pour une livraison du nouvel équipement en 2023. Il a également accompagné le lancement des travaux de la Dynamo Bis et soutenu la finalisation de travaux à l'Atelier de Paris.

Événements majeurs

Fortement impactée par les suites de la crise sanitaire et frappée par les incidences du contexte international conduisant à une forte inflation, l'année 2022 a été inscrite sous le signe de la solidarité, de l'inventivité et du rebond. Aussi la DRAC a-t-elle soutenu prioritairement les compagnies, artistes et structures qui développent des processus innovants, expérimentaux, participatifs de création et dont le territoire et/ou les populations sont les moteurs de leur recherche... Elle a aussi, dans ses arbitrages, porté attention à la jeune génération d'artistes et à son insertion dans un secteur fragilisé.

Des événements importants au sein du paysage musical et chorégraphique francilien sont à noter :

- la nomination de Pierre Chaput à la direction de File 7, SMAC de Magny-le-Hongre ;
- le départ de Fabienne Voisin de la direction de l'Orchestre national d'Île-de-France ;
- la mise en œuvre opérationnelle de la démarche SOLIMA ;
- la nomination de Caroline Occeli à la direction du théâtre Jean Vilar de Suresnes, scène conventionnée pour la danse ;
- les 10 ans du festival Kalypso ;
- la fin du mandat de Mourad Merzouki et la nomination de Mehdi Kerkouche à la tête du CCN de Créteil ;
- le développement du projet porté par Philippe Decouflé à la Chaufferie, espace de travail et de création dédié au secteur chorégraphique ;
- la fin du conventionnement danse du théâtre Paul Eluard de Bezons suite à une décision unilatérale de la ville entraînant la disparition d'une scène emblématique pour la danse en Île-de-France ;
- l'accompagnement de l'offre de formation professionnelle « passeurs culturels en danse Hip-Hop ».

Arts visuels

Labels nationaux et appellations

6	Centres d'art labellisés d'intérêt national (CACIN)	1	Fonds régional d'art contemporain (FRAC)
---	-----------------------------------------------------	---	------------------------------------------

Autres lieux

4	Ateliers de fabrique artistique	1	Festival de photographie
1	Réseau conventionné	15	Lieux de diffusion

Aides aux artistes

36	Aides individuelles à la création	4	Commandes réalisées au titre du 1% artistique
53	Aides à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel	1	Commande photographique nationale
15	Résidences d'artistes		

Budget

En 2022, le soutien de la DRAC au secteur des arts visuels s'est traduit par un budget de 3,3 M€ au titre du programme 131 - Création. S'agissant de l'investissement, 349 k€ ont été engagés : 249 k€ pour le FRAC (dont 100 k€ pour les acquisitions d'œuvres) et 100 k€ pour les Ateliers Médicis (commande photographique).

L'impact de la crise sanitaire se fait toujours ressentir sur les artistes auteurs, qui ne bénéficient pas du régime de l'intermittence, avec une montée très significative des demandes pour les aides individuelles : 546 demandes en 2022 contre 461 demandes en 2021, soit une augmentation de 18 %. Pour répondre à ces besoins, la DRAC a décidé de leur accorder des moyens supplémentaires en abondant les enveloppes des aides destinées aux artistes. Aussi une enveloppe supplémentaire de 140 000€ a-t-elle permis de financer à hauteur de 100 % les 36 projets des artistes lauréats de l'Aide individuelle à la création et de financer l'ensemble des artistes présélectionnés pour la commission de l'Allocation d'installation d'atelier pour des travaux d'aménagement et/ou l'acquisition, soit 25 % des candidatures (340 k€ au budget primitif, 480 k€ réalisés). Les crédits complémentaires de fin d'année ont en outre permis de doter chaque label à hauteur de 10 k€ exceptionnels pour l'emploi artistique.

Si les centres d'art dans leur relation de proximité aux habitants ont retrouvé rapidement des chiffres de fréquentation normalisés, les situations critiques en termes de gestions de ressources humaines se sont installées (vacances longues de postes d'administrateur notamment), pesant lourdement sur des équipes déjà réduites. 3 nouvelles nominations ont été conduites (FRAC, CACIN Ferme du Buisson, et centre d'art CNEAI) avec des directions jeunes qui vont permettre de renouveler les pratiques.

Actions structurantes 2022

Le déploiement régional du SODAVI a permis la mise en œuvre de résidences et de projets adossés aux enjeux pointés dans le contrat de filière (la jeune création, l'art dans l'espace public, la co-construction et les droits culturels à Bagnolet, Ivry, Houilles, Malakoff, la Courneuve et Bry-sur-Marne). Dans l'inscription de la charte Art et monde du travail, une convention renouvelée avec Paris Capitale Economique permet d'accueillir une dizaine d'artistes par an en résidence au sein des entreprises du Grand Paris. Enfin un partenariat avec la Cité internationale des arts initié en fin d'année permet d'accueillir deux commissaires d'exposition étrangers par an en résidence d'immersion et de repérage de la scène francilienne.

Par ailleurs, la journée professionnelle annuelle portée par le réseau TRAM a rassemblé 200 participants (structures, collectivité, artistes) autour des enjeux de l'hospitalité, attestant pour cette première édition du besoin de partage et d'échanges professionnels.

Enfin, un partenariat avec la Maison des Artistes s'est engagé afin de mettre en place des sessions d'information en collaboration avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels sur les enjeux de rémunération et de contractualisation en direction des artistes et de leurs intermédiaires.

L'état des lieux sur les collectifs d'artistes a mis en lumière un secteur particulièrement dynamique et fragile en Île-de-France. Eu égard au coût du foncier, à la pénurie d'ateliers et d'ateliers logement, à la concentration d'écoles d'art nationales sur le territoire, cette floraison de nouveaux modes d'organisation des lieux de production et de diffusion de l'art répond à des besoins réels et représente un véritable creuset pour la création contemporaine. À ce jour 35 collectifs d'artistes sont repérés sur l'ensemble du territoire, constituant une spécificité régionale forte. Sur ce sujet, les éditions 2021 et 2022 de l'Été culturel ont permis d'identifier et de soutenir la jeune création et de nouvelles équipes ont prouvé leur volonté de lien avec leurs territoires d'implantation. Cette réalité fait apparaître de nouveaux acteurs dans l'écosystème, peu repérés par les collectivités, peu aguerris à la relation institutionnelle car ils sont composés d'artistes et structurés de façon bénévole avec des problématiques particulières : baux d'occupation précaire, besoins d'équipements, questions sanitaires liées à l'usage des outils de production... La restitution de l'étude a été faite auprès de la Direction générale de la création artistique (DGCA), des collectivités territoriales, du réseau TRAM. Elle donnera lieu également, en 2023, à une journée professionnelle portée par Artagon, nouvellement implanté à Pantin.

Après une reprise qui s'annonçait prometteuse en sortie de crise, le 1 % et la commande publique, qui constituent le principal soutien à la création pour les artistes, ont subi un ralentissement dû vraisemblablement au coût des matériaux. En 2022, seuls 4 projets de 1 % se sont finalisés : 3 dans des collèges à Ivry, Champigny-sur-Marne, La Courneuve et le projet Camus, qui abritera les nouveaux locaux des services du ministère de la Culture (Paris). D'autres procédures sont en cours (dans un collège à Châtenay-Malabry, à l'université Paris 8, et sur le nouveau site de l'ENSPAC à Cergy) ou ont été entamées, mais subissent des ralentissements : 2 sur le site de Paris Saclay, le CNAP à Pantin, le rectorat de Créteil.

Des projets importants de commandes publiques liées notamment au JOP devraient aboutir en 2023. Un processus de commande de vitraux pour une église de Seine-et-Marne est également en cours. Enfin des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux sollicitent l'expertise de la DRAC dans le cadre du programme 1 immeuble, 1 œuvre.

FOCUS

TROIS SCHÉMAS D'ORIENTATION POUR LA CRÉATION

La DRAC poursuit ou entreprend les grands schémas que sont le SODAVI sur les arts visuels, le SOLIMA sur les musiques actuelles, ou encore le SODAC sur les arts du cirque.

Schéma d'Orientation pour les Arts Visuels (SODAVI)

Le Schéma d'Orientation pour les Arts Visuels est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des arts visuels, au service des acteurs professionnels des arts visuels, des territoires et des populations.

Il s'inscrit dans la volonté du ministère de la Culture de :

- soutenir la création et accompagner le parcours de l'artiste dans le domaine des arts visuels ;
- développer les réseaux de diffusion ;
- promouvoir l'émergence artistique ;
- favoriser la recherche de nouveaux publics.

Les artistes sont des acteurs de la vie culturelle, mais aussi de la vie économique des territoires. Pour recenser, coordonner et fédérer les acteurs, le SODAVIF, déclinaison francilienne de ce dispositif, se développe d'abord en Seine-Saint-Denis. La concentration d'artistes et la diversité des acteurs y est très importante. Le soutien de la collectivité départementale y est en outre marqué.

Schéma d'Orientation des Musiques Actuelles (SOLIMA)

Participatif et novateur, le SOLIMA repose sur une forme de collaboration non hiérarchisée, et se déploie sur des territoires ne correspondant pas forcément au découpage administratif, l'objectif étant d'être au plus près des besoins.

Au sortir du premier confinement, la DRAC, les collectivités locales et les acteurs franciliens des musiques actuelles ont souhaité initier une réflexion globale autour des constats suivants :

- fragilité de l'écosystème ;
- spécificité de la région Île-de-France, forte d'une richesse et d'une diversité d'acteurs unique en France, mais caractérisée par des déséquilibres territoriaux très marqués ;
- existence de politiques publiques dédiées à ce secteur musical, mais qui trop partielles et trop morcelées ;
- de ce fait, nécessité de repenser ces politiques, en englobant dans cette réflexion l'ensemble de ses acteurs.

Les trois premiers territoires d'expérimentation choisis par les partenaires sont le sud de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, et le Nord de Seine, composé de l'ETP « Boucle Nord de Seine » et de 7 communes sur 3 départements (92, 93 et 95).

Schéma d'Orientation des Arts du Cirque (SODAC)

Les arts du cirque ont connu une reconnaissance institutionnelle en 2011, avec la création du label de Pôle National Cirque par le ministère de la Culture dont les missions, centrées autour des arts du cirque, sont la diffusion, le soutien à la création et l'éducation artistique et culturel.

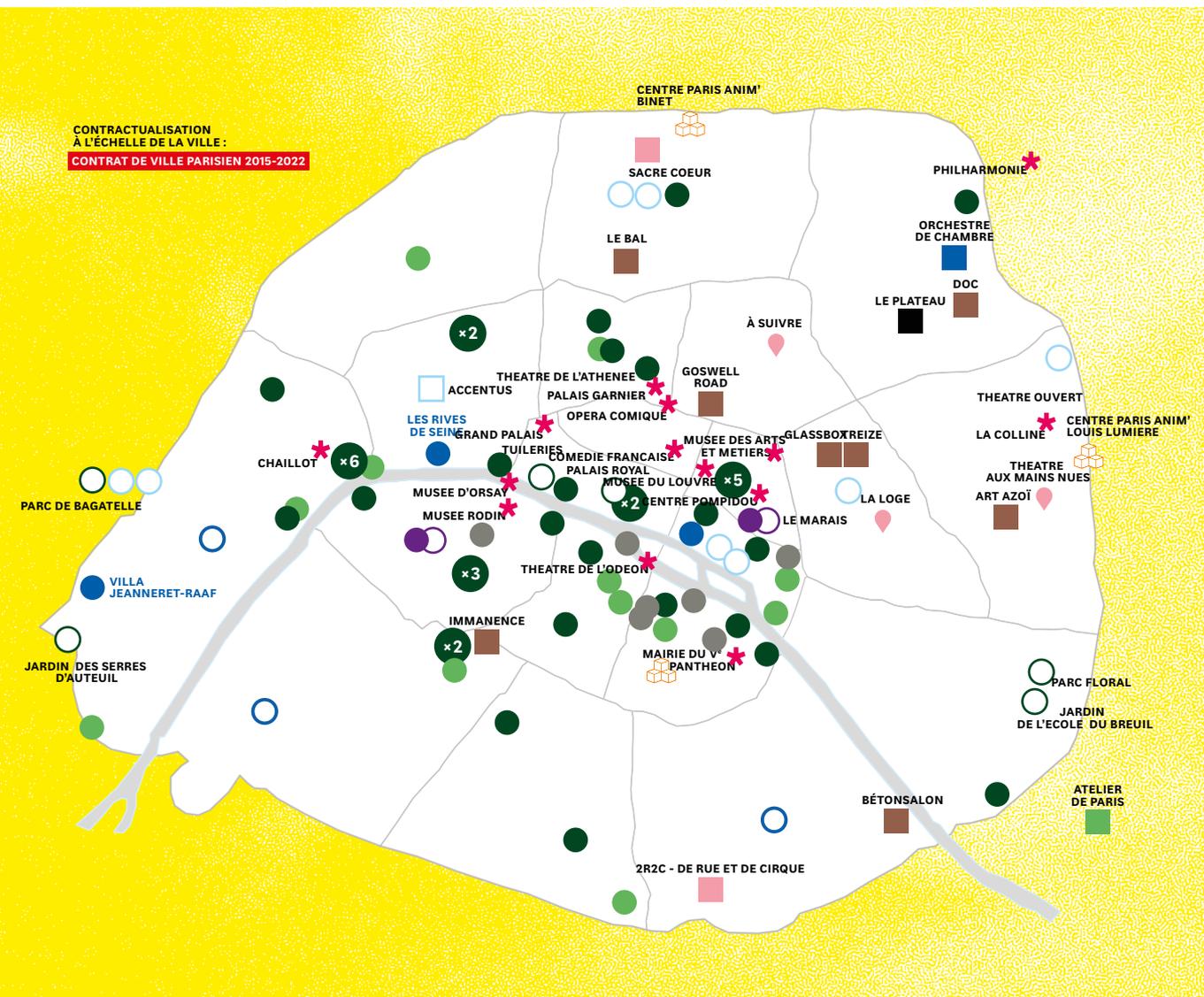
Aujourd'hui, les arts du cirque ont pris une place importante dans tous les lieux de diffusion. Cette forme artistique reste pour beaucoup populaire et accessible. Le cirque contemporain, du fait de sa diversité de propositions, d'agrès, de formes, de temps de répétition spécifiques et souvent plus long que dans d'autres disciplines artistiques, constitue un secteur singulier qui suppose des accompagnements adaptés.

Le SODAC poursuit donc les objectifs suivants :

- Consolider la structuration du secteur : formation, création et diffusion ;
- Améliorer les dispositifs de soutien et d'incitation ;
- Préserver la diversité des initiatives et des esthétiques ;
- Réduire les destructions d'emploi d'un environnement concurrentiel non régulé.

4

Actions de la DRAC par département



Ville de Paris

La ville de Paris compte 2 117 702 habitants, soit 17 % de la population francilienne. Le budget que lui consacre la DRAC en 2022 s'élève à 42,6 M€, soit 29 % de ses crédits d'intervention. Ce taux s'explique par la concentration de lieux culturels et patrimoniaux suivis par la DRAC à Paris, qui compte près de 2 000 monuments historiques, 2 sites patrimoniaux remarquables et 3 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Les lieux de spectacle suivis par la DRAC y sont toujours plus nombreux : Théâtre Ouvert et Théâtre de l'Athénée ont notamment été déconcentrés en 2022. Concernant l'action culturelle, État et collectivité se sont entendus pour agir prioritairement dans les Quartiers politique de la ville (QPV). Cet engagement respectif se manifeste, depuis 2018, par un contrat territoire-lecture construit sur mesure en faveur des quartiers prioritaires des 4 arrondissements concernés.



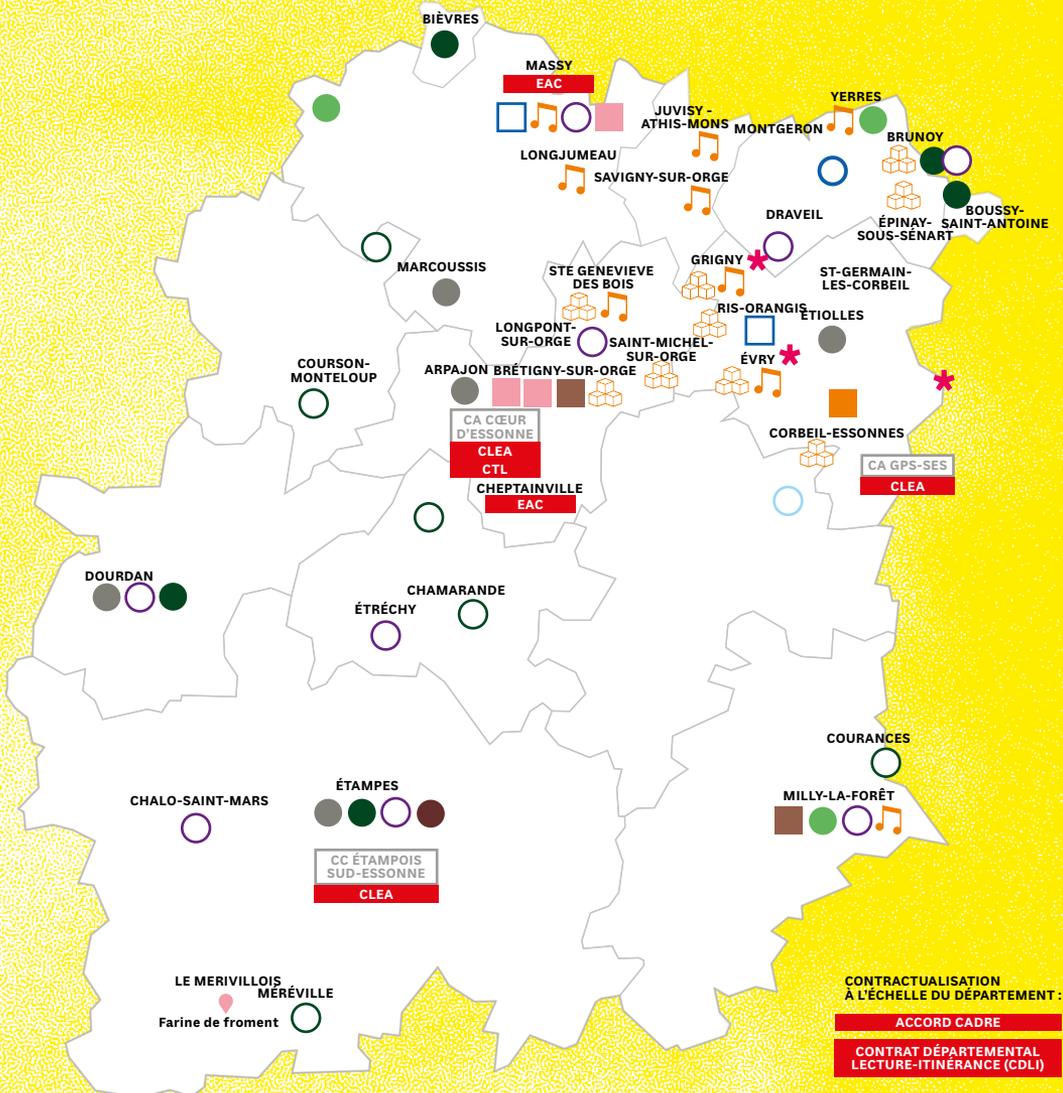
Seine-et-Marne

Ce département présente une richesse patrimoniale importante, tandis que les lieux labellisés pour la création sont peu nombreux et concentrés sur la frange urbanisée du nord-ouest. Le budget consacré à la Seine-et-Marne en 2022 s'élève à 10,6 M€, soit 7 % des crédits d'intervention de la DRAC. La dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques publiques a notamment permis d'accompagner 22 projets (4 de plus qu'en 2021), pour un montant total de 2,2 M€ (plus du double de l'année 2021). Le partenariat entre le Conseil départemental et la DRAC s'appuie sur une approche territoriale concertée, stratégique et structurée par intercommunalités. Une convention tripartite a été signée dans ce cadre avec la Communauté de communes des Deux Morin. D'autres conventions tripartites sont en cours d'élaboration.



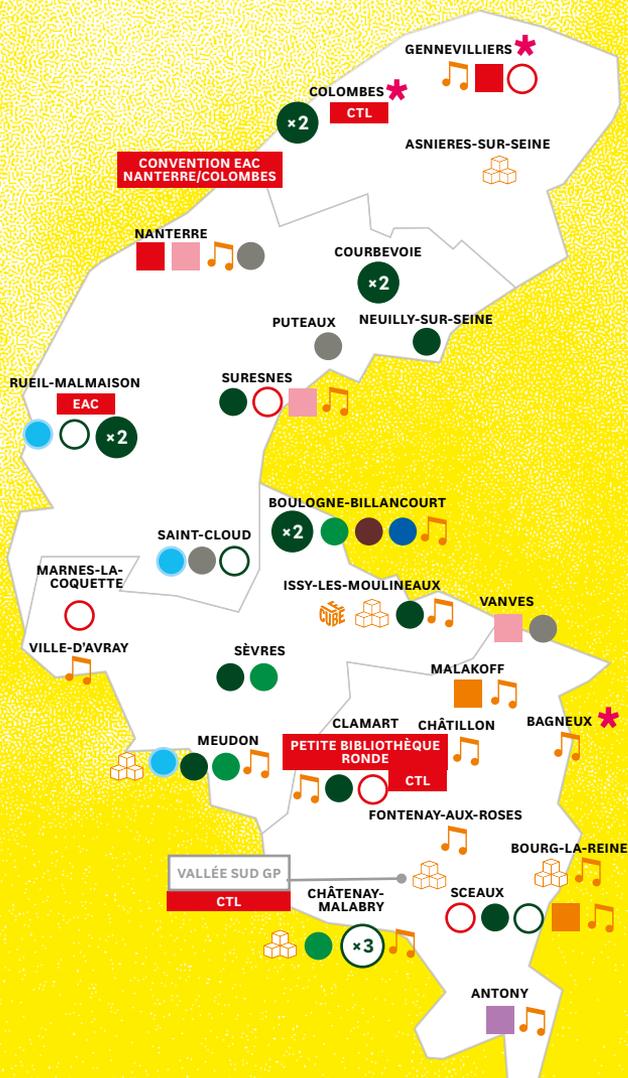
Yvelines

Rural à l'Ouest et au Sud (Rambouillet, Haute Vallée de Chevreuse...) et urbanisé à l'Est (Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Poissy...), le département des Yvelines est un territoire contrasté. Il bénéficie, en 2022, de 9,8 M€ de crédits d'intervention de la DRAC. Si l'on y ajoute la dotation aux bibliothèques (800 k€), cela représente 7 % des subventions versées par la DRAC cette année. Les crédits consacrés aux Patrimoines y sont proportionnellement plus importants que dans le reste de l'Île-de-France, ce qui reflète la richesse patrimoniale du département. Une convention-cadre avec Grand Paris Seine & Oise se poursuit, et un nouveau contrat Territoire-lecture est signé en 2022 avec l'intercommunalité de Saint-Quentin-en-Yvelines. Des conventions d'action culturelle sont par ailleurs en cours avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, ainsi que les villes de Sartrouville, Trappes et Plaisir.



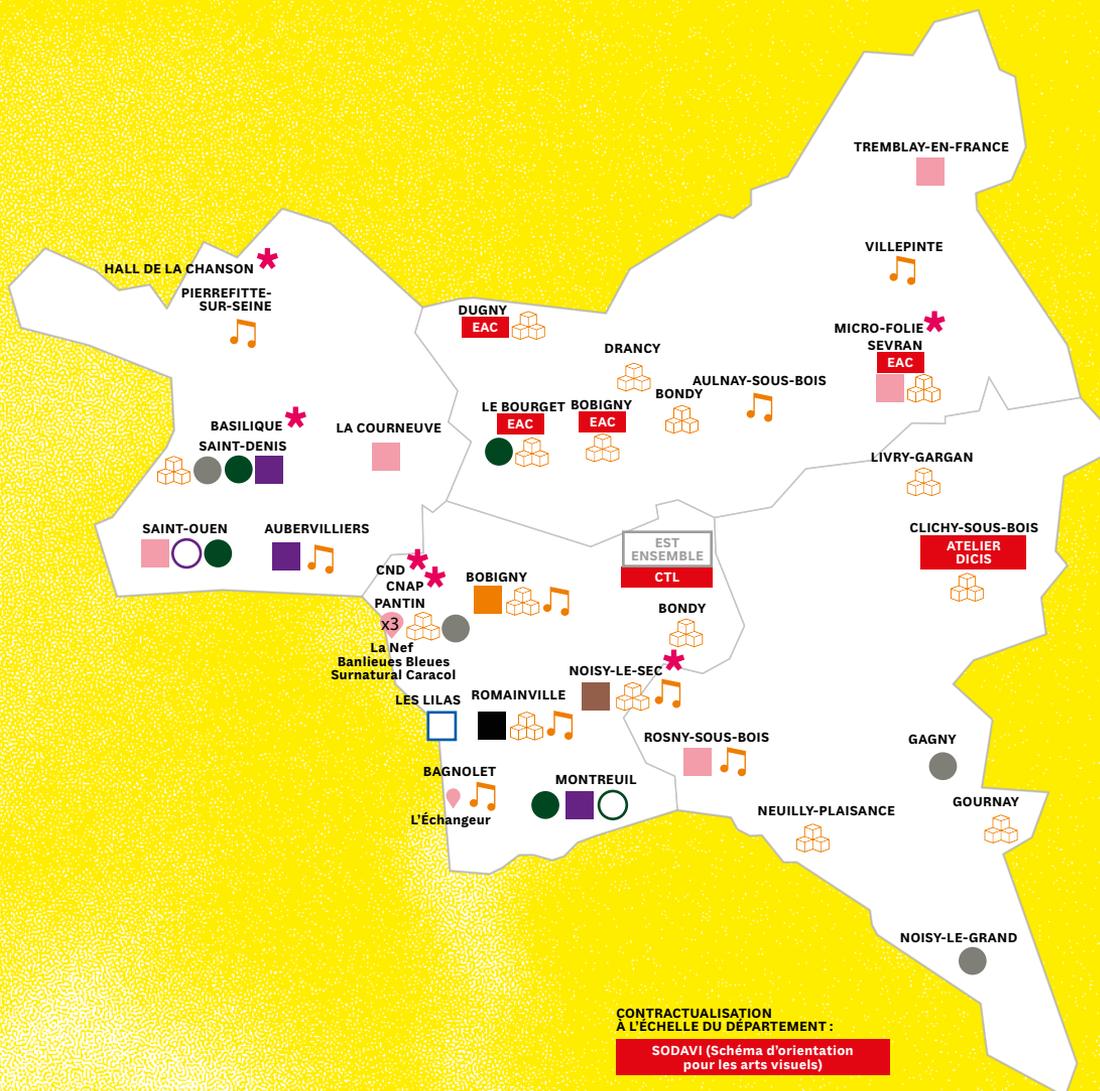
Essonne

L'Essonne bénéficie d'une croissance démographique importante, dont le Nord-Ouest du département est le principal moteur. En 2022, l'action de la DRAC en Essonne se traduit par un budget de 5,6 M€, auquel s'ajoutent les projets d'investissement des bibliothèques, financés à hauteur de 1,2 M€. Au total, le territoire a donc reçu 6,8 M€, soit 5 % des crédits d'intervention de la DRAC. Un avenant à la convention cadre pour des crédits complémentaires (500 k€) au bénéfice de la création et des publics a permis d'accompagner le déploiement de 25 projets de création et de renforcer à la fois la présence d'artistes sur le territoire et l'accompagnement des lieux culturels. En outre, plusieurs résidences d'implantation de trois années ont été renouvelées, en partenariat avec le Conseil départemental et les villes de Saint-Germain-Lès-Arpajon, La Norville, Arpajon, Les Ulis, ainsi qu'une résidence dédiée au Jeune public.



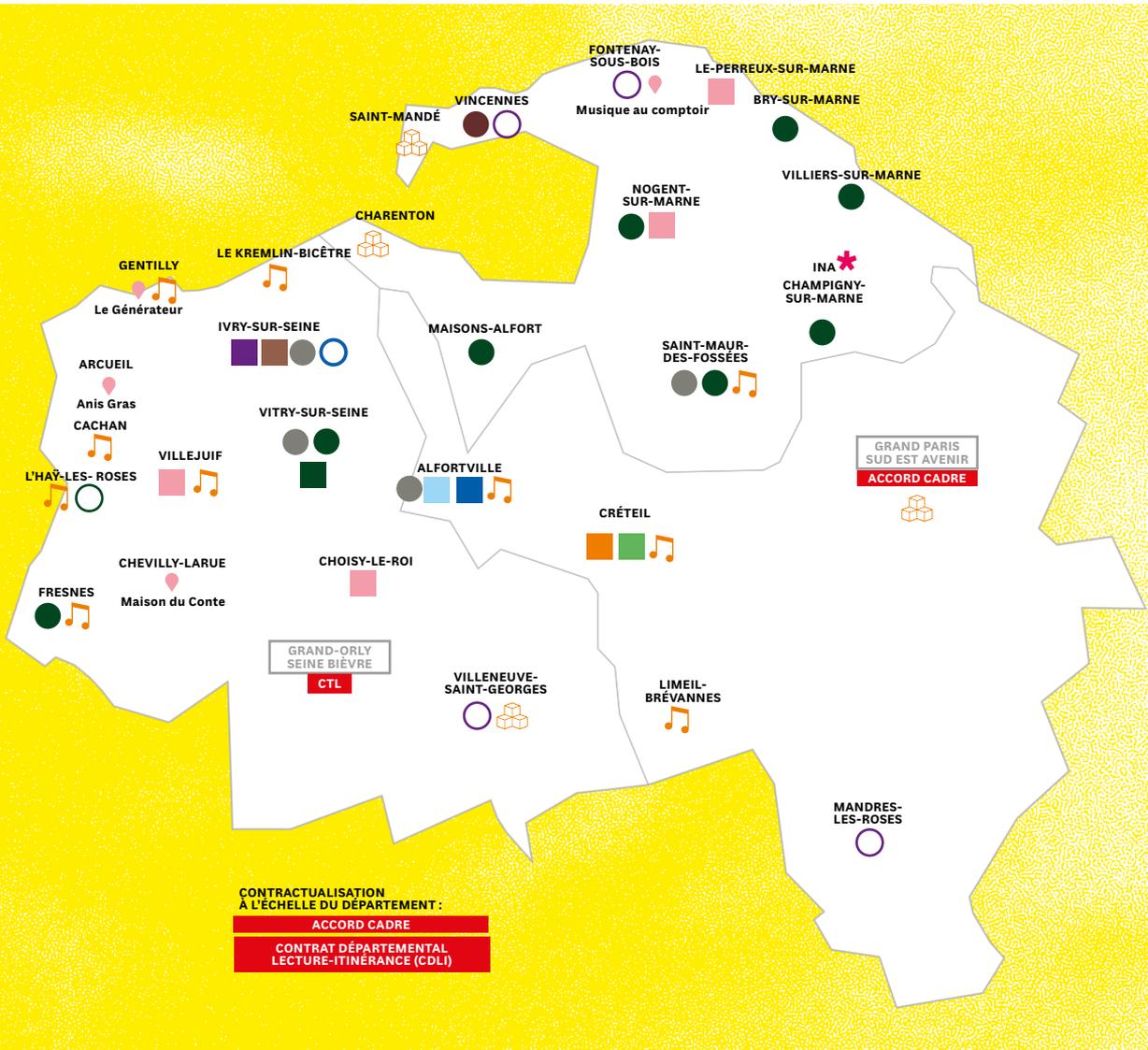
Hauts-de-Seine

Limitrophe de six départements franciliens, le département des Hauts-de-Seine se caractérise par une certaine centralité. Sa densité de population, supérieure à 9 000 habitants/ km², en fait un département-ville. Il est cependant marqué par une disparité sociale entre les villes regroupant les 21 QPV et celles où se concentrent les catégories socio-professionnelles les plus favorisées. Ce département patrimoniallement riche et bien doté en termes d'équipements bénéficie d'un soutien de la DRAC de 17,7 M€ en 2022 et s'appuie sur des politiques culturelles locales actives.



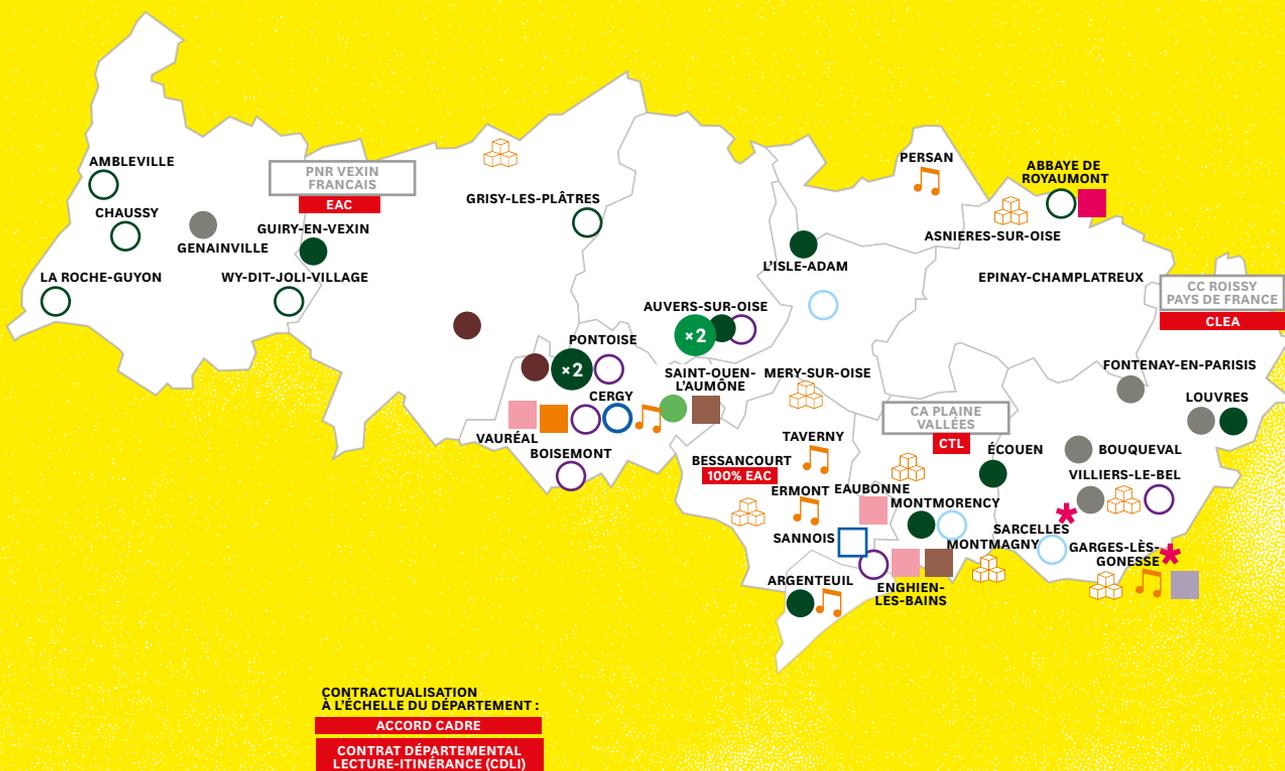
Seine-Saint-Denis

Le maillage culturel en Seine-Saint-Denis, fruit de l'histoire politique du département et d'une proximité avec Paris, est très dense, avec de nombreux équipements labellisés pour la création, des lieux de formation, des festivals de premier plan... Le budget consacré à la Seine-Saint-Denis en 2022 s'élève à 35,7 M€ (DGD incluse), soit 24 % des crédits d'intervention de la DRAC. Le plan de relance a permis d'entreprendre les travaux de restauration de la basilique de Saint-Denis, et l'installation des Ateliers Médicis est un des projets d'aménagement culturel majeur de ces dernières années. Un contrat de filière pour les Arts visuels est actif entre l'État et le Conseil départemental. Dans le cadre d'une convention DRAC / CD93 / EPT Est Ensemble, la DRAC accompagne les actions à destination du jeune public. Ce même EPT est aussi bénéficiaire d'un contrat Territoire-lecture.



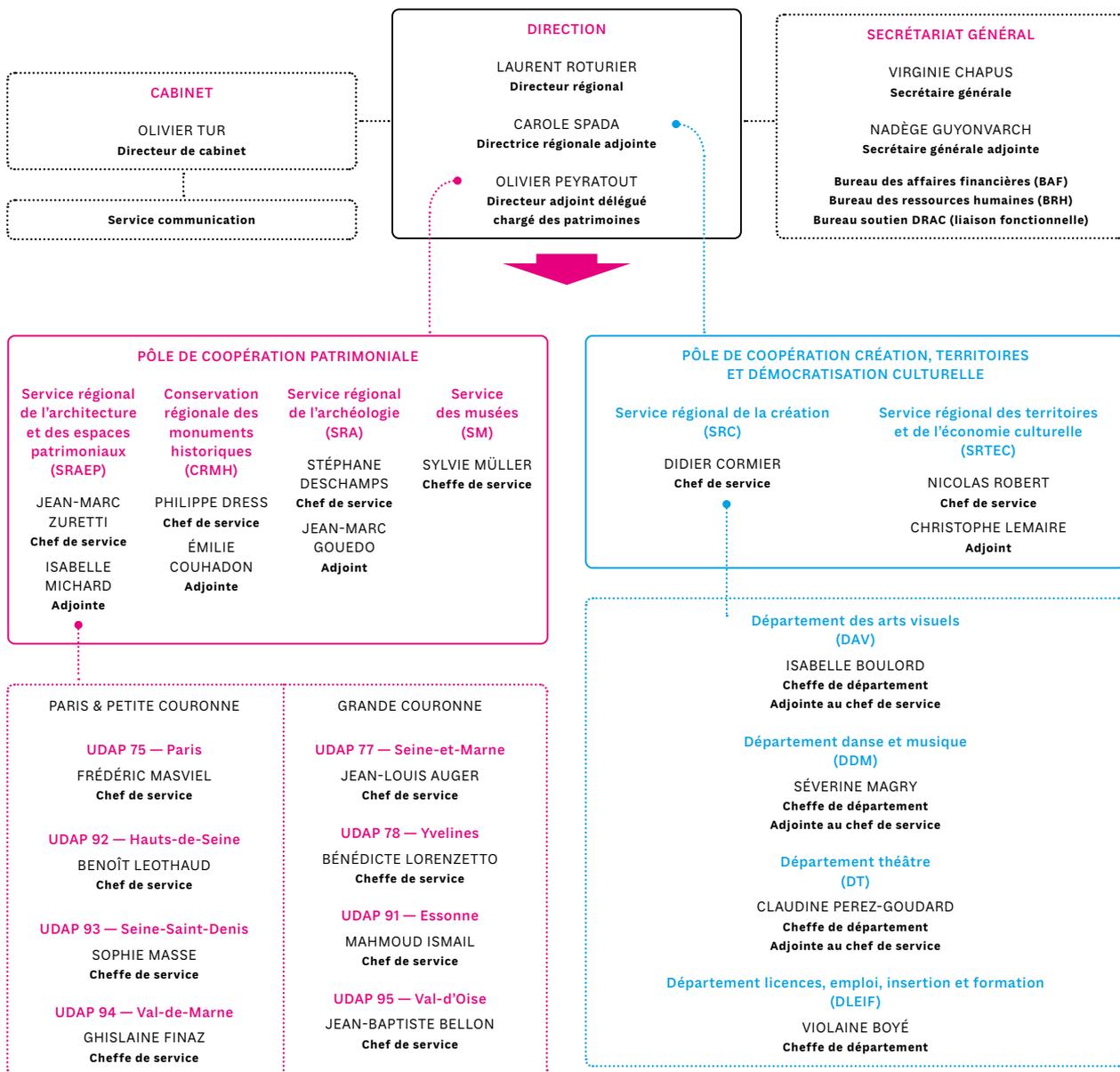
Val-de-Marne

Le Val-de-Marne est un département contrasté, qui compte à la fois des villes très populaires et des communes résidentielles, où se concentrent les catégories socio-professionnelles les plus aisées. Le budget consacré à ce territoire en 2022 s'élève à 15,7 M€, soit 11% des crédits d'intervention de la DRAC. Le soutien à la création pour ce département est important, ce qui s'explique par une forte concentration, sur ce territoire, de compagnies et de lieux labellisés (CDCN à Vitry, CDN à Ivry, SN à Créteil...). Pour inscrire son action dans la durée, la DRAC a signé des conventions territoriales : contrat départemental Lecture-itinérance, contrat Territoire-lecture avec Grand Orly Seine-Bièvre, ou encore contrat en faveur de l'inclusion territoriale avec GPSEA.



Val-d'Oise

Fortement urbanisé à l'Est (CA Roissy Pays-de-France), le Val-d'Oise est aussi marqué par une dominante rurale à l'Ouest (Parc naturel régional du Vexin). Le budget consacré à ce département s'élève à 7,8 M€ en 2022, soit 5 % des crédits d'intervention de la DRAC. La dotation aux bibliothèques, supérieure à 1 M€, a notamment permis de financer 18 projets. Le conseil départemental a mis en place pour la période 2022-2028 une nouvelle stratégie, intitulée « Faire grandir le Val-d'Oise ». Aussi une nouvelle convention est-elle en cours de rédaction avec la DRAC autour de priorités communes : l'itinérance et le hors les murs ; la présence artistique dans des lieux patrimoniaux, dans les zones rurales et dans l'espace public ; les résidences territoriales d'artistes ; la jeune création.



Lieux structurants et contractualisations DRAC

Légende des cartes p. 96 → 103

Patrimoine

Patrimoine monumental

-  Monument historique classé ou inscrit en 2022
-  Domaine national créé en 2022
-  Unesco
-  Architecture contemporaine remarquable 2022

Architecture et patrimoine

-  Site patrimonial remarquable
-  Ville et Pays d'art et d'histoire
-  SPR avec plan de sauvegarde et de mise en valeur

Archéologie

-  Site archéologique

Lieu de visite

-  Musée de France
-  Maison des Illustres
-  Jardin remarquable

Création

Théâtre

-  Centre national des arts de la rue et de l'espace public
-  Pôle national cirque
-  Centre dramatique national

Musique

-  Centre national d'art vocal
-  Centre national de création musicale
-  Orchestre national en région
-  Scène de musiques actuelles

Danse

-  Centre chorégraphique national
-  Centre de développement chorégraphique national

Pluridisciplinaire

-  Scène nationale
-  Centre culturel de rencontre
-  Scène conventionnée d'intérêt national
-  Atelier de fabrique artistique (AFA)

Arts visuels

-  Centre d'art contemporain
-  Fonds régional d'art contemporain

Démocratisation culturelle

-  Micro-Folie ouverte
-  Conservatoire soutenu en 2022
-  Jumelage EPN/QPV
-  Contractualisation
-  Centre de création numérique

